



GUY DEGRENNE S.A.

Rapport Financier Annuel

Exercice clos le 31 mars 2009

Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du Rapport Financier Annuel

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Le 10 août 2009



Thierry VILLOTTE

Président du Directoire

Guy Degrenne S.A.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 15 412 128 €
Siège Social : Rue Guy Degrenne 14500 VIRE
RCS Caen B 342 100 120

Comptes Consolidés au 31 mars 2009

Comptes Annuels Consolidés

1	Etats financiers.....	5
1.1	ETATS FINANCIERS PRO FORMA.....	5
1.1.1	Actif Pro Forma.....	5
1.1.2	Passif Pro Forma.....	5
1.1.3	Compte de Résultat pro Forma.....	6
1.1.4	Tableau de Flux de Trésorerie pro Forma.....	7
1.2	BILAN.....	8
1.2.1	ACTIF.....	8
1.2.2	PASSIF.....	8
1.2.3	COMPTE DE RESULTAT.....	9
1.2.4	TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE.....	10
1.2.5	TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	11
2	Principes et méthodes de consolidation.....	12
2.1	NOUVELLES NORMES PUBLIEES NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR OU NON APPLIQUEES PAR ANTICIPATION :.....	12
2.2	RECOURS A DES ESTIMATIONS.....	12
2.3	METHODES DE CONSOLIDATION.....	13
2.4	DATE D'ARRETE DES COMPTES.....	13
2.5	METHODE DE CONVERSION.....	13
2.5.1	Conversion des états financiers des sociétés étrangères.....	13
2.5.2	Traduction des opérations en devises.....	13
2.5.3	Taux de devises retenus pour l'exercice pro forma 2007-2008 et pour l'exercice 2008-2009 :....	13
2.6	INSTRUMENTS DERIVES.....	14
2.7	COUVERTURE DES RISQUES DE CHANGE.....	14
2.8	APPLICATION DE LA NORME IFRS 7.....	14
3	Principes de consolidation.....	15
3.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	15
3.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	15
3.3	TESTS DE DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES.....	16
3.4	ACTIFS FINANCIERS ET TITRES MIS EN EQUIVALENCE.....	16
3.5	STOCKS.....	16
3.6	CREANCES D'EXPLOITATION.....	17
3.7	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	17
3.8	ACTIONS AUTO DETENUES.....	17
3.9	IMPOTS.....	17
3.10	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS.....	17
3.11	PROVISIONS.....	17
3.12	AVANTAGES AU PERSONNEL.....	18
3.12.1	Engagement de départ en retraite.....	18
3.12.2	Médailles du travail.....	18
3.13	COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX D'INTERET.....	19
3.14	CONTRAT DE LOCATION FINANCEMENT.....	19
3.15	RESULTAT PAR ACTION DILUE.....	19
3.16	CLASSEMENT EN ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES/ ACTIVITES ABANDONNEES.....	19
4	Notes aux annexes des comptes consolidés.....	20
4.1	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	20
4.2	ACTIF IMMOBILISE.....	21
4.2.1	Tests de dépréciation.....	21
4.2.2	Actifs incorporels.....	22
4.2.3	Actifs corporels.....	23

4.2.4	Investissements financiers.....	24
4.2.5	Titres mis en équivalence.....	25
4.2.6	Immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement.....	25
4.2.7	Synthèse de l'actif non courant à la clôture (hors impôts différés actifs).....	25
4.2.8	Principales acquisitions et cessions sur l'actif immobilisé.....	25
4.3	ANALYSE DES CAPITAUX PROPRES.....	26
4.3.1	Composition du capital social.....	26
4.3.2	Gestion des capitaux propres.....	26
4.3.3	Evolution du capital social.....	26
4.3.4	Opération sur capital.....	26
4.3.4.1	Opérations sur capital réalisées au cours des exercices antérieurs.....	26
4.3.4.2	Opérations sur capital envisagées.....	26
4.3.5	Capital Potentiel : Options d'achats et de souscription d'actions consenties aux salariés.....	27
4.3.6	Capital Potentiel : Bons de souscription d'actions.....	28
4.3.7	Nombre d'actions utilisées pour le calcul du résultat par action.....	28
4.3.8	Actions propres.....	28
4.4	PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES.....	29
4.4.1	Provisions pour litiges sociaux et restructurations.....	30
4.4.2	Provisions pour litiges commerciaux.....	30
4.4.3	Autres provisions pour risques et charges.....	30
4.4.4	Droit individuel à la formation.....	30
4.4.5	Provision pour engagement au personnel.....	30
4.5	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS.....	31
4.5.1	Ventilation par nature et catégorie.....	31
•	Détail du poste Trésorerie et équivalents.....	32
•	Détail des Instruments financiers.....	32
•	Détail du poste Passifs financiers courants et non courants :.....	32
4.5.2	Ventilation par échéance.....	33
4.5.3	Ventilation par devise.....	33
•	Passifs financiers courants et non courants:.....	34
4.6	AUTRES VARIATIONS DES AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS.....	34
4.6.1	Stocks.....	34
4.6.2	Créances et dettes courantes ou non courantes nettes.....	34
4.6.3	Variation de la dépréciation sur créances courantes.....	34
4.7	TABLEAUX DE BOUCLAGE POUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	35
4.7.1	Concordance des cessions d'actif immobilisé avec le tableau de flux de trésorerie.....	35
4.7.2	Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité du 31 décembre 2006 au 31 mars 2007 puis au 31 mars 2008 et au 31 mars 2009.....	35
4.7.3	Concordance des acquisitions avec le tableau de flux de trésorerie.....	36
4.7.4	Concordance de l'évolution des Passifs financiers avec le tableau de flux de trésorerie.....	36
4.8	ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	36
4.8.1	Détail des produits financiers.....	36
4.8.2	Détail du coût de l'endettement.....	36
4.8.3	Détail des autres produits financiers et des autres charges financières.....	36
4.9	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	37
4.10	IMPOT SUR LES RESULTATS.....	37
4.10.1	Crédit d'impôt recherche.....	37
4.10.2	Impôts différés.....	37
4.10.3	Impôts exigibles.....	37
4.10.4	Impôts différés.....	38
4.10.5	Preuve d'impôts.....	38
4.11	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	39
4.11.1	Avals, cautions et garanties données.....	39
4.11.2	Nantissements des droits au bail.....	39
4.11.3	Cessions Dailly.....	39
4.11.4	Autres engagements hors bilan.....	39
4.12	VENTILATION DE L'EFFECTIF.....	40

4.13 RISQUES DE MARCHÉ	40
4.13.1 Risques de liquidité	40
4.13.2 Risques de change	41
4.13.3 Risques matières premières	41
4.14 PARTIES LIÉES	42
4.14.1 Rémunération des membres du directoire	42
4.14.2 Remaniements au sein du Directoire	42
4.14.3 Préambule sur la description des relations entre les entités liées	42
4.14.4 Description des principales fonctions assumées par les parties liées	43
4.14.5 Description des transactions entre les parties liées	44
4.15 INFORMATION SECTORIELLE	45
4.15.1 Segment primaire (au 31 mars 2009)	45
4.15.2 Segment primaire (au 31 mars 2008)	46
4.15.3 Segment secondaire (au 31 mars 2009)	47
4.15.4 Segment secondaire (au 31 mars 2008)	47
4.16 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	47

1 ETATS FINANCIERS

Préambule

Les actionnaires de Guy Degrenne S.A., réunis en assemblée le 29 juin 2007, ont approuvé le changement de date de clôture des exercices comptables pour la porter au 31 mars de chaque année. Dès lors, l'ensemble des sociétés du groupe a acté du changement de date de clôture. Ainsi, l'exercice consolidé ouvert le 1^{er} janvier 2007 fut d'une durée exceptionnelle de 15 mois, pour se clore le 31 mars 2008.

Afin d'assurer la comparabilité des comptes avec ceux clos le 31 mars 2009, la société a établi les comptes consolidés pro forma (sur une période de douze mois) au 31 mars 2008 ci-après présentés.

L'exercice exceptionnel de 15 mois clos au 31 mars 2008 a ainsi fait l'objet de deux consolidations distinctes, la première au 31 mars 2007 couvrant 3 mois d'activité et la deuxième au 31 mars 2008 couvrant 12 mois d'activité.

Dans cette annexe, les chiffres sont exprimés en k€, sauf indication contraire.

1.1 Etats Financiers Pro Forma

La norme comptable IAS 1 requiert d'indiquer en comptes comparatifs les comptes publiés. Ainsi, au titre de la publication des comptes annuels, cette norme implique de présenter les comptes 12 mois au 31 mars 2009 et les comptes 15 mois au 31 mars 2008. Cette présentation est faite au paragraphe 1.2 ci-après.

A titre dérogatoire mais afin d'assurer une meilleure lisibilité des comptes de la société, les comptes consolidés 12 mois pro forma au 31 mars 2008 sont présentés ci-dessous, préalablement avant les comptes présentés au paragraphe 1.2 ci-après (IAS 1). Ces comptes pro forma ont été revus par le collège des commissaires aux comptes, et ont fait l'objet des diligences requises.

1.1.1 Actif Pro Forma

en k€	Cf. §	Mars 2009 (12 mois)	Mars 2008 (12 mois)
ACTIFS NON COURANTS			
		52 779	54 931
Goodwill	4.2.2	2 341	2 341
Immobilisations incorporelles	4.2.2	33 763	33 989
Immobilisations corporelles	4.2.3	15 371	16 455
Actifs financiers	4.2.4	527	527
Titres mis en équivalence	4.2.5	561	474
Autres actifs d'impôts exigibles non courants	4.6		925
Impôts différés - Actif	4.10	216	219
ACTIFS COURANTS			
		46 522	52 030
Stocks	4.6	27 721	30 930
Créances commerciales	4.5	12 652	15 722
Autres actifs courants	4.6	3 988	4 178
Actifs d'impôts exigibles courants	4.10	837	183
Trésorerie et équivalents	4.5	1 078	969
Instruments financiers Actif	4.5.1	245	48
ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES OU ABANDONNES			
Actifs destinés à être cédés ou abandonnés			
TOTAL ACTIFS		99 301	106 961

1.1.2 Passif Pro Forma

en k€	Cf §	Mars 2009 (12 mois)	Mars 2008 (12 mois)
CAPITAUX PROPRES (Part du groupe)			
		42 047	46 325
Capital social	4.3	15 412	15 412
Primes de fusion	4.3	30 414	30 414
Réserves groupe	4.3	216	3 754
Résultat part du groupe	4.3	-3 995	-3 254
INTERETS MINORITAIRES			
		3	6
Intérêts minoritaires		3	6
CAPITAUX PROPRES			
		42 050	46 331
PASSIFS NON COURANTS			
		6 725	8 572
Passifs d'impôts différés	4.10	0	802
Provisions non courantes	4.4	1 475	1 476
Passifs financiers non courants	4.5	4 786	5 732
Passifs d'impôt exigible non courants	4.10	0	0
Autres passifs non courant	4.6	464	562
PASSIFS COURANTS			
		50 525	52 058
Passifs financiers courants	4.5	26 246	24 335
Instruments financiers passifs	4.5.1	962	223
Provisions courantes	4.4	436	888
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.5	8 775	13 889
Passifs d'impôt exigible courants	4.10	16	9
Autres passifs courants	4.6	14 091	12 715
PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES OU ABANDONNES			
		0	0
Passifs destinés à être cédés ou abandonnés			
TOTAL PASSIFS		57 251	60 630
TOTAL BILAN		99 301	106 961

1.1.3 Compte de Résultat pro Forma

en k€	31/03/2009 (12 mois)	31/03/2008 (12 mois)
Chiffre d'affaires	93 515	97 353
Autres produits de l'activité	1 394	660
Produits opérationnels	94 909	98 013
Achats de l'exercice	-34 272	-37 905
Variation des stocks et production stockée	-2 877	73
Charges de personnel	-30 887	-33 208
Autres charges d'exploitation	-20 025	-22 245
Impôts et taxes	-2 778	-3 099
Dotations nettes aux dépréciations sur actifs immobilisés	-4 266	-4 189
Dotations nettes aux provisions	32	480
Charges opérationnelles	-95 073	-100 092
Résultat opérationnel courant	-165	-2 079
Autres produits opérationnels	975	1 277
Autres charges opérationnelles	-2 368	-2 544
Résultat opérationnel	-1 558	-3 346
Autres produits financiers	106	141
Coûts de l'endettement financier brut	-2 840	-2 034
Coût net de l'endettement financier	-2 734	-1 893
Autres produits financiers	1 561	1 044
Autres charges financières (1)	-2 155	-750
Résultat opérationnel et financier	-4 886	-4 945
Quote part résultats des sociétés mises en équivalence	72	2
Impôts sur les résultats	815	1 869
Résultat net avant résultat activités cédées ou abandonnées	-3 998	-3 074
Résultat activités cédées ou abandonnées	0	-180
Résultat	-3 998	-3 254

- (1) La filiale hongroise a souscrit une dette en euros auprès d'un établissement financier en Hongrie. Conformément à la norme IAS 21, cette dette est convertie par la filiale hongroise en Forints, par référence au taux de clôture. L'écart de change résultant de cette réévaluation est inscrit au poste « Autres charges financières » à hauteur de 524 k€, compte tenu d'un taux de change défavorable (1 € = 308,18 HUF) au 31 mars 2009.

Dans le cadre de la consolidation des comptes de la filiale hongroise, les états financiers sont convertis en euros par référence au taux de clôture. L'écart résultant du différentiel de taux de change entre le taux à la clôture et le taux à l'ouverture de l'exercice, est inscrit au poste « Ecart de conversion » dans les capitaux propres.

Ainsi, d'un point de vue économique, la charge financière constatée ne résulte pas en une perte de valeur pour les actionnaires, cette charge étant immédiatement compensée par une augmentation des capitaux propres.

1.1.4 Tableau de Flux de Trésorerie pro Forma

	31/03/09 (12 mois)	31/03/08 (12 mois)
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat des sociétés intégrées	-4 070	-3 256
Dotations nettes aux Amortissements, dépréciations et provisions	4 083	3 645
Plus-values de cession	-22	-1 388
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (Avant neutralisation coût de l'endettement financier net et impôts)	-9	-999
Coût de l'endettement Financier Net	2 735	1 893
Charge/Produit d'impôts	-816	-1 869
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	1 910	-975
Impôts versés	-16	497
Variation du besoin en fonds de roulement	2 639	6 843
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	4 533	6 365
Flux de trésorerie liés aux op. investissements		
Acquisitions d'immobilisations	-3 396	-4 492
Cessions d'immobilisations	174	505
Incidences des variations de périmètre		1 354
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OP. D'INVEST.	-3 222	-2 633
Flux de trésorerie liés aux op. financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
Dividendes versés aux minos des sociétés intégrées		-78
Augmentations de capital		74
Emissions de dettes financières	4 530	-2 472
Remboursements aux dettes financières	-2 942	
Intérêt financiers nets versés	-2 735	-1 893
Variation instruments financiers	130	9
Variation actions propres	-24	247
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OP. DE FINANCT	-1 041	-4 113
Autres flux de trésorerie	-30	
VARIATION DE TRESORERIE	240	-381
Trésorerie d'ouverture	969	1 163
Incidences des variations de cours de devises	-131	187
Trésorerie de clôture	1 078	969
VARIATION DES COMPTES DE TRESORERIE	240	-381

Par convention, à l'occasion de chaque arrêté des comptes, la trésorerie active est présentée en « Trésorerie » et la trésorerie passive est présentée en « Dettes Financières ». En effet, conformément à la réglementation comptable, les financements courts termes servant à financer des éléments moyens/longs termes, sont traités comme des financements d'origine structurelle et sont donc enregistrés en « dettes financière ».

1.2 Bilan

1.2.1 Actif

en k€	Cf. §	Mars 2009 (12 mois)	Mars 2008 (15 mois)
ACTIFS NON COURANTS		52 779	54 931
Goodwill	4.2.2	2 341	2 341
Immobilisations incorporelles	4.2.2	33 763	33 989
Immobilisations corporelles	4.2.3	15 371	16 455
Actifs financiers	4.2.4	527	527
Titres mis en équivalence	4.2.5	561	474
Autres actifs d'impôts exigibles non courants	4.6		925
Impôts différés - Actif	4.10	216	219
ACTIFS COURANTS		46 522	52 030
Stocks	4.6	27 721	30 930
Créances commerciales	4.5	12 652	15 722
Autres actifs courants	4.6	3 988	4 178
Actifs d'impôts exigibles courants	4.10	837	183
Trésorerie et équivalents	4.5	1 078	969
Instruments financiers Actif		245	48
ACTIF DESTINES A ETRE CEDES OU ABANDONNES			
Actifs destinés à être cédés ou abandonnés			
TOTAL ACTIFS		99 301	106 961

1.2.2 Passif

en k€	Cf. §	Mars 2009 (12 mois)	Mars 2008 (15 mois)
CAPITAUX PROPRES (Part du groupe)		42 047	46 325
Capital social	4.3	15 412	15 412
Primes de fusion	4.3	30 414	30 414
Réserves groupe	4.3	216	4 302
Résultat part du groupe	4.3	-3 995	-3 803
INTERETS MINORITAIRES		3	6
Intérêts minoritaires		3	6
CAPITAUX PROPRES		42 050	46 331
PASSIFS NON COURANTS		6 725	8 572
Passifs d'impôts différés	4.10	0	802
Provisions non courantes	4.4	1 475	1 476
Passifs financiers non courants	4.5	4 786	5 732
Passifs d'impôt exigible non courants	4.10	0	0
Autres passifs non courant	4.6	464	562
PASSIFS COURANTS		50 525	52 058
Passifs financiers courants	4.5	26 246	24 335
Instruments financiers passifs		962	223
Provisions courantes	4.4	436	888
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.5	8 775	13 889
Passifs d'impôt exigible courants	4.10	16	9
Autres passifs courants	4.6	14 091	12 715
PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES OU ABANDONNES			
Passifs destinés à être cédés ou abandonnés			
TOTAL PASSIFS		57 251	60 630
TOTAL BILAN		99 301	106 961

en k€	Cf. §	Mars 2009 (12 mois)	Mars 2008 (15 mois)
Chiffre d'affaires		93 515	119 874
Autres produits de l'activité		1 394	669
Produits opérationnels		94 909	120 543
Achats de l'exercice		-34 272	-48 184
Variation des stocks et production stockée		-2 877	1 666
Charges de personnel		-30 887	-41 438
Autres charges d'exploitation		-20 025	-27 217
Impôts et taxes		-2 778	-3 715
Dotations nettes aux dépréciations sur actifs immobilisés		-4 265	-5 505
Dotations nettes aux provisions		32	632
Charges opérationnelles		-95 073	-123 760
Résultat opérationnel courant		-163	-3 217
Autres produits opérationnels	4.12	975	1 490
Autres charges opérationnelles	4.12	-2 368	-2 829
Résultat opérationnel		-1 556	-4 556
Autres produits financiers	4.11	106	263
Coûts de l'endettement financier brut	4.11	-2 840	-2 541
Coût net de l'endettement financier		-2 735	-2 278
Autres produits financiers	4.11	1 561	1 151
Autres charges financières (1)	4.11	-2 155	-992
Résultat opérationnel et financier		-4 885	-6 675
Quote part résultats des sociétés mises en équivalence		72	7
Impôts sur les résultats	4.10	815	2 200
ltat net avant résultat activités cédées ou abandonnées		-3 998	-4 468
Résultat activités cédées ou abandonnées		0	659
Résultat		-3 998	-3 809
<hr/>			
Intérêts minoritaires		-3	-7
Résultat part du groupe		-3 995	-3 803
<hr/>			
Nombre moyen pondéré d'actions		3 853 032	3 849 909
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles		0	164 600
<hr/>			
Résultat groupe / action		-1,037	-0,988
Résultat groupe dilué / action		-1,037	-0,988
<hr/>			
Résultat activités poursuivies / action		-1,038	-1,159
Résultat activités poursuivies dilué / action		-1,038	-1,159

- (1) La filiale hongroise a souscrit une dette en euros auprès d'un établissement financier en Hongrie. Conformément à la norme IAS 21, cette dette est convertie par la filiale hongroise en Forints, par référence au taux de clôture. L'écart de change résultant de cette réévaluation est inscrit au poste « Autres charges financières » à hauteur de 524 k€, compte tenu d'un taux de change défavorable (1 € = 308,18 HUF) au 31 mars 2009.

Dans le cadre de la consolidation des comptes de la filiale hongroise, les états financiers sont convertis en euros par référence au taux de clôture. L'écart résultant du différentiel de taux de change entre le taux à la clôture et le taux à l'ouverture de l'exercice, est inscrit au poste « Ecart de conversion » dans les capitaux propres.

Ainsi, d'un point de vue économique, la charge financière constatée ne résulte pas en une perte de valeur pour les actionnaires, cette charge étant immédiatement compensée par une augmentation des capitaux propres.

	Mars 2009 (12 mois)	Mars 2008 (15 mois)
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat des sociétés intégrées	-4 070	-3 816
Dotations nettes aux Amortissements, dépréciations et provisions	4 083	4 903
Plus-values de cession	-22	-719
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (Avant neutralisation coût de l'endettement financier net et impôts)		
	-9	368
Coût de l'endettement Financier Net	2 735	2 278
Charge/Produit d'impôts	-816	-2 155
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		
	1 910	491
Impôts versés	-16	452
Variation du besoin en fonds de roulement	2 639	7 531
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		
	4 533	8 474
Flux de trésorerie liés aux op. investissements		
Acquisitions d'immobilisations	-3 396	-5 859
Cessions d'immobilisations	174	629
Incidences des variations de périmètre	0	495
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OP. D'INVEST.		
	-3 222	-4 735
Flux de trésorerie liés aux op. financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
Dividendes versés aux minos des sociétés intégrées	0	-78
Augmentations de capital	0	74
Variation nette des dettes financières	1 587	-4 102
Intérêt financiers nets versés	-2 735	-2 278
Variation instruments financiers	130	-161
Variation actions propres	-24	664
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OP. DE FINANCT		
	-1 041	-5 881
Autres flux de trésorerie		
	-30	
VARIATION DE TRESORERIE		
	240	-2 142
Trésorerie d'ouverture	969	2 967
Incidences des variations de cours de devises	-131	144
Trésorerie de clôture	1 078	969
VARIATION DES COMPTES DE TRESORERIE		
	240	-2 142

Par convention, à l'occasion de chaque arrêté des comptes, la trésorerie active est présentée en « Trésorerie » et la trésorerie passive est présentée en « Dettes Financières ». En effet, conformément à la réglementation comptable, les financements courts termes servant à financer des éléments moyens/longs termes, sont traités comme des financements d'origine structurelle et sont donc enregistrés en « dettes financière ».

en k€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Capitaux propres part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31 Décembre 2006	15 377	30 375	5 233	-1 515	514	49 984	664	50 647
Résultat consolidé de l'exercice				-552		-552	-1	-553
Affectation du résultat 2006 conformément aux décisions de l'AGO par GD SA			-1 515	1 515				
Variation des écarts de conversion					161	161		161
Mise en équivalence TDFNA			-9			-9	-571	-580
Correction d'ouverture (Impôts différés Alfold)			99			99		99
Correction d'ouverture (erreur annule dépôts)			11			11		11
Comparabilité proforma PIDR (méthode de valorisation mars 2008 - cf § 3.12.1)			330			330		330
Autres								
Actions propres			418			418		418
Instruments financiers			99			99		99
Divers			91			91		91
Situation au 31 mars 2007 (3 mois)	15 377	30 375	4 757	-552	675	50 632	92	50 723
Augmentation de capital GD SA conformément aux décisions de l'AGE	35	39				74		74
Résultat consolidé de l'exercice				-3 251		-3 251	-7	-3 258
Variation des écarts de conversion					-543	-543		-543
Dividendes versés aux minoritaires							-78	-78
Comparabilité proforma PIDR (méthode de valorisation mars 2008 - cf § 3.12.1)			-330			-330		-330
Autres								
Actions propres			245			245		245
Instruments financiers			-414			-414		-414
Divers			-86			-86		-86
Variation périmètre - GIE Couvert Acier Normand							-2	-2
Situation au 31 Mars 2008 (12 mois)	15 412	30 414	4 172	-3 803	132	46 327	5	46 331
Affectation du résultat 2008 conformément aux décisions de l'AGO par GD SA			-3 803	3 803				
Résultat consolidé de l'exercice				-3 995		-3 995	-3	-3 998
Variation des écarts de conversion					250	250		250
Autres								
Actions propres			-23			-23		-23
Instruments financiers (1)			-411			-411		-411
Divers Ajustements d'ouverture			-101			-101	2	-99
Situation au 31 mars 2009 (12 mois)	15 412	30 414	-166	-3 995	382	42 047	4	42 050

Les comptes consolidés au 31 mars 2009 et les comptes consolidés pro forma au 31 mars 2008 du groupe Guy Degrenne, sont établis en conformité avec le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'UE dont l'application est obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2005. Les comptes consolidés au 31 mars 2009 et les comptes consolidés pro forma au 31 mars 2008 ont été arrêtés par le Directoire du 30 juin 2009 et soumis à l'examen du Conseil de Surveillance du 7 juillet 2009. Enfin, les comptes seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale convoquée pour le 1^{er} septembre 2009.

Les premiers comptes établis par le groupe en conformité avec les normes IFRS l'ont été au 31 Décembre 2005 avec une date de transition au 1^{er} Janvier 2004.

Dans le cadre de la mise en œuvre des normes IFRS, la société a retenu les options suivantes :

- Regroupements d'entreprises (IFRS 3) : le Groupe a retenu l'option offerte par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.
- Juste valeur ou réévaluation utilisée comme coût présumé (IAS 16, 17, 38, 40) : l'option laissée au Groupe d'évaluer les immobilisations à leur juste valeur à la date de transition ou à une date antérieure n'a pas été retenue.
- Avantages du personnel : le Groupe a retenu l'option de comptabiliser tous les écarts actuariels sur engagements de retraite et médaille du travail au 1^{er} janvier 2004. Le groupe n'appliquera pas la méthode du corridor.
- Ecart de conversion (IAS 21) : le Groupe a retenu l'option de retraiter les écarts de conversion des filiales étrangères par une affectation en réserves au 1^{er} janvier 2004.
- Instruments financiers composés : le groupe ne dispose d'aucun instrument financier composé.

2.1 **Nouvelles normes publiées non encore entrées en vigueur ou non appliquées par anticipation :**

La société n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes ou interprétations publiées suivantes, soit parce qu'elles ne sont pas encore entrées en vigueur, soit parce qu'elles ne s'appliquent à l'exercice clos le 31 mars 2009 :

- IFRS 8, information sectorielle ;
- IFRS 3R, regroupement d'entreprise ;
- IAS 23 R, relative aux coûts d'emprunt ;
- IAS 1 R, relative à la présentation des états financiers ;
- IFRIC 12, relative aux concessions de services ;
- IFRIC 13, programme de fidélisation clients ;
- IFRIC 16, couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IFRIC 17, distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires (dividendes en nature).

Par ailleurs, la société ne dispose pas à la date d'arrêt des comptes d'informations connues ou pouvant être raisonnablement estimées concernant l'évolution de l'impact possible de l'application de ces nouvelles normes ou de ces nouvelles interprétations sur les états financiers du groupe au cours de la période de sa première application.

2.2 **Recours à des estimations**

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et Goodwill, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés et des dérivés. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

- 4.1 Périmètre de consolidation ;
- 4.2 Actif immobilisé ;
- 4.4 Provisions courantes et non courantes
- 4.5 Actifs et Passifs financiers ;
- 4.10 Impôt sur les résultats ;
- 4.14 Risques de marché.

S'agissant en particulier des contentieux judiciaires initiés par ou contre Guy Degrenne, chaque dossier fait l'objet d'une revue individuelle, et les provisions sont le reflet de la meilleure appréciation du dossier qui peut conduire à enregistrer ou non une provision.

2.3 Méthodes de consolidation

Les comptes des filiales dont le groupe détient, à la date de l'arrêté des comptes ou de manière potentielle, directement ou indirectement, en droit ou en fait, le contrôle exclusif, sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Dans le cas où le groupe exerce une influence notable sur une société, cette dernière est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

La liste des sociétés consolidées est décrite au paragraphe 4.1 « Périmètre de consolidation ».

2.4 Date d'arrêté des comptes

La date de clôture des comptes consolidés annuels est fixée au 31 mars et la durée normale de l'exercice est de 12 mois. Il en est ainsi pour l'ensemble des sociétés consolidées. Les comptes consolidés intermédiaires sont arrêtés au 30 septembre pour l'intégralité des filiales.

A titre exceptionnel, les comptes consolidés annuels de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007 ont été clos le 31 mars 2008 et la durée de l'exercice fut de 15 mois, rendant difficile la comparabilité des comptes. Dans ces conditions, des comptes pro forma couvrant la période de 12 mois ouverte le 1^{er} avril 2007 et close le 31 mars 2008, ont été établis.

2.5 Méthode de conversion

La devise utilisée pour l'établissement des comptes consolidés est l'euro.

2.5.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de bilan des filiales sont arrêtés selon les règles comptables locales. Ils font l'objet si besoin est, de retraitements permettant de se mettre en conformité avec les principes comptables du groupe et convertis en euros au cours de clôture. Le cours de change officiel entre l'euro et ces devises, est celui arrêté au 31 mars 2009 par la Banque de France. A titre d'exception, le cours de change retenu entre le baht thaïlandais et l'euro est celui arrêté au 31 mars 2009 par la Bank of Thailand, afin de tenir compte des conséquences de la mise en place d'un contrôle des changes début 2007.

Les comptes de résultat de ces entités sont arrêtés en utilisant le cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés par application de cette méthode sont inscrits :

- pour la part revenant à l'entreprise consolidante dans les capitaux propres, sur la ligne : « écarts de conversion »,
- et pour la part revenant aux tiers, au poste « intérêts minoritaires ».

Il convient de noter qu'aucune filiale n'est située dans un pays à forte inflation.

2.5.2 Traduction des opérations en devises

En application de la norme IAS21 « Effets des variations des cours de monnaies étrangères », les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties au cours des devises à la date des opérations. Les créances et dettes exprimées en devises sont réévaluées au cours de clôture à chaque arrêté, et les écarts de réévaluation sont inscrits à la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat.

2.5.3 Taux de devises retenus pour l'exercice pro forma 2007-2008 et pour l'exercice 2008-2009 :

✓ Cours moyen :

Cours moyen annuel 2008-2009:

	USD	HUF	THB	SGD
1 EUR =	1,41198	258,6445	47,7973	2,03767
1 DEV =	0,708225329	0,003866311	0,020921684	0,490756599

Cours moyen 1 trim 2008:

	USD	HUF	THB	SGD
1 EUR =	1,497	259,319	48,46	2,1113
1 DEV =	0,668002672	0,003856254	0,020635576	0,473641832

Cours moyen annuel 2007

	USD	HUF	THB	SGD
1 EUR =	1,368288	251,319427	46,899	2,062229
1 DEV =	0,730840291	0,003979	0,021322416	0,484912199

✓ Cours de clôture :

Cours clôture au 31 mars 2009

	USD	HUF	THB	SGD
1 EUR =	1,3308	308,18	46,5758	2,0234
1 DEV =	0,751427713	0,003244857	0,021470377	0,494217653

A titre indicatif, le cours du baht thaïlandais contre euro, publié le 31 mars 2009 par la Banque Centrale Européenne était de 47,223 euros

Cours clôture au 31 mars 2008

	USD	HUF	THB	SGD
1 EUR =	1,5812	259,43	49,3021	2,1819
1 DEV =	0,632431065	0,003854604	0,020283112	0,458316146

A titre indicatif, le cours du baht thaïlandais contre euro, publié le 31 mars 2008 par la Banque Centrale Européenne était de 46,784 euros

2.6 Instruments dérivés

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change et de taux d'intérêt. La mise en oeuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon la norme IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de la couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture.

La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles de valorisation communément utilisés ; cette valeur est confirmée dans le cas d'instruments complexes par des cotations d'établissements financiers tiers. Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à douze mois sont présentés en actifs et passifs non courants.

2.7 Couverture des risques de change

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; la variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- En résultat opérationnel courant pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture ;
- En capitaux propres (réserves de réévaluation), pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en résultat opérationnel courant lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture ;
- En résultat financier pour la part inefficace de la couverture.

Les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme ainsi que la valeur temps dans le cadre des contrats d'options sont systématiquement considérées comme part inefficace.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture de situations nettes en devises de filiales consolidées, la variation de valeur de marché est inscrite en capitaux propres, en écarts de conversion, à hauteur de la part efficace, et en résultat financier pour la part inefficace.

2.8 Application de la Norme IFRS 7

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 7, la plupart des informations demandées par la norme a été communiquée au titre des comptes au 31 mars 2009 et des comptes pro forma au 31 mars 2008 (compte tenu de difficultés techniques rencontrées, certaines informations, dont les tableaux d'analyse des couvertures de risques ne sont pas présentés au titre de cet arrêté).

3.1 Immobilisations incorporelles

✓ Frais de recherche et développement :

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 38.45, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif puis amortis en fonction de leur durée d'utilité. Les frais de recherche appliquée sont comptabilisés en charge. En cas de difficulté à distinguer la phase de recherche de la phase de développement, les dépenses sont constatées en charges conformément à la norme IAS 38.53. Tous les frais de recherche, d'étude ou de développement qui ne satisfont pas aux critères d'activation édictés par cette norme, sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses immobilisées englobent les coûts du personnel affectés aux projets, le coût des prototypes, ainsi que les frais de prestataires externes facturés au titre du projet. L'ensemble des temps est suivi de manière individuelle et précise par projet.

Chaque projet est décomposé en 5 phases : cahier des charges, étude et design, développement et prototype, industrialisation, puis lancement. Uniquement les deuxième et troisième phases sont susceptibles d'être immobilisables intégralement ou partiellement, à condition de respecter les conditions de la norme IAS 38 en vigueur.

✓ Marques et droits au bail :

Les principaux éléments des actifs incorporels sont constitués par la marque Guy Degrenne et les droits au bail des sociétés. Ces éléments satisfont à la définition d'une immobilisation incorporelle énoncée par la norme IAS 38.8-17 ainsi qu'aux critères de comptabilisation (IAS 38.21 à 38.23).

✓ Amortissements :

En règle générale, l'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition. Aucune valeur résiduelle n'a été retenue. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée de chaque catégorie de bien, dont les principales sont :

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Autres immobilisations incorporelles et frais de développement 3 ans

La marque Guy Degrenne constitue une immobilisation à durée d'utilité indéterminée.

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les droits au bail.

✓ Goodwill :

Le Goodwill est défini par la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il fait l'objet de tests de valeur au minimum annuel et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

3.2 Immobilisations corporelles

✓ Valeur nette

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunts sont exclus du coût des immobilisations. Aucune subvention d'équipement n'a été perçue au sein du groupe.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont supportés, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou de prolongation de la durée d'utilité du bien, alors immobilisés.

✓ Amortissements

En règle générale, l'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée de chaque catégorie de biens, dont les principales sont :

- Construction à usage industriel, commercial / structure : 20 ans
- Construction à usage industriel, commercial / composants : 6 à 10 ans
- Matériel de production et outillages 3 à 18 ans
- Matériel de transport et bureautique : 3 à 7 ans
- Agencements, installations, mobilier de bureau : 4 à 10 ans

3.3 Tests de dépréciation des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36 (« Dépréciation d'Actifs »), des tests de valorisation sont pratiqués pour les actifs immobilisés (y compris les actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement) dès l'apparition d'indices de perte de valeur, examinés à chaque clôture et au moins une fois par an pour les Goodwills et la marque. Les indices de perte de valeur sont examinés dans l'ordre suivant :

- Capitalisation boursière du groupe, lorsqu'elle est durablement inférieure aux capitaux propres consolidés part du groupe ;
- Ecart substantiel de la rentabilité (EBITDA) par rapport à celle définie au plan pluri-annuel.

Ces indices de perte de valeur font l'objet de l'appréciation suivante :

- Le critère de la capitalisation boursière est apprécié lors de la clôture annuelle des comptes mais n'est pas retenu lors de l'établissement des situations intermédiaires
- Le caractère substantiel de l'écart éventuel de la rentabilité est apprécié à chaque clôture annuelle, pour tenir compte de la forte saisonnalité du groupe, des perspectives de développement et des contrats d'ores et déjà enregistrés en portefeuille.

Compte tenu de la forte saisonnalité de l'activité du groupe, les indices de perte de valeur ne peuvent être analysés qu'au regard de l'activité de l'ensemble de l'exercice. Leur évolution, au titre d'une situation intermédiaire, n'est donc pas significative et représentative de l'activité. Dans ces conditions, aucun test de valeur n'est réalisé à l'occasion des arrêts de situations intermédiaires.

Pour ces tests, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie - UGT (UGT Commercial - Holding, UGT Acier, UGT Porcelaine). La valeur recouvrable de ces unités est actualisée par référence à des flux futurs de trésorerie nets. Ces flux sont issus des plans à trois ans, cette durée pouvant être étendue lorsqu'il s'agit d'activités en cours de repositionnement stratégique. En outre, s'y ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie générés par la dernière année du plan.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en diminution des actifs concernés et en résultat opérationnel courant de l'exercice.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie nets actualisés, proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la direction après neutralisation des facteurs d'amélioration.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital, avant impôts, déterminé par l'entreprise.

3.4 Actifs financiers et titres mis en équivalence

Les actifs financiers sont constitués par :

- les prêts,
- les dépôts et cautionnements,
- les titres de participation non consolidés,
- ainsi que par les titres des sociétés mises en équivalence,

Les prêts, dépôts et cautionnements sont portés à l'actif pour leur juste valeur. Si le recouvrement de ces sommes revêt un caractère douteux, une dépréciation est constituée.

Le poste « Titres de participation dans des sociétés non consolidés » englobe les participations minoritaires que les filiales du groupe détiennent. Ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires.

Le poste « Titres de sociétés mises en équivalence », comprend la quote-part de la société mère détenue dans les capitaux propres retraités (résultat compris) des dites sociétés. La part des capitaux propres à prendre en compte est déterminée sur la base du pourcentage de participation de l'entreprise détentrice.

3.5 Stocks

- ✓ Valorisation

Les stocks de matières premières et les stocks de produits négociés sont valorisés selon la méthode du « Premier Entré - Premier Sorti » (FIFO). Le coût de revient des produits achetés est calculé sur la base des factures d'achats, majoré des frais de transitaires, de douane et de transport le cas échéant. Les frais financiers ou de recherche et développement sont exclus de la valorisation des inventaires.

Les stocks de produits finis et encours de production sont évalués suivant la méthode du Prix de revient standard normatif FIFO. Lors de chaque clôture, une comparaison est établie entre les dépenses réelles et les standards. Les écarts ainsi déterminés sont réintégrés dans les stocks en fonction de leur montant et de leur nature dès qu'ils sont significatifs. Une correction de stocks peut être effectuée en fonction de l'écart ainsi mesuré.

- ✓ Dépréciation

La dépréciation des stocks de produits finis est calculée sur des bases compatibles avec la notion de valeur nette de réalisation prévues par les IAS. La dépréciation unitaire est calculée en fonction des critères suivants :

- Détermination d'un stock à risque : écart entre la quantité en stock réel et le besoin calculé tant en fonction des ventes passées que des prévisions de ventes;
- Détermination de la dépréciation unitaire : comparaison entre le Prix de Revient Standard FIFO et la Valeur Nette de Réalisation.

Pour les articles autres que les produits finis, la valeur nette de réalisation est estimée en fonction des règles suivantes :

- Matières premières : 100% de décote si la matière première n'entre dans la fabrication d'aucun produit au catalogue ;
- Emballages : 75% de décote si l'emballage n'entre dans la fabrication d'aucun produit au catalogue ;
- En-cours de production et chromos : 75% de décote si les en-cours ou les chromos entrent exclusivement dans la production d'articles sortis du catalogue ; 10% s'ils entrent exclusivement dans la production d'articles au catalogue.

3.6 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur juste valeur considérée à la valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de recouvrement est inférieure à la valeur nominale.

Suivant le principe de prudence, le groupe fait appel aux services des organismes SFAC (clients en France) et COFACE (clients à l'exportation).

3.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se décompose en soldes bancaires et en placements offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur juste valeur.

3.8 Actions auto détenues

Les actions auto détenues par Guy Degrenne SA sont affectées aux programmes de rachat successifs, autorisés par les différentes Assemblées Générales et visés par l'Autorité des Marchés Financiers. Les objectifs de ces programmes de rachat sont principalement :

- l'achat et la vente d'actions Guy Degrenne en vue de la régularisation du cours de l'action Guy Degrenne, par l'intervention d'un prestataire dans le cadre du contrat de liquidité établi conformément à la Charte AFEI,
- l'attribution potentielle d'options d'achat d'actions aux salariés du groupe.

En application des normes IFRS, elles sont enregistrées en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-value de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

3.9 Impôts

Les filiales françaises détenues à plus de 95 % sont intégrées fiscalement avec la société mère Guy Degrenne SA.

Les impôts différés correspondent aux :

- différences temporelles (déficits reportables, marque...)
- retraitements des provisions réglementées figurant dans les comptes sociaux des filiales consolidées, provisions non déductibles,
- autres retraitements de consolidation (profit sur stocks, écriture d'homogénéisation, ...).

Les impositions différées comptabilisées sur les exercices antérieurs, si elles subsistent, sont corrigées au dernier taux d'imposition connu.

Le groupe constate les actifs d'impôts différés à hauteur des passifs d'impôts différés.

Pour la part des actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés, ceux-ci sont activés dès lors que des signes de retour à la profitabilité :

- sont enregistrés sur plusieurs exercices consécutifs,
- confortés par les résultats prévisionnels établis dans le cadre du Business Plan,
- et confirmés par les résultats constatés sur les premiers mois suivants l'arrêté comptable.

Conformément aux dispositions des normes IAS 12 et IAS 20, Guy Degrenne présente les crédits d'impôt liés aux activités de recherche & développement en « autres produits » au titre de l'exercice 2008-2009, afin d'assurer une meilleure lisibilité économique du compte de résultat.

3.10 Subventions d'investissements

Conformément aux textes en vigueur, les subventions d'investissements, lorsqu'elles existent, sont présentées dans les produits constatés d'avance.

3.11 Provisions

En fonction des informations disponibles à la date de clôture des comptes, la société estime et traduit dans ses comptes annuels les obligations actuelles identifiées, notamment par le biais des provisions pour risques et charges, en application de la norme IAS 37.

3.12 Avantages au personnel

3.12.1 Engagement de départ en retraite

Les engagements en matière de retraite pour les salariés des sociétés françaises sont provisionnés en fonction du nombre d'années de présence dans l'entreprise à la date d'arrêt. Ces engagements sont calculés individuellement pour l'ensemble des salariés et sont évalués en tenant compte des critères suivants :

- Les conventions collectives applicables aux différentes sociétés ;
- Taux d'actualisation selon la courbe de taux fournis par l'Institut des Actuaire à la date des calculs, majoré d'un spread de 1,60 ;
- Catégories socio- professionnelles

Corresp / Cat	Fonction
1	Métal cadres
2	Métal Vente
3	Métal cadre assim
4	Métal ETAM
5	Métal démo
7	Métal VRP
8	Métal Ouvrier
12	apprentis
21	Céram Cadre
22	Céram NC
23	Comm C
24	Comm NC

- Taux de rotation :

	1	2	3	4	5	7	8	12	21	22	23	24
30 ans et moins	16,5%	16,5%	16,5%	8,0%	23,5%	16,5%	8,0%	8,0%	4,0%	4,0%	15,0%	15,0%
de 31 à 40	12,0%	12,0%	12,0%	8,0%	23,5%	12,0%	8,0%	8,0%	4,0%	4,0%	10,0%	10,0%
de 41 à 50	8,0%	8,0%	8,0%	6,4%	23,5%	8,0%	6,0%	6,0%	4,0%	4,0%	8,0%	8,0%
51 ans et plus	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	23,5%	5,0%	3,0%	3,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%

- Taux d'augmentation des salaires :

	1	2	3	4	5	7	8	12	21	22	23	24
30 ans et moins	4,0%	4,0%	4,0%	2,9%	2,9%	4,0%	2,9%	2,9%	2,9%	2,9%	2,9%	2,9%
de 31 à 40	3,0%	3,0%	3,0%	2,6%	2,6%	3,0%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%
de 41 à 50	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,4%	2,4%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%
51 ans et plus	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%

- Age de départ en retraite :

- 61 ans pour les non-cadres d'usine
- 63 ans pour les cadres d'usine
- 65 ans pour les non-cadres du bureau hors usine
- 65 ans pour les cadres hors usines

Le groupe Guy Degrenne met en œuvre une politique de Gestion des Ressources Humaines visant à encourager le départ retardé de certaines catégories de personnels, en particulier les seniors. Les mesures mises en œuvre sont décrites au paragraphe 4.4 de l'annexe et reposent sur l'hypothèse de départ volontaire des salariés à la retraite aux âges précités.

Au 31 mars 2008, le calcul des indemnités de départ en retraite a été réalisé sur une base identique afin d'assurer la comparabilité des comptes pro forma.

- Probabilité de survie selon les statistiques INSEE Homme et Femme.

3.12.2 Médailles du travail

En application de la norme IAS 19, une provision a été constituée au titre des gratifications allouées à l'occasion de l'octroi de la médaille du travail, en fonction du nombre d'années d'ancienneté dans l'entreprise.

La provision est calculée en retenant les mêmes critères que ceux énoncés ci-dessus au paragraphe 3.12.1 « Engagements de départ en retraite ».

3.13 Couverture des risques de taux d'intérêt

Les dettes bancaires du groupe sont principalement constituées de financements à taux variable.

Le risque de taux en résultant est apprécié et couvert sous le contrôle de la société mère dans le respect des règles de prudence et en fonction des anticipations de marché.

3.14 Contrat de location financement

Les actifs financés par contrats de location financement sont immobilisés sur la base de la valeur actuelle des loyers futurs ou sur la base de leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Une fois les actifs ainsi financés sont immobilisés, ils font l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilisation du bien.

3.15 Résultat par action dilué

Le résultat net par action dilué est calculé en rapportant le résultat net – part du Groupe au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, en complément de l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante qu'ils soient émis par celle-ci ou par l'une de ses filiales, dès lors que ces instruments donnant un accès différé au capital ne sont pas « out of the money ».

La dilution est déterminée instrument par instrument selon les conditions suivantes :

- Lorsque les fonds correspondant à la création potentielle d'actions sont recueillis dès la date d'émission des instruments dilutifs (cas des obligations convertibles), le numérateur est égal au résultat net avant dilution augmenté des économies de frais financiers réalisées en cas de conversion pour leur montant net d'impôt ;
- Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options de souscription), la dilution rattachée aux options est déterminée selon la méthode du rachat d'actions (nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché à partir des fonds recueillis lors de l'exercice).

3.16 Classement en actifs destinés à être cédés/ Activités abandonnées

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme destinés à être cédés si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être destinés à être cédé de manière immédiate ou sa vente doit être hautement probable. Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures. Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités abandonnées ».

4.1 **Périmètre de consolidation**

Dénominations sociales	% Intérêts 2008 2009	% Intérêts 2007- 2008	Mode d'intégration
GUY DEGRENNE S.A.	100%	100%	
Filiales françaises			
USINE J.SIMON	100%	100%	Intégration globale
N° Siren : 552820060 Route d'Aunay - 14500 Vire - France			Sans activité
DISTRIBUTION GUY DEGRENNE	100%	100%	Intégration globale
N° Siren : 331689786 Route d'Aunay - 14500 Vire - France			
PORCELAINES GUY DEGRENNE	100%	100%	Intégration globale
N° Siren : 329286892 Rue Beausoleil - 87260 Pierre Buffière - France			
GUY DEGRENNE INDUSTRIE	100%	100%	Intégration globale
N° Siren : 430020453 Route d'Aunay - 14500 Vire - France			
GIE COUVERT ACIER NORMAND			Activité abandonnée au 31/12/2007 Dissoute pour la clôture au 31 mars 2008
Route d'Aunay - 14500 Vire - France			
BOUTIQUES GD	100%	100%	Intégration globale
N° Siren : 412477994 Route d'Aunay - 14500 Vire - France			
Filiales étrangères			
SIAM TABLEWARE (THAÏLANDE)	100%	100%	Intégration globale
N° Siren : 277006586 664 Moo 4, Bangpoo Industrial estate, Sukhumvit Road, T Praekasa Meung Samutrakarn - 10280 - Thailand			
ALFÖLD PORCELAN (HONGRIE)	100%	100%	Intégration globale
N° Siren : 06-10-000024 Erzébeti út 7. - 6800 Hodmezövazarhely - Hongrie			
GUY DEGRENNE BELGIUM	100%	100%	Intégration globale
N° Siren : 466773205 Bovenberg 124 - 1150 Wuwe Saint Pierre - Belgique			
GUY DEGRENNE TRADING SINGAPOUR	50,99%	50,99%	Sans activité
N° Siren : 199906562E 20 Raffles Place, 09-01 Ocean Towers - Singapour 048620			
GUY DEGRENNE ITALIA (1)	99,3%	99,3%	Société en liquidation
N° Siren : 3690940964 Via Zaccaria 1 - 20122 Milano - Italie			
GUY DEGRENNE ESPANA (1)	100%	100%	Société en liquidation
N° Siren : B-83077222 Calle Fernando El Santo 27 - 28010 Madrid - Espagne			
TABLE DE FRANCE NORTH AMERICA (USA)	50%	50%	Mise en équivalence depuis 2007
N° Siren : 13-3953778 390 Geroge street, suite 407 - New Brunswick, NJ 08901			

(1) S'agissant des filiales espagnole et italienne du groupe, le Directoire a pris la décision de faire cesser l'activité des ces deux entités, sans toutefois remettre en cause la poursuite des activités commerciales du groupe sur leurs territoires respectifs.

4.2 Actif Immobilisé

4.2.1 Tests de dépréciation

Les principaux paramètres du plan pluriannuel utilisé pour les tests de dépréciation de l'exercice clos le 31 mars 2009 sont les suivants :

UGT	Durée du plan (1)	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Commerce - Holding	5 ans	11,5%	1,50%
Porcelaine	3 ans	11,5%	1,50%
Métallurgie	5 ans	11,5%	1,50%

(1) La durée des plans de 3 ans peut être étendue jusqu'à 5 ans pour les activités en cours de repositionnement stratégique.

Le plan pluriannuel, utilisé pour les tests de dépréciation de l'exercice clos le 31 mars 2009, tient compte de :

- L'environnement défavorable conjoncturel qu'entraîne la crise économique sur le niveau d'activité prévu pour l'exercice 2009-2010, mais aussi de la confirmation du moteur de croissance que constituent la franchise, la master franchise et l'hôtellerie-restauration, tant en France qu'à l'export, et enfin le développement de l'activité sous-traitance industrielle ;
- De l'abaissement significatif du point mort du groupe ;
- De la réduction structurelle des stocks.

Hors coûts de restructuration constatés en 2008-2009, le cash-flow libre (dans la définition retenue pour les tests de valeur) constatée en 2008-2009 est proche de celui prévu un an plus tôt, malgré la baisse d'activité enregistrée en CHR & International au cours des six derniers mois.

Taux d'actualisation : les flux futurs de trésorerie ont été actualisés au taux de 11.5% (contre 11% au titre de l'exercice 2007-2008), applicable à l'ensemble des UGT. Pour les tests de valeur 2008-2009, la hausse d'un demi point du taux d'actualisation a un impact négatif de 4 771k€ sur la valeur des actifs, compensé intégralement par les conséquences de l'abaissement du point mort et de l'abaissement structurel des stocks.

Une variation de plus ou moins 10% du montant du résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions, sur l'ensemble de la période couverte par le plan, a un impact de plus ou moins 11,8 M€ sur la valeur d'entreprise.

Taux de croissance à l'infini : la valeur terminale a été calculée en utilisant un taux de croissance à l'infini de 1,5% (qui reflète l'évolution mondiale du marché de l'art de la table) inchangé par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, le taux de croissance affiché par le groupe Guy Degrenne au cours de l'exercice dans son réseau contrôlé est supérieur à la moyenne des taux de croissance affichés par les principaux concurrents du secteur dans le même réseau, et les performances réalisées dans l'hôtellerie-restauration sont relativement semblables.

Sur la base des hypothèses retenues, les tests de valeur font ressortir une reprise nette de provisions de 96k€ pour le groupe (-38 k€ sur l'UGT Commerciale, +56k€ sur l'UGT Porcelaine, +77 k€ sur l'UGT Acier). Compte tenu de la sensibilité du modèle, de la faiblesse des dotations/reprises potentielles ainsi constatées, et de l'impact de l'environnement économique et financier à la date d'arrêt des comptes sur la rationalisation des prévisions, le Directoire a décidé de ne pas donner de traduction comptable à ces variations.

Le groupe étant en situation de retournement, la valeur terminale retenue représente 75,7% de la valeur d'entreprise, et 4.4 fois le résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions de la dernière année du plan.

Compte tenu de cette situation, la valeur d'entreprise est très sensible aux paramètres retenus :

Valeur d'entreprise		Taux actualisation		
		11,40%	11,50%	11,60%
Taux de croissance à l'infini	1,40%	81 164	80 260	79 374
	1,50%	81 784	80 866	79 966
	1,60%	82 418	81 484	80 569

Dotations/Reprises		Taux actualisation		
		11,40%	11,50%	11,60%
Taux de croissance à l'infini	1,40%	+298	-606	-1 492
	1,50%	+918	0	-900
	1,60%	1 552	+618	-297

4.2.2 Actifs incorporels

- ✓ Suivi des Goodwills (en valeur nette)

en k€	Mars 2009	Mars 2008
Distribution Guy Degrenne	1431	1431
Boutiques GD	910	910
Total	2 341	2 341

Les Goodwills ci-dessus sont constatés au sein de Guy Degrenne S.A. au titre de chacun des actifs définis ci-dessus, à l'exception de Boutiques GD.

- ✓ Suivi des frais R&D

	01/04/2008	Augmentation	Diminution	Virt poste à poste	31/03/2009
Frais de R&D	1 714			496	2 210
Amort frais de R&D	740	610			1 350
VNC frais R&D	974	-610		496	860
Frais de R&D en cours à N-1	680		-82	-469	129
Frais de R&D de l'exercice		554		-27	526
Frais R&D en cours	680	554	-82	-496	655
TOTAL ACTIVE	1 654	-57	-82		1 515

- ✓ Valeur brute des immobilisations incorporelles

en k€	Goodwill	Droits de propriété intellectuelle et concessions	Autres immobilisations incorp.	Avances et immobilisations encours	Total immo. Incorporelles
Solde de clôture 31/12/2006	5 289	40 903	3	814	47 009
Acquisitions		345		280	625
Transfert compte à compte		313		-310	3
Variation de périmètre	-217	-141			-358
Cessions				-42	-42
Ecart conversion		5			5
Solde de clôture 31/03/2007	5 072	41 425	3	742	47 242
Acquisitions		722		531	1 253
Transfert compte à compte		376		-377	-1
Cessions		-60			-60
Ecart conversion		-16		1	-15
Solde de clôture 31/03/2008	5 072	42 447	3	897	48 419
Acquisitions		164	24	563	751
Transfert compte à compte		469		-469	0
Cessions		-126		-14	-140
Ecart conversion		-18			-18
Solde de clôture 31/03/2009	5 072	42 936	27	977	49 011
Dont :					
Marque Guy Degrenne		29 311			
Droit au bail		6 368			

✓ Dépréciation des immobilisations incorporelles

en k€	Amortissements				Dépréciations			Total dépr.	
	Good-will	Droits de propriété intellectuelle et concessions	Autres immo. incorp.	Total	Good-will	Droits de propriété intellectuelle, concessions et fonds de commerce	Autres immo. Incorp		Total
Solde 31/12/2006	2 817	2 032	2	4 851		6 903	6 903	11 754	
Dotations		148		148				148	
Variation de périmètre	-86	-109		-195				-195	
Changement de méthode de consolidation		-15		-15				-15	
Reprise		-2		-2				-2	
Ecart conversion		5		5				5	
Solde 31/03/2007	2 731	2 059	2	4 792		6 903	6 903	11 695	
Dotations		844		844				844	
Transfert cpt à cpt		2		2				2	
Reprise		-56		-56				-56	
Reprises sur test de valeur						-379	-379	-379	
Ecart conversion		-15		-15				-15	
Solde 31/03/2008	2 731	2 834	2	5 567		6 524	6 524	12 091	
Dotations		955		955				955	
Reprise		-118		-118				-118	
Ecart conversion		-21		-21				-21	
Solde 31/03/2009	2 731	3 650	2	6 383		6 524	6 524	12 907	
Dont :									
Marque Guy Degrenne						5 210			

4.2.3 Actifs corporels

✓ Valeurs brutes des immobilisations corporelles

en k€	Terrains		Installations techniques		Autres immobilisations corporelles		Avances et immobilisations en cours		Total immobilisations corporelles
	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Avances et immobilisations en cours	Total immobilisations corporelles			
Solde de clôture 31/12/2006	1 208	6 541	43 679	8 037	1 749	61 216			
Acquisitions		82	144	100	375	701			
Transfert cpt à cpt		7	318	-2	-327	-4			
Variation de périmètre - sortie			-219	-725		-944			
Changement méthode de consolidation		-11		-34		-45			
Cessions			-382	-41	-143	-567			
Ecart conversion	3	21	186	17	1	228			
Solde de clôture 31/03/2007	1 211	6 640	43 726	7 352	1 655	60 585			
Acquisitions		461	1 412	277	1 036	3 186			
Transfert cpt à cpt		-11	82	33	-99	5			
Cessions		-6	-1 630	-168	-209	-2 013			
Ecart conversion	-18	-95	-687	-57	-6	-863			
Solde de clôture 31/03/2008	1 193	6 989	42 903	7 437	2 377	60 901			
Acquisitions		1 034	1 365	200	19	2 618			
Transfert cpt à cpt		1 648	401		-2 048	0			
Cessions	-2	-11	-929	-121	-29	-1 092			
Ecart conversion	16	-21	-758	-96	-7	-866			
Solde de clôture 31/03/2009	1 207	9 639	42 982	7 420	313	61 561			

✓ Dépréciation des immobilisations corporelles

en k€	Amortissements					Dépréciations					Total dépr.
	Terrains	Cons- truction	Installations techniques	Autres immo. corporelles	Total	Terrains	Cons- truction	Installations techniques	Autres immo. Corporelles	Total	
Solde 31/12/2006	47	2 658	30 678	5 331	38 714	75	195	4 097	65	4 432	43 145
Dotations		166	611	163	940		1	10		11	951
Transfert cpt à cpt		3	-281	-4	-282			281		281	-1
Reprises			-206	-39	-245		-17	-143		-160	-405
Variation périmètre		-8	-141	-646	-795						-795
Changement méthode de consolidation				-32	-32						-32
Ecart conversion		12	-144	15	-117						-117
Solde 31/03/2007	47	2 831	30 518	4 788	38 183	75	179	4 245	65	4 564	42 747
Dotations		629	2 372	819	3 820		127	1 141	20	1 288	5 108
Transfert cpt à cpt		-12	-20	6	-26		6	20	2	28	2
Reprises		-4	-1 633	-171	-1 808		-7	-1 220	-2	-1 229	-3 037
Ecart conversion		-61	-267	-49	-377						-377
Solde 31/03/2008	47	3 383	30 970	5 393	39 793	75	305	4 186	85	4 651	44 443
Dotations		721	2 103	728	3 551			-6		-6	3 545
Reprises		-2	-831	-131	-974			-9		-9	-982
Ecart conversion		-11	-544	-94	-649			-168		-168	-817
Solde 31/03/2009	45	4 082	31 698	5 895	41 721	75	305	4 004	85	4 468	46 190

4.2.4 Investissements financiers

✓ Valeur brute des actifs financiers

en k€	Titres de parti- cipation	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres immo financiers	Total Actifs Financiers
Solde 31/12/2006		101	24	453	578
Acquisitions				42	42
Variation de périmètre		-101		-12	-113
Changement méthode de consolidation				-3	-3
Cessions				-8	-8
Solde 31/03/2007		0	24	473	496
Acquisitions				53	53
Cessions			-5	-14	-19
Ecart conversion			-4		-4
Solde 31/03/2008		0	15	512	526
Acquisitions				31	31
Cessions			-4	-25	-29
Ecart conversion			-2		-2
Solde 31/03/2009		0	10	518	527

Le poste « Autres immobilisations financières » est constitué pour l'essentiel des dépôts de garanties sur loyers.

✓ Dépréciation des actifs financiers

en k€	Titres de parti- cipation	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres immo financiers	Total Actifs Financiers
Solde 31/12/2006		37			37
Variation de périmètre		-37			-37
Solde 31/03/2007		0			0
Solde 31/03/2008		0			0
Solde 31/03/2009		0			0

4.2.5 Titres mis en équivalence

en k€	Titres mis en équivalence
Solde 31/12/2006	
Changement de méthode de consolidation	562
Solde 31/03/2007	562
Résultat de l'exercice	7
Ecart de conversion	-95
Solde 31/03/2008	474
Résultat de l'exercice	72
Correction d'ouverture	-66
Ecart de conversion	81
Solde 31/03/2009	561

4.2.6 Immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement

en k€	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Solde 31/12/2006	4 864	1 421	3 443
Acquisitions / Dotations	367	283	84
Solde 31/03/2008	5 231	1 704	3 527
Acquisitions / Dotations	1 406	319	1 087
Solde 31/03/2009	6 637	2 023	4 614

4.2.7 Synthèse de l'actif non courant à la clôture (hors impôts différés actifs)

en k€	Goodwill	Incorporelles	Corporelles	Financières	Titres mises en équivalence	Total
Valeurs brutes	5 072	43 939	61 561	527	561	111 660
Dépréciation	-	2 731	-	10 176	-	46 190
Valeurs nettes	2 341	33 763	15 371	527	561	52 563

4.2.8 Principales acquisitions et cessions sur l'actif immobilisé

Les acquisitions de l'exercice s'analysent de la manière suivante :

en k€	Incorporelles	Corporelles	Financières
Investissements commerciaux	23	308	
Aménagement des points de vente		42	
Mobiliers de présentation		186	
Autres	23	80	
Equipements informatiques			
Développements produits	554	179	
Frais de développement de nouveaux modèles	554		
Outillages nouveaux modèles + remplacement ancien outillages		179	
Investissements industriels	1	2 020	
Autres aménagements immobiliers		153	
Equipements industriels	1	1 223	
Sprinklage		644	
Investissements informatiques	161	54	
Autres	13	57	31
Total des investissements au 31 mars 2009	751	2 618	31

Les cessions s'analysent de la manière suivante :

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Incorporelles	140	118	22
Corporelles	1 092	982	110
Financières	29		29
	1 261	1 100	161

au 31 mars 2009

en k€	Incorporelles	Corporelles	Financières
Désinvestissements commerciaux			
Aménagements magasins		8	
Désinvestissements industriels		26	
Autres cessions	22	76	18
Total des cessions en valeur nette comptable	22	110	18

4.3 Analyse des capitaux propres

4.3.1 Composition du capital social

Le capital social est fixé à 15 412 128 €, divisé en 3 853 032 actions d'une valeur de 4€ chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément à l'article 11.4 des statuts, les actions inscrites depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, bénéficient d'un droit de vote double.

4.3.2 Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, et dans le cadre du plan de refondation et de relance du groupe, initié dès l'issue de l'exercice 2004, la société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et de maintenir une structure de capital destinée à en optimiser le coût. Pour atteindre cet objectif, la société a notamment mis en œuvre plusieurs moyens : augmentation du capital, cession d'actifs non stratégiques.

C'est dans ce même esprit de gestion des capitaux propres que le groupe a annoncé au marché la réalisation au cours du premier semestre 2009-2010, d'une augmentation des capitaux propres du groupe, par émission d'une ORA, dans les conditions définie au paragraphe 4.3.4.2 ci-après.

4.3.3 Evolution du capital social

	en €	en nombre d'actions	Valeur nominale
Situation au 31 décembre 2006	15 376 792	3 844 198	4
Exercice de bons de souscription et options souscripti	35 336	8 834	4
Situation au 31 décembre 2007	15 412 128	3 853 032	4
Situation au 31 mars 2008	15 412 128	3 853 032	4
Situation au 31 mars 2009	15 412 128	3 853 032	4

4.3.4 Opération sur capital

4.3.4.1 Opérations sur capital réalisées au cours des exercices antérieurs

Au cours de l'année 2007, 6 000 options de souscription d'actions ainsi que 7 085 bons de souscription d'actions ont été exercées générant une augmentation de capital de 8 834 actions pour un nominal de 35 336 euros. Aucune souscription n'a été réalisée au cours des trois premiers mois de l'année 2008, que ce soit au titre des BSAR, des BSA ou des options de souscription.

4.3.4.2 Opérations sur capital envisagées

4.3.4.2.1 Montant de l'opération : 10 M€

4.3.4.2.2 Objectifs de l'opération

- Conforter l'ensemble des partenaires du groupe (clients, banquiers, fournisseurs, assureurs crédit, etc...) ;
- Reconstituer les fonds propres du groupe, dégradés des pertes constatées sur les trois derniers exercices ;
- Participer au financement des investissements prévus au Business Plan et financer le BFR nécessité par les croissances d'activités attendues sur les années à venir ;
- Faciliter la consolidation des concours bancaires ;
- Permettre la conversion des comptes courants des actionnaires qui le souhaitent.

4.3.4.2.3 Contraintes techniques

- Valeur nominale : la valeur nominale de l'action étant fixée à 4 euros, aucune émission ne pouvait être réalisée en dessous de cette valeur. Or le cours de bourse était à 2.20 € le 30 juin 2009.
- Pour que l'opération soit techniquement validée, 75% de l'émission doit être garantie.

4.3.4.2.4 Solution retenue

- Emission d'une ORA (Obligations remboursables en actions) avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Montant de l'émission de l'ORA : 10 M€ ;
- Création à terme de 3 750 000 actions, soit une augmentation de capital à terme de 15M€ ;
- Remboursement et paiement des intérêts par versement d'actions.

4.3.4.2.5 Déclarations d'intentions des principaux actionnaires

- Position des principaux actionnaires à ce jour :

Comir	Conversion comptes courants
Moussefork b.v.	Conversion comptes courants
Compagnie du Bois Sauvage	Conversion comptes courants

- Garantie de bonne fin apportée par SOPARCIF portant sur 50% du montant de l'émission, sous les conditions suivantes :
 - Conversion de leurs comptes courants par Comir, Moussefork et Compagnie du Bois Sauvage ;
 - Accord sur la consolidation de 10 M€ de dette avec les principaux banquiers du groupe, dans le cadre d'un contrat de pool (cf. § 4.14.1 ci-après) ;
 - Obtention du visa de l'AMF sur la note relative à l'opération envisagée.

En conséquence, sur la base des informations à ce jour, la souscription se réaliserait comme prévu pour moitié par conversion des comptes courants, et pour moitié en « new cash ».

4.3.5 Capital Potentiel : Options d'achats et de souscription d'actions consenties aux salariés.

Le plan d'attribution des options de souscription d'actions approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 2 mai 2005 revêtait les caractéristiques suivantes :

Date de l'AGE	02-mai-05
Date du Conseil / Directoire	14-juin-05
Nombre total Options	196 000
Nombre SOP au profit des membres du conseil de surveillance	0
Nombre de dirigeants concernés	3
Point de départ d'exercice des SOP	14-juin-05
Prix de souscription	7,65 €
Décote	Le prix d'exercice est fixé à 95% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution
Modalités d'exercice des SOP	Exercibles dès le 14/06/05 jusqu'au 12 juin 2009
Nombre de SOP attribuées	98 000 au 31 mars 2009
Nombre de SOP radiées	84 600
Nombre de SOP exercées entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 30 juin 2007	6 000
Nombre de SOP exercées antérieurement au 1 ^{er} janvier 2007	
Délai Fiscal	14-juin-05
Date échéance du plan	12-juin-09

Il est précisé que la date d'attribution de ces options de souscription d'actions est liée à la date de réunion du Directoire attribuant individuellement les options aux salariés du groupe, ou à un mandataire de la maison mère du groupe, dès lors que pour ces dernières attributions, l'autorisation du comité des rémunérations ait été donnée préalablement.

L'évolution du nombre de ces options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2008-2009 est la suivante :
en nombre d'options de souscription

Total au 31 décembre 2007	164 600
Options attribuées	0
Options levées	0
Options radiées	0
Total au 31 mars 2008	164 600
Options attribuées	0
Options levées	0
Options radiées	66 600
Total au 31 mars 2009	98 000
Options caduques	
Total au 30 juin 2009	0

Aucune option d'achat d'action n'a été consentie, ni aux salariés ni aux dirigeants du groupe Guy Degrenne au cours de l'exercice 2008-2009. Il n'existe aucun autre plan d'attribution d'achat ni de souscription d'actions autre que le plan présenté ci-dessus.

A la date d'arrêté des comptes, soit au 30 juin 2009, le Directoire a constaté la caducité du plan d'options de souscription d'actions, et dans ces conditions l'absence d'options de souscriptions d'actions.

4.3.6 Capital Potentiel : Bons de souscription d'actions

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2006 a autorisé un programme d'attribution de 350 000 bons de souscription d'actions destiné à fidéliser et motiver le management.

Ces bons de souscriptions d'actions sont exerçables :

- avant le 30 septembre 2010,
- en échange d'une action par bon au prix d'exercice de 7,45 €
- dans le cours normal de l'entreprise, sous les conditions cumulatives suivantes :
 - capitaux propres à la date d'exercice au moins égaux à ceux du 31 décembre 2005 (après neutralisation des augmentations de capital et versement d'éventuels dividendes),
 - chiffre d'affaires des 12 mois précédant la date d'exercice supérieur de 20 % à celui de deux ans plus tôt (exercice partiel entre 15 et 20 %),
 - cash-flow de l'activité des 24 derniers mois supérieur à 18 M€ (exercice partiel entre 15 et 18 M€),
- en cas d'offre publique sur le capital de Guy Degrenne, approuvée par le Conseil de Surveillance,
- Décote, relative au prix d'acquisition des actions : le prix d'exercice est fixé à 95% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution.

Au 31 mars 2009, il reste 166 000 bons de souscriptions attribués.

Il est précisé que la date d'attribution de ces bons de souscription d'actions sont liées à la date de réunion du Directoire attribuant individuellement les options aux salariés du groupe, ou à un mandataire de la maison mère du groupe, dès lors que pour ces dernières attribution, l'autorisation du comité des rémunérations ait été donnée préalablement.

4.3.7 Nombre d'actions utilisées pour le calcul du résultat par action

	31/03/2009	31/03/2008
Nombre d'actions	3 853 032	3 849 749
Nombre actions / Stock options *	0	164 600
Nombre actions / BSA *	0	0
TOTAL	3 853 032	4 014 349

* Les options de souscriptions étant intégralement caduques à la date d'arrêté des comptes, et les bons de souscription d'actions étant « out of the money » à la même date, le nombre d'actions utilisées pour le calcul du résultat par actions est celui des actions composant le capital au 30 juin 2009, soit 3 853 032.

4.3.8 Actions propres

A la clôture de l'exercice, la société détient 15 369 actions qui représentent environ 0.30% des 3 853 032 actions composant le capital social de la société.

✓ Opérations effectuées en application des articles L 225-208 et L 225-209 du Code de Commerce :

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	7 360 actions
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	4 537 actions
Valeur nominale des actions inscrites au nom de l'exercice	4 euros

- ✓ Motifs des acquisitions effectuées au cours de l'exercice :

Au cours de l'année, les acquisitions d'actions Guy Degrenne avaient pour objectif la régulation du cours de l'action Guy Degrenne, dans le cadre du contrat AFEI en cours avec la société ODDOMIDCAP.

- ✓ Motifs des cessions effectuées au cours de l'exercice :

4 537 actions ont été cédées sur le marché au prix unitaire moyen de 8,39 euros.

4.4 Provisions courantes et non courantes

(en k€)	Provision pour litiges sociaux et restructurations	provision pour litiges commerciaux	autres provisions	Provision pour risques fiscaux	Total provisions courantes	Provisions engagement au personnel	Total provisions non courantes
Solde 31/12/2006	855	193	218	2	1 268	1 938	1 938
Reclassification	-14	-15	29				
Dotation	10				10	42	42
Reprise utilisée			-7		-7	-352	-352
Reprise non utilisée						-185	-185
Variation périmètre	-208	-26			-234		
Ecart conversion							
Solde 31/03/2007	643	152	240	2	1 037	1 443	1 443
Reclassification							
Dotation	458	57	324		839	33	33
Reprise utilisée	-356	-16	-373	-1	-746		
Reprise non utilisée	-100	-137			-237		
Variation périmètre							
Ecart conversion	-1		-4		-5		
Solde 31/03/2008	644	56	187	1	888	1 476	1 476
Reclassification							
Dotation	114		290		404	38	38
Reprise utilisée	-582	-17	-187	-1	-787	-39	-39
Reprise non utilisée	-35				-35		
Variation périmètre							
Ecart conversion			-34		-34		
Solde 31/03/2009	141	39	256	0	436	1 475	1 475

4.4.1 Provisions pour litiges sociaux et restructurations

Provisions pour restructuration et litiges sociaux :

Une provision pour litige sociaux a été constituée à hauteur de 114k€ tandis que 582k€ de provisions antérieures faisaient l'objet de reprises utilisées et 35 k€ de reprises non utilisées suite à l'extinction de contentieux initiés au cours des exercices antérieurs.

4.4.2 Provisions pour litiges commerciaux

Les reprises se sont élevées à soit 17 k€, correspondant à :

- L'extinction d'un contentieux avec la société SADE initié dans le cadre des travaux de sprinklage du site de Vire en Normandie ;
- L'extinction d'un contentieux avec la société DALKIA initié dans le cadre de la mission d'entretien des groupes électrogènes sur le site de Vire en Normandie.

4.4.3 Autres provisions pour risques et charges

Les principales dotations proviennent :

- D'une provision couvrant les droits acquis par les porteurs de carte de fidélité, soit 73 k€ et d'une reprise au 31 mars 2009 à hauteur de 17 k€ (reprise utilisée) ;
- D'une provision pour diverses charges pour la filiale hongroise, soit 217 k€, et d'une reprise au titre de la même filiale de 170 k€ ;

4.4.4 Droit individuel à la formation

La société n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le décaissement futur, compte tenu de l'application récente de cette disposition et de l'absence d'historique.

Une provision éventuelle serait non significative, pour les raisons principales suivantes :

- La formation est imputée sur le droit à RTT ;
- Le coût pédagogique est largement pris en charge par les subventions.

Le stock d'heures de droit individuel à la formation au 31 mars 2009 s'élève à 58 843.

4.4.5 Provision pour engagement au personnel:

en k€	31/03/2009	31/03/2008
Provision pour médaille de travail	150	148
Provision pour indemnités de départ en retraite	1 325	1 328
	1 475	1 476

L'engagement total du groupe au titre des médailles de travail s'élève au 31/03/2009 à :

en k€	31/03/2009	31/03/2008
Guy Degrenne Industrie	80	80
Guy Degrenne SA	9	9
Porcelaines Guy Degrenne	9	9
Boutiques GD	7	8
Distribution Guy Degrenne	45	42
	150	148

L'engagement total du groupe au titre des provisions pour indemnités de départ en retraite s'élève au 31/03/2009 à :

en k€	Droits Acquis 31/03/2009	Droits Acquis 31/03/2008
Guy Degrenne SA	87	103
Distribution Guy Degrenne	322	295
Guy Degrenne Industrie	815	836
Porcelaines Guy Degrenne	79	71
Boutiques Guy Degrenne	22	23
Engagement Total	1 325	1 328

Ces engagements sont calculés au titre des sociétés du groupe soumises à la législation relative aux engagements de retraite. Ils sont évalués individuellement pour l'ensemble des salariés en tenant compte de la convention collective applicable.

- Le groupe Guy Degrenne met en œuvre un ensemble de mesures visant à encourager le départ retardé de certaines populations de personnels, et en particulier les seniors. La politique de Gestion des Ressources Humaines consiste, dans ce contexte, en 4 axes :
 - o Traitement du transfert des savoir-faire et compétences des seniors du groupe pour différents métiers clés du groupe : industriels, supply chain, informatique, R&D (Knowledge Management) ;
 - o Revalorisation des parcours professionnels des seniors du groupe dans le cadre de la politique de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) : évolution vers des fonctions d'encadrement, création de pôles de formation-experts, l'ensemble de ces mesures étant destinées à conserver les collaborateurs dans le groupe le plus longtemps possible pour un accès aux compétences et aux expertises le plus immédiat possible ;
 - o Ex-centrage géographique des sites industriels du groupe justifiant la pérennisation et la sécurisation long terme de l'effectif de chaque site ;
 - o Favoriser le retour au ou l'évolution vers le travail à temps partiel (dans les limites prévues par la législation) pour les collaborateurs partis en retraite totale ou partielle facilitant ainsi les départs volontaires vs les mises à la retraite.
- Par ailleurs, les effets de cette option pour départs retardés sont accentués par le nouveau dispositif de départ à la retraite défini par la Loi Fillon, et par les conclusions du rapport du Conseil d'Orientation sur les retraites, qui ont augmenté le nombre de trimestres travaillés ouvrant droit au départ à la retraite.
- Dans ces conditions, les départs à la retraite se font sur la base des départs volontaires aux âges définis au paragraphe 3.12.1.

Convention applicable	Engagement au 31/03/2008	Coût financier	Services rendus	Décassement	Ecart actuariel	Engagement au 31/03/2009
Métallurgie	1 233	51	150	-155	-55	1 224
Porcelaine	72	3	11	-10	4	79
Commercial	24	1	3	-8	2	22
	1 328	55	164	-173	-50	1 325

Les écarts actuariels constatés au cours de l'exercice 2008/2009, sont enregistrés en résultat opérationnel au titre du même exercice.

- Compte tenu de l'environnement financier et économique incertain, le spread risque du taux d'actualisation a été augmenté au titre de l'exercice clos au 31 mars 2009, tandis que le taux d'actualisation a fortement diminué dans ce contexte, résultat au global en un taux d'actualisation quasi stable. Dans ces conditions, le montant de l'engagement à la clôture est semblable au montant de l'engagement au titre de l'exercice antérieur.

4.5 Actifs et Passifs financiers

4.5.1 Ventilation par nature et catégorie

	Valeur au bilan	Prêts, créances et autres dettes	Intruments dérivés	Actifs en juste valeur par résultat	Actifs en juste valeur par capitaux propres	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs disponibles à la vente	Total juste valeur
Actifs non courants								
Investissements financiers	527	527						527
Titres mis en équivalence	561			561				561
Autres actifs non courants								
Actifs d'impôts exigibles non courants								
Actifs courants								
Créances commerciales	12 652	12 652						12 652
Autres actifs courants	3 988	3 988						3 988
Intruments financiers actifs	245		245					245
Trésorerie et équivalents	1 078			1 078				1 078
Actifs d'impôts exigibles courants	837	837						837
Actifs	19 888	18 004	245	1 639				19 888
Passifs non courants								
Passif financiers non courants	4 786	4 786						4 786
Autres passifs non courants	464	464						464
Passifs courants								
Intruments financiers Passifs	962		962					962
Passif financiers courants	26 246	26 246						26 246
Dettes commerciales	8 775	8 775						8 775
Passif d'impôt exigible	16	16						16
Autres passifs courants *	14 091	14 091						14 091
Passifs	55 340	54 378	962					55 340

* En octobre 2007, le groupe a bénéficié d'un apport en compte courant de 2M€ de la part de ses principaux actionnaires. Pour faire face à des besoins saisonniers de trésorerie, les mêmes actionnaires ont procédé à un second apport en comptes courants de 3M€ au mois d'avril 2008. Le compte courant est constaté dans le poste « Autres dettes ».

- *Détail du poste Trésorerie et équivalents*

en k€	31/03/2009	31/03/2008
Autres valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	1 078	969
Total	1 078	969

- *Détail des Instruments financiers*

	31/03/2009	31/03/2008
Instruments financiers actif	245	48
Instruments financiers passif	962	224
Impact sur les réserves cumulées	-588	-29
Impact résultat net d'extourne	-114	9

Position au 31/03/2009

	Montant couvert en devises	Montant couvert en € au taux de clôture	Valorisation instrument financier
EUR/USD	5 250	3 945	76
EUR/HUF	805 000	2 612	-421
EUR/THB	139 500	2 995	66
Taux Intérêts	12 000	12 000	-370
Matière première:	0	0	0
		Total éligible	-649
		Total non éligible	-67,5
			-716

- *Détail du poste Passifs financiers courants et non courants :*

en k€	31/03/2009	31/03/2008
Autres emprunts obligataires	0	63
Emprunts auprès des établissements de crédit	26 751	26 459
Emprunts issus des crédit baux	4 014	3 198
Emprunts et dettes financières divers	106	197
Avances conditionnées	161	150
	31 032	30 067

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus (cf. IAS 23).

Au 31 mars 2009, 22,2% (contre 26,2 % au 31 mars 2008) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 77,8 % (contre 73,4 % au 31 mars 2008) de dettes à court terme. Ces lignes court terme ont fait l'objet d'un renouvellement semestriel ou annuel après examen par les comités de crédit de chaque banque. Toutefois conformément à l'article 60 de la loi bancaire, ces crédits peuvent être dénoncés par les banquiers sous réserve d'un préavis de 60 jours. Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garantis par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce. Pour plus d'informations, se reporter au paragraphe 4.14.1.

Afin de consolider sa dette bancaire court terme en dette bancaire moyen terme, la société a initié, à la date de clôture des comptes, une négociation avec ses trois principaux banquiers, destinées à consolider 10M€ de dette bancaires, conformément aux dispositions précisées au paragraphe 4.14.1 ci-après. La concrétisation de cette consolidation de dette est conditionnée à la réalisation de l'opération d'augmentation des capitaux permanents, décrite au paragraphe 4.3.4.2 ci-avant, et réciproquement.

Emprunts obligataires :

Guy Degrenne SA avait émis des emprunts obligataires, placés exclusivement auprès des Fonds Communs de Placement du plan d'épargne entreprise du groupe, destinés à recevoir l'épargne volontaire des salariés du groupe et éventuellement l'abondement volontaire versé par les entreprises du groupe. A la date de clôture de l'exercice, l'intégralité de ces emprunts a été remboursée.

4.5.2 Ventilation par échéance

(en k€)	Montant	6 mois < X <		
		X < 6 mois	12 mois	X > 12 mois
Actifs financiers	527			527
Titres mis en équivalence	561			561
Créances clients et comptes rattachés	12 652	12 652		
Autres actifs	3 988	3 988		
Instruments financiers actif	245	245		
Trésorerie et équivalents	1 078	1 078		
Actif d'impôts exigibles	837		837	
Total actifs financiers	19 888	17 963	837	1 088
Passif financiers (1)	31 032	26 246		4 786
Instruments financiers	962	962		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 775	8 775		
Passif d'impôts exigibles	16	16		
Autres passifs	14 555	14 091		464
Total Passifs financiers	55 340	50 090		5 250

(1) dont crédit baux 4 014 k€, dont 664 k€ seront à rembourser au cours de l'exercice 2009/2010

4.5.3 Ventilation par devise

en k devise	Valeur au bilan	€	HUF	THB	USD	SGD
Investissements financiers	527	509	9	9		
<i>contre valeur devises</i>			2 774	405		
Titres mis en équivalence	561	561				
<i>contre valeur devises</i>						
Créances clients et comptes rattachés	12 652	12 261	161	57	173	
<i>contre valeur devises</i>			49 617	2 655	230	
Autres actifs	4 825	4 484	268	73		
<i>contre valeur devises</i>			82 592	3 400		
Trésorerie et équivalents	1 323	954	166	186		17
<i>contre valeur devises</i>			51 158	8 663		34
Actifs	19 888	18 769	604	325	173	17
Passif financiers	31 994	30 614	798	582	0	0
<i>contre valeur devises</i>			245 928	27 107		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 775	7 752	389	506	128	
<i>contre valeur devises</i>			119 882	23 567	170	
Autres passifs	14 571	14 066	330	175		
<i>contre valeur devises</i>			101 699	8 151		
Passifs	55 340	52 432	1 517	1 263	128	0

- *Passifs financiers courants et non courants:*

	31 mars 2009		31 mars 2008	
	en k€	en k devise	en k€	en k devise
Autres emprunts obligataires	0		63	
- euro	0		63	
Instruments financiers	962		223	
- euro	962		223	
Avances conditionnées	161		150	
- euro	161		150	
Emprunts auprès des établissements de crédit	30 765		29 657	
- euro	26 662		24 939	
- HUF	3 521	1 085 102	4 317	1 119 959
- THB	582	27 107	401	19 770
Emprunts et dettes financières divers	106		197	
- euro	106		197	
Total	31 994		30 290	

4.6 *Autres variations des autres actifs et autres passifs*

4.6.1 *Stocks*

- ✓ Valeurs en fin de période

en k€	Valeurs brutes		Dépréciation		Valeurs nettes	
	mars-09	mars-08	mars-09	mars-08	mars-09	mars-08
Matières premières	4 266	5 012	433	407	3 833	4 605
Encours	2 507	3 711	214	337	2 293	3 374
Produits finis et intermédiaires	18 353	19 963	1 409	1 456	16 944	18 507
Marchandises	4 665	4 444	15		4 650	4 444
Total	29 792	33 131	2 071	2 200	27 721	30 930

4.6.2 *Créances et dettes courantes ou non courantes nettes*

en k€	31/03/09	31/03/08
Actifs d'impôts exigibles non courant	0	925
Impôts différés actifs	216	219
Actifs d'impôts exigibles courant	837	183
Créances commerciales	12 652	15 722
Autres créances courantes	3 988	4 178
Autres dettes non courantes	-464	-562
Impôts exigible passif	-16	-9
Dettes commerciales	-8 775	-13 889
Autres dettes courantes	-14 091	-12 715
Total NET	-5 653	-5 948

En octobre 2007, le groupe a bénéficié d'un apport en compte courant de 2M€ de la part de ses principaux actionnaires. Pour faire face à des besoins saisonniers de trésorerie, les mêmes actionnaires ont procédé à un second apport en comptes courants de 3M€ au mois d'avril 2008. Le compte courant est constaté dans le poste « Autres dettes ».

4.6.3 *Variation de la dépréciation sur créances courantes*

en k€	Créances commerciales	Autres créances
Solde au 31/12/2006	534	36
Dotations		
Reprise	-9	
Sortie périmètre	-222	
Changement méthode de consolidation	-19	
Ecart conversion		
Solde au 31/03/2007	285	36
Dotations	140	15
Reprise	-104	-32
Ecart conversion		
Solde au 31/03/2008	321	19
Dotations	57	
Reprise	-136	-1
Ecart conversion	-6	1
Solde au 31/03/2009	235	19

4.7 Tableaux de bouclage pour le tableau de flux de trésorerie

4.7.1 Concordance des cessions d'actif immobilisé avec le tableau de flux de trésorerie

Prix de cessions =	145
Valeur nette comptable sortie =	123
Plus/Moins value de cession	22

Les prix de cessions sont majorés de 29 k€ pour les remboursements d'investissement financier pour atteindre le montant de 174 k€ sur la ligne « cession des immobilisations. »

4.7.2 Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité du 31 décembre 2006 au 31 mars 2007 puis au 31 mars 2008 et au 31 mars 2009

en K€	Variation BFR Avril 2008 à Mars 2009	Variation BFR Avril 2007 à Mars 2008	Variation BFR janvier 2007 à mars 2007
Variation des stocks et en-cours	-2 767	138	1 543
Variation des créances commerciales et comptes rattachés	-2 973	-1 996	-6 078
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	5 042	-2 081	1 811
Variation des autres créances et dettes	-1 940	-2 904	2 036
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-2 638	-6 843	-688

	fournisseurs	autres BFR	clients	stocks	Total
31/12/2006	-13 908	-7 276	23 865	31 131	33 812
flux exploitation nette	1 811	2 036	-6 078	1 543	-687
var périmètre	89	254	356	-688	11
Changement méthode	143	154	-386	-961	
Transfert interne					
Ecart de conversion	-16	-44	-23	81	-2
31/03/2007	-11 881	-4 876	17 734	31 107	32 084
flux exploitation nette	-2 081	-2 904	-1 996	138	-6 843
Changement méthode				-49	-49
Transfert interne					
Ecart de conversion	73	-223	-17	-265	-432
31/03/2008	-13 889	-8 002	15 721	30 931	24 760
flux exploitation nette	5 042	-1 940	-2 973	-2 767	-2 637
var périmètre					
Transfert interne					
Ecart de conversion	72	197	-97	-442	-270
31/03/2009	-8 775	-9 746	12 652	27 722	21 853

4.7.3 Concordance des acquisitions avec le tableau de flux de trésorerie

en k€	Total immo. Incorporelles	Total immobili- sations corporelles	Total Actifs Financiers	Titres mises en équivalence	Total
Solde de clôture 31/12/2006	47 009	61 216	578		108 803
Acquisitions	625	701	42		1 368
Transfert compte à compte	3	2			5
Variation de périmètre	-357	-944	-113		-1 414
Changement de méthode de consolidation		-45	-3	557	509
Cessions	-42	-573	-8		-622
Ecart conversion	5	228			233
Solde de clôture 31/03/2007	47 243	60 585	496	557	108 881
Acquisitions	1 253	3 186	53		4 492
Transfert compte à compte	-1	-1			-2
Cessions	-60	-2 007	-15		-2 082
Ecart conversion	-15	-863	-8	-83	-969
Solde de clôture 31/03/2008	48 420	60 901	526	474	110 321
Acquisitions	750	2 617	31		3 398
Variation de périmètre					
Résultat mise en équivalence				6	6
Cessions	-140	-1 093	-29		-1 262
Ecart conversion	-18	-866	-2	81	-805
Solde de clôture 31/03/2009	49 011	61 559	527	561	111 658

4.7.4 Concordance de l'évolution des Passifs financiers avec le tableau de flux de trésorerie

en k€	Emprunts obligataires	Emprunts auprès etabl. de crédit	Emprunts divers	Avances conditionnées	Total
Solde 31/12/2006	290	34 317	204	88	34 898
Souscriptions / Remboursements	-8	-1 782	-9		-1 799
Variation de périmètre		-410			-410
Ecart conversion		74			74
Solde 31/03/2007	282	32 199	195	88	32 764
Souscriptions / Remboursements	-219	-2 317	2	62	-2 472
Ecart conversion		-221			-221
Solde 31/03/2008	63	29 661	197	150	30 070
Souscriptions / Remboursements	-63	1 729	-90	11	1 587
Ecart conversion		-626			-626
Solde 31/03/2009	0	30 764	106	161	31 031

4.8 Analyse des Produits et charges financiers

4.8.1 Détail des produits financiers

en k€	31/03/2009 (12 mois)	31/03/2008 (15 mois)
Instruments financiers	53	92
Divers produits financiers	52	169
Total	106	261

4.8.2 Détail du coût de l'endettement

en k€	31/03/2009 (12 mois)	31/03/2008 (15 mois)
Intérêts des emprunts & dettes	-2 673	-2 264
Divers		-170
Instruments financiers		-106
Total	-2 840	-2 540

4.8.3 Détail des autres produits financiers et des autres charges financières

en k€	31/03/2009 (12 mois)	31/03/2008 (15 mois)
Différences nettes de change		-242
Divers	4	
Coût financier PIDR	-55	83
Total	-594	-159

4.9 Autres produits et charges opérationnels

en k€	31/03/2009 (12 mois)	31/03/2008 (15 mois)
Résultats de cessions d'actifs	39	165
Dépréciations d'actifs corporels	-232	-116
Réorganisations	-1139	-1336
Autres	-60	-54
Total	-1392	-1341

A la clôture de l'exercice au 31 mars 2009 les autres produits et charges sont principalement constitués des coûts liés aux opérations de réorganisations, de nature commerciale ou industrielle, conséquences des opérations exceptionnelles définies et mises en œuvre dans le cadre du plan de réorganisation globale du groupe, et se traduisant notamment par une diminution sensible de l'effectif (cf. §4.12 Ventilation de l'effectif).

4.10 Impôt sur les résultats.

en k€	12 mois 31/03/2009	15 mois 31/03/2008
Impôts exigibles	-15	-159
Crédit d'impôt		656
Impôts différés	830	1 703
Total	815	2 200

4.10.1 Crédit d'impôt recherche.

Guy Degrenne est bénéficiaire d'un crédit d'impôt, au titre de ses activités de recherche et développement. En effet, les dispositions fiscales en matière de recherche & développement ont permis au groupe Guy Degrenne de faire ressortir, au titre de l'année 2008, une contrepartie fiscale à l'ensemble des dépenses de recherche et développement qu'il engage annuellement dans le cadre de son Plan de Relance pour mener à bien la refonte de ses collections de produits. Ce crédit d'impôt ressort à 830k€ au titre de l'exercice. Conformément aux dispositions des normes IAS 12 et IAS 20, le crédit d'impôt recherche a été classé en « autres produits » pour une meilleure lisibilité du compte de résultat. Au titre de l'exercice 2007-2008, le crédit d'impôt avait été enregistré à la ligne du compte de résultat « Impôt sur les résultats » (656k€).

Le montant du crédit d'impôt constaté au 31 mars 2009 constitué du crédit d'impôt obtenu au titre de l'année civile 2008 (680k€) majoré du crédit d'impôt estimé des trois premiers mois de l'année civile 2009 (150k€). Le montant constaté au 31 mars 2008 ne tenait compte que du crédit d'impôt au titre de l'année civile 2007.

4.10.2 Impôts différés.

La marque « Guy Degrenne » figure au bilan consolidé. Toutefois, sa valeur fiscale est quasi nulle. En conséquence, un impôt différé passif a été constaté au cours des années passées, sur le montant de la plus-value qui serait dégagée en cas de cession de la marque pour sa valeur nette comptable.

Cet impôt différé passif est corrigé de l'impôt différé actif calculé sur le report déficitaire du groupe. L'accroissement du report déficitaire sur l'exercice se traduirait ainsi par un produit d'impôt différé de 1 765 K€. Toutefois, ce produit est limité à 830 k€ afin que l'impôt différé actif calculé sur le report déficitaire ne soit pas supérieur à l'impôt différé passif constaté sur la marque.

4.10.3 Impôts exigibles

en k€	12 mois 31/03/2009	15 mois 31/03/2008
Alföld Porcelan		-3
Boutiques GD		-5
Guy Degrenne		90
Distribution Guy Degrenne		-15
Guy Degrenne Industrie		-127
Porcelaines Guy Degrenne		-4
Siam Tableware	-15	-91
J Simon		-4
Total	-15	-159

4.10.4 Impôts différés

en k€	31/03/2009	31/03/2008
Impôts différés porté à l'actif	12 108	10 473
Provision pour engagement de retraite	442	442
Annulation de la marge interne sur stocks	544	518
Organic et participation	59	79
Pertes reportables	9 620	8 057
IDA sur dépréciation non déductible sur actif immobilisé	1 105	1 050
IDA sur frais dépôt marque	27	30
Produit constaté d'avance sur opération de lease-back	187	220
Autres provisions non déductibles	67	54
Instruments financiers	32	
Divers	26	23
Impôts différés passif	-10 558	-10 596
IDP sur dépréciation non déductible sur actif immobilisé	-1 573	-1 659
Annulation des provisions réglementées	-568	-606
Divers retraitements	-13	-44
Crédit Bail	-234	-150
IDP Marque Guy Degrenne	-8 040	-8 040
Instruments financiers	0	-6
Incorporation frais logistiques	-130	-91
Impôts différés actif non activées	-1 334	-459
Solde IDA/IDP	216	-582
dont porté à l'actif	216	219
dont porté au passif	0	-802

4.10.5 Preuve d'impôts

	31/03/2009
Résultat Opérationnel et financier	-4 885
Crédit d'impôt comptabilisé en autres produits	837
Résultat consolidé avant impôts	-5 722
Taux d'imposition Guy Degrenne SA	33,33%
Charge d'impôt théorique	-1 907
Incidences des écritures de consolidation	-761
Incidences des distorsions permanent social/fiscal	-89
Incidences des situations fiscales particulières	1 819
Incidences des différences de taux d'imposition	123
Charge d'impôt calculée	-815
Charge d'impôt comptabilisée	-815
Ecart	0

4.11 Engagements hors bilan

en k€	31/03/2009	31/03/2008
Avals, cautions et garanties donnés	1 918	7 124
Actifs nantis, gagés ou hypothéqués	2 548	3 871
Dailly	545	1 691
Autres	1 008	0

Guy Degrenne a octroyé, lors de la cession de la filiale suisse Berndorf Luzern AG (BLUAG) fin avril 2005, une garantie de passif usuelle limitée à 400kCHF (258k€) pour une durée de 18 mois (à l'exception de toutes réclamations liées à la fiscalité et à l'utilisation des droits de propriété intellectuelle pour lesquelles la durée de garantie est étendue). La garantie de passif d'une durée de 18 mois est désormais éteinte, et aucune réclamation n'a été présentée.

Guy Degrenne a octroyé, lors de la cession de la filiale autrichienne Berndorf Besteck Tafelgärete GmbH (BBTG) en juin 2007, une garantie de passif usuelle portant sur toutes réclamations liées à l'utilisation des droits de propriété intellectuelle de certains articles, liées à des ventes intervenues antérieurement à la date de cession.

4.11.1 Avals, cautions et garanties données

Engagements donnés	Filiale	Bénéficiaire	Montant de l'engagement accordé en k devises	Devises	Taux devises	Montant de l'engagement accordé en k euros	Dettes figurant dans les comptes consolidés	Engagement résiduel hors bilan
Lettre de confort	Siam Tableware	BOA	50 000	THB	46,58	1 074	-	1 074
Lettre de confort	Alföld Porcelan	CIB *	250	EUR	1,00	250	-	250
Lettre de confort	Alföld Porcelan	UniCredit Bank	560 000	HUF	308,18	1 817	1 615	202
Lettre de confort	Alföld Porcelan	Raiffensen	508 000	HUF	308,18	1 648	1 418	230
Garantie électricité	Siam Tableware	UOB	2 890	THB	46,58	62	-	62
Caution	Boutiques GD	LCL	100	EUR	1,00	100	-	100

* Alföld Porcelan a procédé à un remaniement de ses partenariats bancaires dès après la clôture des comptes au 31 mars 2009, conduisant à résilier les accords en cours avec CIB, et à les reconduire sur ses deux autres partenaires bancaires Unicredit et Raiffeisen, dans des conditions formalisées au cours du premier semestre 2009-2010, et qui entraîneront de la même manière une nouvelle répartition entre Raiffeisen et Unicredit des engagements hors bilan attribués au titre des lignes de crédit ouvertes au bénéfice de Alföld Porcelan.

4.11.2 Nantissements des droits au bail

Tiers	Actif concerné	Montant de l'engagement accordé en k€ au 31 mars 2009	Dettes figurant dans les comptes consolidés en k€	Échéance
Crédit Lyonnais	Droits au bail	3 500	748	31/03/2010
CIC	Droits au bail	3 000	1800	20/03/2012

4.11.3 Cessions Dailly

Engagements donnés	Filiale	Bénéficiaire	Montant de l'engagement accordé en k devises	Devises	Taux devises	Montant de l'engagement accordé en k euros	Dettes figurant dans les comptes consolidés
Dailly	Distribution GD	LCL	-	-	-	1 450	545

4.11.4 Autres engagements hors bilan

Dans le cadre de l'opération de lease-back réalisée au mois de décembre 2005, relative au site de Vire, Guy Degrenne S.A. s'est engagée auprès de Batiroc Normandie, à conserver les titres de la société Guy Degrenne Industrie pendant une période d'au moins cinq années, à compter du 21 décembre 2005, comme condition de maintien du contrat de crédit bail pendant cette durée.

Dans le cadre des lignes de découvert et de crédit spot consenties par Fortis France, Guy Degrenne a octroyé à cette dernière le bénéfice de la cession du dépôt de garantie (900k€) constitué au titre du contrat d'affacturage mise en œuvre avec Fortis Commercial Finance. Au 31 mars 2009 figure une dette de 1 008 k€ dans les comptes consolidés

4.12 Ventilation de l'effectif

Au 31 mars 2009, le groupe compte 1 180 salariés équivalents temps plein, contre 1 400 au 31 mars 2008. La ventilation de l'effectif ressort ainsi qu'il suit :

	31-mars-09	31-mars-08	31-déc-07
Effectif inscrit (équivalent ETP)	1180	1400	1411
France	719	767	771
Europe	276	433	442
Hors Europe	185	201	198

4.13 Risques de marché

De par leur nature, le Groupe est exposé aux risques de marché suivants :

- Risques financiers (change, taux) ;
- Risques matières premières ;
- Risque de liquidité ;
- Risques commerciaux

Les analyses sur la sensibilité présentées ci-dessous reflètent la sensibilité comptable générée par ces risques. Cette information n'est donc pas représentative de la sensibilité économique de l'ensemble du groupe Guy Degrenne.

Guy Degrenne ne réalise aucune opération de couverture de risque de marché à titre spéculatif. Toutes les opérations de couverture mises en œuvre, en particulier au titre de l'année 2007, sont validées préalablement par le conseil externe de la société, acteur spécialisé de premier plan sur la place de Paris.

L'ensemble des risques de marché sont suivis et centralisés par la Direction Administrative et Financière du groupe.

4.13.1 Risques de liquidité

Au 31 mars 2009, la liquidité du groupe Guy Degrenne peut être approchée par les agrégats suivants :

En M€	12 mois				12 mois				12 mois			
	Au 31 mars 2009				Au 31 mars 2008				Au 31 décembre 2007			
	Total	Dont MT à un an au plus	Dont MT à plus d'un an	Découvert bancaire	Total	Dont MT à un an au plus	Dont MT à plus d'un an	Découvert bancaire	Total	Dont MT à un an au plus	Dont MT à plus d'un an	Découvert bancaire
Dettes Financières (1)	31,0	2,1	4,8	24,1	30,1	2,2	5,7	22,1	32,7	2,8	5,8	24,5
- Trésorerie (1)	1,1				1,0				1,4			
= Dettes Nettes	30,0				29,1				31,3			
Provisions	2,2				2,2				2,3			
MBA	1,9				- 1,0				1,3			
Flux Trésorerie Exploitation	4,5				6,4				5,0			

(1) Hors instruments financiers

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'arrêté des comptes au 31 mars 2009, et que la continuité du groupe n'est pas compromise, compte tenu des éléments suivants :

Evolution de l'activité du groupe

Après cinq années de baisse continue du chiffre d'affaires, le groupe a retrouvé le chemin de la croissance à partir de l'année 2006. Cette tendance s'est confirmée jusqu'en novembre 2008, dans l'ensemble des réseaux commerciaux. Toutefois, l'activité d'hôtellerie-restauration a été brutalement touchée par la crise économique à compter du mois d'octobre 2008.

Dans ce contexte, à la clôture de l'exercice au 31 mars 2009, le groupe affiche les performances suivantes :

- L'activité de commerce spécialisé en France poursuit sa croissance globale avec une performance de +4,9%, particulièrement tirée par le volume d'affaires du réseau contrôlé (+11,6%) ;
- L'activité GMS a su tirer partie des nouveaux accords signés en 2008 et de la mise en place auprès de deux enseignes majeures, du système de gestion en alloti ;
- L'activité CHR & International a enregistré des performances fortement pénalisées par la crise économique, à compter du mois d'octobre 2008, après avoir affiché une performance de +5,5% au titre des 6 premiers mois de l'exercice 2008-2009 ;
- L'activité sous-traitance industrielle a poursuivi le développement et la consolidation de son portefeuille de clients industriels, et enregistre une croissance de +2,6% par rapport à l'exercice antérieur.

Financement du groupe

Au 31 mars 2009, 22.2 % (contre 26.2% au 31 mars 2008) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 77.8 % (contre 73.4% au 31 mars 2008) de dettes à court terme.

Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garanties par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce.

Ces lignes court terme ont fait l'objet d'un renouvellement semestriel ou annuel après examen par les comités de crédit de chaque banque. Toutefois conformément à l'article 60 de la loi bancaire, ces crédits peuvent être dénoncés par les banquiers sous réserve d'un préavis de 60 jours. Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garanties par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce.

Afin de faire face au besoins saisonniers de financement du groupe, et afin de conforter le groupe dans l'achèvement de son plan de relance, les principaux actionnaires ont réalisé des avances en compte courant en avril 2008, pour un montant de 3 M€ (après un apport en compte courant de 2M€ au cours du mois d'octobre 2007, suite à la crise logistique). En outre, deux des principaux banquiers du groupe avaient octroyé au cours de l'été 2008 des crédits de campagne respectivement de 1.6M€ et de 2.5M€, sans date de remboursement ferme. Cependant, l'un des banquiers concernés a demandé le remboursement de la ligne de 2.5M€ pour le 30 juin 2009 au plus tard, plaçant ainsi Guy Degrenne dans une situation de trésorerie extrêmement tendue, acceptant néanmoins d'apporter cette ligne de crédit court terme à la négociation de la consolidation de la dette bancaire du groupe comme indiqué ci-après.

Afin de consolider sa dette bancaire court terme en dette bancaire moyen terme, la société a initié, à la date de clôture des comptes, une négociation avec ses trois principaux banquiers, destinées à consolider 10M€ de dette bancaires. Une partie de cette dette consolidée ferait l'objet d'une garantie partielle apportée par OSEO dans le cadre des nouveaux dispositifs légaux dédiés aux Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). L'opération de consolidation serait formalisée dans le cadre d'un contrat de crédit syndiqué.

La concrétisation de cette consolidation de dette est conditionnée à la réalisation de l'opération d'augmentation des capitaux permanents, décrite au paragraphe 4.3.4.2 ci-avant, et réciproquement.

Dans ces conditions, à la date d'arrêté des comptes, aucune ligne bancaire n'est dénoncée.

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'établissement des comptes clos le 31 mars 2009, et que la continuité du groupe n'est pas compromise.

4.13.2 *Risques de change*

L'activité du groupe est exposée au risque de change dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales. A ce titre, le groupe est pour l'essentiel acheteur en USD, HUF, THB.

Guy Degrenne a généralement pour politique de couvrir ses flux d'exploitation ainsi que les flux de financement en devises de ses filiales étrangères, lorsque cela est possible. Aucun investissement en fonds propres au sein des filiales étrangères du groupe n'a été effectué en devises étrangères au cours de l'exercice 2008-2009.

En matière de couverture de flux d'exploitation, Guy Degrenne, outre des achats spots ou des options à terme mis en œuvre, a prévu des mécanismes dits « stoploss » sur ses principales expositions devises (USD, HUF), à l'exception du Baht thaïlandais.

Le rétablissement du contrôle des changes en Thaïlande au début de l'année 2007, conjoint avec la co-existence d'un cours du baht en Europe et d'un cours en Thaïlande, ont nécessité la mise en œuvre d'opérations de couverture spécifiques

En matière de couverture de flux de financement, la filiale hongroise du groupe dispose de lignes de crédit court terme utilisables en euros ou en forints. Afin de contourner les problèmes de liquidité du Forint, Alföld utilise ses lignes en grande partie en euros.

4.13.3 *Risques matières premières*

Au titre de l'année 2008-2009, le groupe était essentiellement exposé au risque de matières premières concernant ses achats d'inox et de gaz.

Le groupe fabrique des produits à base de matériaux dont la demande mondiale a considérablement cru ou décliné au cours des deux derniers exercices. Afin de se couvrir partiellement sur les risques de hausse importante du cours de l'acier, le groupe a négocié, dans le cadre de ses partenariats avec les principaux fournisseurs mondiaux, une hausse progressive jalonnée de périodes de gel de hausse des prix d'approvisionnements pouvant aller jusqu'à 1 an.

Pendant l'exercice 2008-2009, le groupe a répercuté dans ses prix de vente tout ou partie des hausses ou des baisses des matières premières. Ces augmentations/diminutions ont été automatiques lorsque les contrats le prévoient, ou ont été ajustées en fonction des opportunités concurrentielles.

4.14 Parties liées

4.14.1 Rémunération des membres du directoire

Les membres du Directoire en fonction au cours de l'exercice 2008-2009 ont perçu les rémunérations suivantes :

En k€	Patrick ROURE	Stéphane ZANCHET
	Président du Directoire (en fonction jusqu'au 12 novembre 2008)	Membre du Directoire
Salaire Fixe	237	159,7
Salaire Variable	-	38,2
Avantage en nature	-	2,6
Charges sociales patronales	101,4	104,2
Dont Retraite supplémentaire	0	8,4
Prime de mobilité	15,1	10,5
TOTAL	353,5	315,2

Afin d'épauler le Président du Directoire concentré sur les problématiques commerciales et marketing, la société COMIR a autorisé l'utilisation des compétences financières de son directeur financier, Thierry VILLOTTE, directement opérationnel dans la mesure où il suivait l'activité du groupe dans le cadre de sa fonction. Dans l'intérêt de l'entreprise, ce dernier a été mis à la disposition du groupe en 2003 à titre gratuit dans le cadre d'un mandat au sein du Directoire de Guy Degrenne S.A jusqu'à la fin de l'exercice 2004. Depuis le 1^{er} janvier 2005, la mise à disposition de Thierry VILLOTTE est facturée sur la base du produit du temps passé par le coût horaire chargé de Thierry VILLOTTE.

Les membres du Directoire en fonction à la clôture de l'exercice disposent des intérêts suivants dans le capital de l'émetteur :

	Actions	BSA
Stéphane ZANCHET	10 860	50 000
Thierry VILLOTTE	30 150	50 000

4.14.2 Remaniements au sein du Directoire

Le Conseil de Surveillance de Guy Degrenne s'est réuni le 12 novembre 2008. Après avoir constaté la profondeur de la refondation du groupe réalisée entre 2004 et 2007, grâce notamment à la maîtrise de ses réseaux de distribution et la part croissante du CA récurrent apporté par la sous-traitance à valeur ajoutée, le Conseil de Surveillance a souligné que Guy Degrenne doit désormais se concentrer sur sa croissance et son retour à la rentabilité. Le Conseil a relevé que Patrick ROURE n'était pas à même d'accompagner et de diriger le groupe dans la réalisation de ces objectifs. Pour y répondre, le Conseil de Surveillance a souhaité que le Directoire soit recomposé.

Il a donc renouvelé sa confiance à MM. Thierry VILLOTTE promu à la Présidence du Directoire, et Stéphane ZANCHET. Il a également lancé le recrutement d'un nouveau membre du Directoire qui sera chargé des activités commerciales et marketing, en particulier.

Dans le cadre de la cessation des fonctions de Patrick ROURE, ce dernier a assigné la société Guy Degrenne S.A., au tribunal de commerce pour révocation abusive et au conseil de prud'hommes pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. Le montant de ses demandes se monte à 2.6M€ au total, en totale contradiction avec les principes de la place, et en particulier les principes édictés par le MEDEF et l'AFEP en matière de rémunération des dirigeants, alors que la société s'est engagée à les respecter strictement. Cependant, compte tenu des éléments composant le dossier en défense de la société, Guy Degrenne n'a constaté aucune provision (hors frais d'avocats) au titre de ce contentieux estimant les demandes de Patrick ROURE totalement infondées.

4.14.3 Préambule sur la description des relations entre les entités liées

Il est précisé que :

- Aucune entité n'exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur *Guy Degrenne S.A.*
- *Guy Degrenne S.A.* exerce une influence notable sur la société *TDF NA* (cf. note 1) conformément à la norme IAS 28 ;
- Toutes les autres parties liées sont des filiales au sens de la norme IAS 24 ;
- Il n'existe pas de coentreprise qui serait susceptible d'être considérée comme étant une partie liée à l'une ou l'autre des entités du groupe *Guy Degrenne*, conformément à la norme IAS 31 ;
- Aucune provision pour créance douteuse n'a été constatée sur aucune des transactions enregistrées entre les parties liées, ni aucune charge au titre de telles créances douteuses.

4.14.4 Description des principales fonctions assumées par les parties liées

L'objet du tableau ci-joint est de fournir une information sommaire sur les principales fonctions remplies par les entités du groupe les unes par rapport aux autres, mais n'exprime pas la totalité des fonctions et des risques assumés par chacune des entités.

Dénominations sociales	Fonctions
GUY DEGRENNE S.A.	Définition de la stratégie, Marketing Produits, Communication, Services Supports Groupe
Filiales françaises	
USINE J.SIMON	Sans activité
DISTRIBUTION GUY DEGRENNE	Distribution et développement B to B France & international, Supply Chain, Achats
PORCELAINES GUY DEGRENNE	Fabrication de porcelaine blanche au label Limoges
GUY DEGRENNE INDUSTRIE	Fabrication d'articles d'art de la table en inox pour le groupe et pour les tiers, fabrication d'article de haute technologie en inox pour des tiers, R&D
BOUTIQUES GD	Commercialisation des articles d'art de la table et de la cuisine dans les points de vente contrôlés français, B to C
Filiales étrangères	
SIAM TABLEWARE (THAÏLANDE)	Fabrication d'articles d'art de la table en inox pour le groupe et pour les tiers
ALFÖLD PORCELAN (HONGRIE)	Fabrication de porcelaine blanche et décoration
GUY DEGRENNE BELGIUM	Distribution en Belgique
GUY DEGRENNE TRADING SINGAPOUR	Sans activité
GUY DEGRENNE ITALIA	Agent commercial de Distribution Guy Degrenne en Italie
GUY DEGRENNE ESPANA	Agent commercial de Distribution Guy Degrenne en Espagne
TABLE DE FRANCE NORTH AMERICA (USA)	Distribution B to B aux Etats-Unis

L'objet du présent paragraphe est de fournir une information sommaire sur les principales transactions conclues entre les entités du groupe les unes par rapport aux autres. Aucune transaction de type « transfert de savoir faire, de recherche et développement » n'a été enregistrée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

L'ensemble des transactions conclues entre les parties le sont suivant le principe Arm's Length reconnu par l'OCDE, prenant notamment en considération les fonctions et les risques assumés par chacune des entités.

Management Fees

Guy Degrenne S.A. facture chaque année à ses filiales françaises des management fees, au titre de la rémunération des services de holding rendus au cours de l'exercice écoulé. Les services concernés sont les suivants :

- Services stratégiques et de direction générale
- Services financiers
- Services de gestion des ressources humaines
- Services de gestion des systèmes d'information
- Services juridiques et d'assurance

Le montant des facturations au titre des managements fees est négocié chaque début d'année entre Guy Degrenne S.A. et ses filiales françaises, aboutissant à la détermination des niveaux de facturation définis au titre du budget pour l'année à venir. La négociation ainsi intervenue ne prévoit pas de mécanisme d'ajustement à la hausse ou à la baisse, les montants définis étant forfaitaires, comme cela se pratique régulièrement avec les conseils et prestataires de services extérieurs au groupe.

A chaque typologie de service correspond une clé de répartition prévisionnelle du coût de chaque service, négocié entre les entités à l'occasion du budget, prenant ainsi en considération le poids des services à rendre par la holding à ses filiales. Dans ces conditions, la clé de répartition est amenée à évoluer chaque année en fonction de l'allocation des ressources nécessitées par la mise en œuvre de plans d'actions définis dans le cadre de l'avancement du Plan de Relance du groupe.

Loyers

S'agissant du site de Vire, Guy Degrenne Industrie facture chaque année aux sociétés françaises du groupe ayant leur siège social à Vire, un loyer correspondant à une quote part de mètres carrés.

S'agissant du site de Bièvres, Guy Degrenne S.A. facture chaque année aux sociétés françaises du groupe ayant leur siège social à Vire, un loyer correspondant à une quote part du loyer chargé par le bailleur du site.

Royalties

Guy Degrenne S.A. facture chaque année à ses filiales françaises des royalties calculées sur le chiffre d'affaires, dont le taux varie suivant l'activité..

Comptes courants rémunérés

Les comptes courants qui peuvent exister entre les entités du groupe sont rémunérés à EURIBOR + 0.5 point.

Garanties octroyées entre les entités du groupe

Se reporter au paragraphe 4.11 relatif aux engagements hors bilan.

4.15 Information sectorielle

En application d'IAS 14 « Information sectorielle », le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le groupe est géré en trois secteurs principaux :

- La division "Activités Commerciales" qui regroupe les activités de commercialisation en France et à l'étranger, des produits d'arts de la table aux différentes marques du groupe, ainsi que l'activité d'achats et de Supply Chain ;
- La division "Activités Industrielles", qui regroupe (i) les activités de fabrication en France et à l'étranger, des produits d'arts de la table aux différentes marques du groupe et pour le compte de tiers, (ii) les activités de fabrication de produits hors arts de la table pour les tiers ainsi que (iii) les activités de recherche et développement ;
- La division "Holding", qui regroupe les activités de stratégie, de marketing produits et de communication, de gestion des ressources humaines, de gestion des systèmes d'information, de gestion financière et de gestion juridique.

Chacune des colonnes du tableau ci-dessous reprend les chiffres propres à chaque secteur, compris comme une entité indépendante ; la colonne « Éliminations » regroupe la suppression des soldes de bilan et des opérations entre les différents secteurs.

4.15.1 Segment primaire (au 31 mars 2009)

en k€	Guy Degrenne	Pôle Commerciale	Pôle Industrie	Interpôles	Total consolidé
Actif immobilisé net	-28 556	-10 593	-13 414	0	-52 563
BFR	9 305	-14 348	-16 809	0	-21 853
<i>Stocks</i>	0	-18 401	-9 320	0	-27 721
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	-1 286	-8 809	-6 808	4 250	-12 652
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	1 401	7 672	3 951	-4 250	8 775
<i>Autres créances et dettes</i>	9 190	5 189	-4 633	0	9 746
Trésorerie nette	12 033	9 147	9 490	0	30 670
<i>Disponibilité</i>	-175	-388	-761	0	-1 323
<i>Trésorerie passive</i>	12 209	9 534	10 251	0	31 994
Capitaux Propres					42 050
Provisions pour risques et charges	-62	236	1 738	0	1 911
<i>PIDR et Médaille travail</i>	96	397	982	0	1 475
<i>Autres provisions R et C</i>	-158	-162	755	0	436
IS +Impôts différés	-3	-26	-187	0	-216

en €	Holding	Commercial	Industrie	Éliminations intra-groupe	Total consolidé
CA hors groupe	3 834	45 175	44 506		93 515
CA intragroupe	315	19 982	2 191	-22 488	0
Dot aux Amortissements net de reprise prov sur Actif immo	-840	-1 385	-2 040		-4 265
Provisions	72	-9	-31		32
Résultat opérationnel courant	-1 364	-228	1 429		-163
Résultat opérationnel	-1 723	-565	732		-1 556
Résultat opérationnel et financier	-2 906	-1 356	-623		-4 884
Résultat net	-2 015	-1 330	-652		-3 997

4.15.2 Segment primaire (au 31 mars 2008)

en k€	Guy Degrenne	Pôle Commerc.	Pôle Industrie	Inter-pôles	Total consolidé
Actif immobilisé net	28 653	11 524	13 611		53 788
BFR	2 668	5 167	16 937		24 772
<i>Stocks</i>	0	19 907	11 023		30 930
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	1 389	11 722	9 346	-6 734	15 723
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	-1 750	-12 135	-6 761	6 757	-13 889
<i>Autres créances et dettes</i>	3 028	-14 327	3 330	-23	-7 992
			0		
Trésorerie nette	-10 324	-9 912	-9 037		-29 273
			0		
<i>Disponibilité</i>	82	238	696		1 016
<i>Trésorerie passive</i>	-10 406	-10 150	-9 734		-30 290
			0		
Capitaux Propres					-46 331
			0		
Provisions pour risques et charges	-198	-944	-1 221	0	-2 363
			0		
<i>PIDR et Médaille travail</i>	-112	-368	-996		-1 476
<i>Autres provisions R et C</i>	-86	-576	-225		-887
			0		
IS +Impôts différés	-549	279	-321		-591

Mars 2008 - 15 mois

en €	Holding	Commercial	Industrie	Eliminations Intra-groupe	Total consolidé
CA hors groupe	942	77 046	41 886	0	119 874
CA intragroupe	8 899	29 724	2 726	-41 350	0
	0	0	0	0	0
Dot aux Amortissements net de reprise prov sur Actif immo	-882	-1 766	-2 857	0	-5 505
Provisions	479	165	-12	0	632
	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel courant	-2 053	-2 978	1 817	0	-3 214
Résultat opérationnel	-1 391	-4 602	1 439	0	-4 553
	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel et financier	-1 858	-5 779	961	0	-6 676
Résultat net	256	-4 802	727	0	-3 820

Mars 2008 - 12mois

en €	Holding	Commercial	Industrie	Eliminations Intra-groupe	Total consolidé
CA hors groupe	53	67 870	29 333	0	97 256
CA intragroupe	8 851	23 935	2 334	-35 120	0
Dot aux Amortissements net de reprise prov sur Actif immo	-358	-1 357	-2 473	0	-4 188
Provisions	80	172	227	0	480
Résultat opérationnel courant	-1 641	-1 242	710	0	-2 173
Résultat opérationnel	-1 010	-2 743	315	0	-3 438
Résultat opérationnel et financier	-1 313	-3 619	-110	0	-5 042
Résultat net	-191	-2 918	-241	0	-3 350

4.15.3 Segment secondaire (au 31 mars 2009)

31-mars-09					
en k€	France	Europe	Hors Europe	Eliminations Intra-groupe	Total consolidé
CA hors groupe	75 960	11 109	6 446		93 515
CA intragroupe	11 360	1 259	648	-13 268	
Résultat net	-3 078	-1 017	98		-3 998
Actif immobilisé	50 082	691	1 789		52 563

4.15.4 Segment secondaire (au 31 mars 2008)

31 mars 2008 - 12 mois

en k€	France	Europe	Hors Europe	Eliminations Intra-groupe	Total consolidé
CA hors groupe	79 146	11 849	6 261	0	97 256
CA intragroupe	-13 329	-1 055	-817	15 201	0
	0	0	0	0	
Résultat net	-1 825	-1 633	108	0	-3 350
Actif immobilisé	90 891	12 960	3 927	0	107 777

31 mars 2008 - 15 mois

en k€	France	Europe	Hors Europe	Eliminations Intra-groupe	Total consolidé
CA hors groupe	95 965	15 319	8 450	0	119 734
CA intragroupe	-16 825	-1 208	-918	18 952	0
Résultat net	-2 640	-1 687	508	0	-3 820
Actif immobilisé	90 891	12 960	3 927	0	107 777

4.16 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires versés au titre de l'exercice 2008/2009 et 2007/2008 s'élèvent à :

	EXERCICE 2008-2009			EXERCICE 2007-2008		
	SOCIETES	Mission Audit Légal	Autres missions	SOCIETES	Mission Audit Légal	Autres missions
CABINET PTBG						
	Guy Degrenne S.A.	135 900,00 €	NA	Guy Degrenne S.A.	103 500,00 €	NA
	Distribution Guy Degrenne	22 500,00 €	NA	Distribution Guy Degrenne	29 500,00 €	NA
	Boutiques GD	10 500,00 €	NA	Boutiques GD	16 500,00 €	NA
	Porcelaines Guy Degrenne	12 000,00 €	NA	Porcelaines Guy Degrenne	21 000,00 €	NA
	Guy Degrenne Industrie	NA	NA	Guy Degrenne Industrie	NA	NA
CABINET KPMG						
	Guy Degrenne S.A.	116 410,00 €	NA	Guy Degrenne S.A.	94 225,00 €	NA
	Guy Degrenne Industrie	34 728,00 €	NA	Guy Degrenne Industrie	72 500,00 €	NA
	Distribution Guy Degrenne	18 240,00 €	NA	Distribution Guy Degrenne	33 125,00 €	NA
	Boutiques Guy Degrenne	7 012,00 €	NA	Boutiques Guy Degrenne	19 875,00 €	NA

Rapport de Gestion

Le mot du Directoire

L'activité de l'exercice 2008-2009 confirme la solidité du business modèle de Guy Degrenne, et la capacité du groupe à s'adapter rapidement à un environnement défavorable, qui conforte les choix stratégiques pris par l'entreprise.

Ainsi, la croissance s'est poursuivie tout au long de l'exercice, à l'exception des activités en hôtellerie-restauration brutalement confrontées aux effets de la crise à compter du mois d'octobre après avoir affiché de belles performances jusqu'à cette date.

Cependant, Guy Degrenne a su prendre dès le mois de novembre l'ensemble des mesures nécessitées par l'ampleur de la crise économique et financière :

- L'abaissement rapide du point mort ;
- La diminution drastique des stocks.

L'entreprise a pu aussi compter sur la solidarité de l'ensemble de ses salariés, pour accompagner des décisions parfois difficiles sur le plan social. Nous tenons ici à les en remercier sincèrement.

La diversité des activités du groupe a permis de limiter les effets négatifs du fort ralentissement des marchés à partir du 4^{ème} trimestre de l'année 2008, notamment grâce à l'exceptionnelle performance des points de vente contrôlés en France. Ils ont symbolisé le retour en force en ces temps difficiles des valeurs « famille » et « cocooning ».

Alors que nous traversons une période contrariée par l'impact de la crise économique et financière, l'entreprise et ses partenaires clés, dans tous les réseaux de distribution, font preuve d'une créativité et d'une réactivité sans précédent, afin d'apporter les meilleurs réponses à la crise :

- Par exemple le développement d'une nouvelle offre globale pour les clients de l'hôtellerie-restauration est en voie de finalisation ;
- Ou encore, le développement de nouveaux modes de communication auprès de nos clients et de nouveaux modes de distribution ouvrant l'entreprise à de nouvelles perspectives de croissance ;
- Ou enfin le développement d'une offre de CRM (Customer Relationship Management) structurée pour le mois de septembre 2009 dans le Retail en France favorisant à la fois la conquête de nouveaux consommateurs et leur fidélisation.

Les principaux actionnaires, confiant dans les capacités de l'entreprise à faire face aux turbulences actuelles du marché, et convaincus du bien fondé du plan stratégique de Guy Degrenne, ont confirmé qu'ils apporteraient leurs comptes courants d'associés à l'opération de renforcement des capitaux propres de 10M€ en cours de réalisation, et pour laquelle le Président du Conseil de Surveillance a apporté sa garantie de bonne fin sur la moitié de celle-ci.

L'attitude des principaux actionnaires s'accompagne du renouvellement de la confiance que nous portent nos principaux banquiers, marqué en particulier par la consolidation en phase de finalisation de 10M€ de dettes court terme en dette moyen terme.

Le Groupe Guy Degrenne est donc paré pour affronter la crise actuelle, mais aussi pour assurer le financement de son développement commercial.

Nous disposons de l'ensemble des ressources et des expériences pour assurer le retour de Guy Degrenne à la rentabilité, et ce au moment où les marchés semblent commencer à envoyer les premiers signaux positifs de stabilisation voire de reprise.

CHIFFRES CLES CONSOLIDES DU GROUPE

Principales données consolidées

en k€	31/03/2009	31/03/2008	31/12/2007
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
Produits opérationnels	94 909	98 013	98 918
Résultat Opérationnel Courant	-165	-2 079	-1 873
Résultat Opérationnel	-1 158	-3 346	-2 745
Résultat Net	-3 998	-3 254	-1 835
Marge Brute d'Autofinancement	1 910	-530	1 251
Flux Nets de Trésorerie générés par l'activité	4 533	6 831	5 054
Flux Nets de Trésorerie liés aux opérations d'investissements	-3 222	-2 861	-4 018
Capitaux Propres part du groupe	42 047	46 325	48 630
Dette Nette	30 900	29 100	31 100
Ratio d'endettement	73%	63%	64%

Informations par secteur d'activité

en k€	31/03/2009	31/03/2008	31/12/2007
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
Chiffre d'affaires	93 515	97 256	98 918
<i>France</i>	<i>75 960</i>	<i>79 146</i>	<i>79 879</i>
<i>Europe</i>	<i>11 109</i>	<i>11 849</i>	<i>11 953</i>
<i>Hors Europe</i>	<i>6 446</i>	<i>6 261</i>	<i>7 086</i>
Résultat Net	-3 998	-3 350	-1 835
<i>France</i>	<i>-3 079</i>	<i>-1 825</i>	<i>-2 030</i>
<i>Europe</i>	<i>-1 017</i>	<i>-1 633</i>	<i>-242</i>
<i>Hors Europe</i>	<i>98</i>	<i>108</i>	<i>437</i>
Effectif inscrit (équivalent ETP)	1 180	1 400	1 411
<i>France</i>	<i>719</i>	<i>766</i>	<i>771</i>
<i>Europe</i>	<i>276</i>	<i>433</i>	<i>442</i>
<i>Hors Europe</i>	<i>185</i>	<i>201</i>	<i>198</i>

PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

Le groupe Guy Degrenne crée, développe, fabrique et commercialise des produits d'art de la table et de la cuisine dans le monde entier. Il a par ailleurs développé une activité de sous-traitance pour le compte de tiers valorisant ainsi son savoir-faire industriel tant sur l'inox que sur la céramique.

S'agissant de l'activité arts de la table, le groupe Guy Degrenne intervient sur l'ensemble des réseaux de distribution (Commerce Spécialisé, CHR et GMS) tant en France qu'en dehors des frontières du territoire national, en commercialisant cinq familles de produits (vaisselle, couverts, verrerie, objets de table, culinaire) soit auprès des professionnels soit directement auprès des consommateurs. De ce fait, Guy Degrenne se présente comme un acteur incontournable du secteur. Chaque réseau commercial du groupe commercialise une ou plusieurs marques du groupe :

Réseaux	Marques
Commerce Spécialisé France	Guy Degrenne
Commerce Spécialisé Export	Degrenne Paris
CHR France & Export	Guy Degrenne et Harmonie
GMS France & Export	Harmonie

S'agissant de l'activité sous-traitance pour le compte de tiers, Guy Degrenne intervient, grâce à ses savoir-faire, non seulement auprès d'autres entreprises clés du secteur des arts de la table, mais aussi auprès de groupes industriels français et étrangers leaders dans leurs domaines d'activité, qu'il s'agisse du nucléaire, de la santé, de l'aéronautique ou encore de l'électroménager de luxe.

LE MARCHE DES ARTS DE LA TABLE

Contexte

Structure de l'offre

En France comme dans l'ensemble des pays occidentaux, l'élargissement considérable de l'offre produits a conduit à aviver la curiosité et l'appétit de découverte des consommateurs et s'est traduit par un renouveau des arts de vivre (arts de la table et décoration), alors que le secteur faisait face à de profonds bouleversements :

- L'accroissement de la mobilité des ménages associé à une réduction de la durée de vie en couple a contribué à rendre plus éphémère tout achat de biens

« durables », ainsi qu'à rendre la demande plus spontanée et plus aléatoire dans le choix des produits ;

- L'apparition de nouveaux types de points de vente axés sur le confort de la maison avec une présence de plus en plus forte de facteurs d'atmosphères (mobiliers, décoration, univers du jardin, etc...);
- Le développement de grandes enseignes multi-spécialisées touchant la maison et son équipement, sans reconnaissance des marques.

Aujourd'hui, le marché des arts de la table et de la cuisine représente en France un volume d'affaires d'environ 3.5 milliards d'euros, et présente une offre considérablement élargie au sein de magasins de toutes tailles et activités :

- **Dans les réseaux de commerce spécialisé et de la grande distribution**, les enseignes proposent aux consommateurs des offres de « prêt à offrir », d'achats d'impulsion tournés vers le plaisir, répondant aux besoins de changements réguliers et de modulation.

Le marché des articles de table et de cuisine présente une offre développée sur le créneau milieu de gamme, très diversifié, avec une tendance générale pour plus de modernité et de design, plus de fonctionnalité, plus de décontraction dans la manière de vivre le repas, plus de plaisir au quotidien comme dans les moments d'exception.

Les assortiments sont larges et sont accessoirisés. Les gammes de produits sont courtes mais transversales et travaillées en style et en matières ;

- **Dans les réseaux d'hôtellerie et de la restauration**, le succès des principaux fournisseurs de ce secteur réside dans leur capacité à répondre aux besoins de conceptualisation et de renouvellement des offres de leurs clients professionnels, leur capacité à proposer des produits innovants, et enfin à contribuer à limiter leurs investissements dans ce domaine. En outre, le développement d'offres de services associés constitue indéniablement un facteur croissant de succès et de pérennité. Les assortiments sont relativement courts, mais l'offre est théâtralisée pour répondre aux besoins de scénarisation des lieux de restauration, d'une part, et segmentés en prix afin de pouvoir cibler une clientèle extrêmement large, d'autre part.

Une forte régionalisation des foyers de croissance mondiaux

Les pays occidentaux affichent des taux de croissance relativement modestes sur le secteur des arts de la table, très largement tiré par les ventes dans la verrerie-œnologie et dans les articles de cuisine (cuisson et ustensiles).

S'agissant des zones d'économies émergentes (Brésil, Europe Centrale et Europe Orientale, Asie), le taux d'équipement et les relais de financement bancaire (financement des accès à la propriété, crédits à la consommation) favorisent une croissance à deux chiffres à la fois pour la table et la cuisine, contrariée dans l'immédiat par la violence de la crise économique. L'émergence des classes moyennes au sein de ces zones géographiques et le goût pour les produits occidentaux, en particulier sous label « French Touch » bénéficient d'un crédit indéniable favorisant leur accueil auprès de populations de consommateurs à éduquer. En outre, contrairement aux marchés occidentaux historiquement dynamisés par la demande, les marchés émergents, essentiellement dynamisés par l'offre, favorisent l'accueil et l'expansion de nouveaux concepts et l'intégration de nouveaux modes de consommation.

Enfin, les territoires matures à l'export et à très forte croissance historique, comportant une part forte d'expatriés occidentaux au sein de leur population (Singapour, Hong-Kong par exemple), constituent toujours des leviers de croissance pour l'ensemble des acteurs du secteur arts de la table.

Impact de la crise économique et financière

Quelques soient les régions du monde, les consommateurs se sont très fortement recentrés sur leur foyer. Les valeurs « famille » et « cocooning » sont ainsi revenues sur le devant de la scène, favorisant les dépenses des ménages pour leur bien-être au quotidien au détriment d'investissements traditionnels, dans l'automobile par exemple. Ainsi, dans les réseaux Retail, jusqu'à la fin du mois de mars 2009, la crise a globalement été bénéfique pour les marques situées sur le cœur de marché. Dans l'hôtellerie-restauration, fortement touchée par le délaissement des consommateurs, l'impact sur les principaux fournisseurs de cette industrie a été brutal dès le 4^{ème} trimestre 2009, entraînant des chutes de chiffre d'affaires extrêmement marquées.

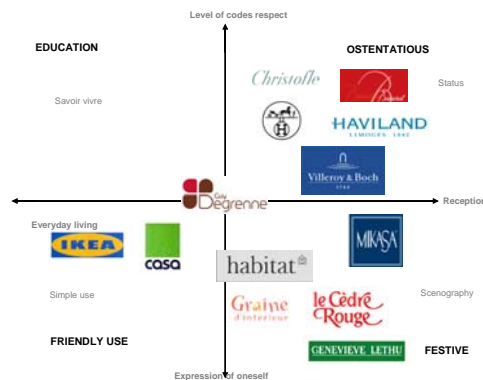
Concurrence

Positionnement du Groupe Guy Degrenne par rapport aux principaux acteurs du marché

Qu'il s'agisse du territoire français ou des territoires export, Guy Degrenne est incontestablement perçue comme étant la marque conviviale et quotidienne. En particulier à l'étranger, elle est le symbole du savoir-vivre à la française sur ce segment de marché.

Dans ces conditions, Guy Degrenne est apparue, dans le cadre des opérations de développement du concept, en France et à l'étranger, comme la seule marque de type « Middle-Class », perçue comme une marque « haut de gamme abordable », et présentant de surcroît une offre aussi transversale, apanage historique de IKEA dans le segment d'entrée de gamme.

Le schéma ci-dessous résume le positionnement de chacun des principaux acteurs sur l'ensemble des marchés, tel qu'il ressort des études consommateurs et de marchés réalisées par Guy Degrenne :



Source : étude consommateurs Guy Degrenne

La filière des arts de la table en France

La filière française « arts de la table » se décompose en trois branches : luxe, cœur de marché, entrée de gamme. Seules quelques marques notoires françaises restent détenues à ce jour par des capitaux majoritairement français. Les principales autres marques françaises sont détenues majoritairement par des capitaux étrangers.

Guy Degrenne se positionne comme :

- La marque de référence, en France, pour le cœur de marché, en alternative aux marques de luxe et de grande distribution, et bien entendu aux marques étrangères (Villeroy & Boch) ;

- La seule marque française coeur de marché exportable et déjà exportée consacrant les savoir-faire français, le savoir-vivre à la française, représentant de ce fait (enfin) une véritable alternative aux marques allemandes (Villeroy & Boch, WMF) ayant trusté de longue date les marchés export ;
- Un des acteurs de la concentration des capacités de production et de la valorisation de ses savoir-faire (inox et céramiques), à la fois pour des marques du secteur art de la table positionnées dans le luxe et pour des industriels de premiers plans ;
- Un acteur en matière de R&D (matériaux, process, outillages, etc) tant pour les industriels des arts de la table que pour d'autres secteurs, basé en France.

Impact de la crise économique et financière

L'ensemble des acteurs du secteur a réagi dès les premiers symptômes de la crise économique au mois d'octobre 2008, en mettant en œuvre des plans massifs d'adaptation de leurs structures au niveau de la demande sur leurs marchés.

Les acteurs les plus fragilisés du marché n'ont pas pu empêcher leur mise en redressement judiciaire ou leur cession à des fonds d'investissements suivi de démantèlement, à l'instar du groupe Waterford Wedgwood.

Les premiers mouvements de concentration du secteur, initié en 2007, devraient reprendre voire s'intensifier dès la confirmation de la sortie de crise.

LA STRATEGIE DU GROUPE GUY DEGRENNE

Dans un tel contexte de marché et de concurrence, Guy Degrenne poursuit sa stratégie de développement autour des principaux axes suivants :

- Une marque et des valeurs affirmées. La marque phare du groupe, Guy Degrenne, constitue une valeur sûre, intemporelle, porteuse d'un vrai message de qualité, d'une réelle promesse de savoir-faire et de design. Le soutien à cette marque se réalise au travers d'une innovation forte et qualitative et d'une communication tout aussi créative.
- Une politique commerciale tournée vers la maîtrise des points de vente et des réseaux de distribution afin

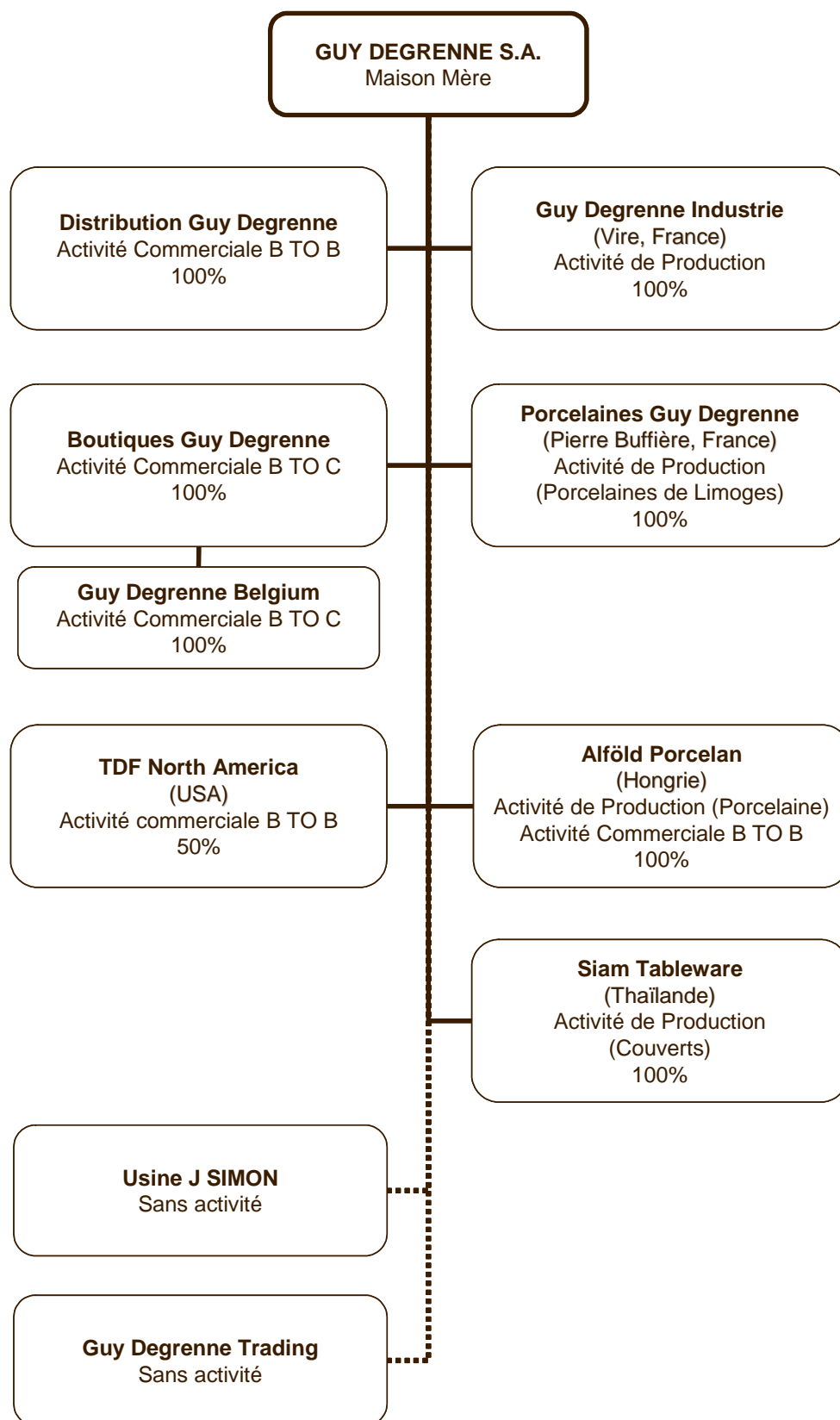
de maîtriser le développement et la pérennité du chiffre d'affaires, tant en France qu'à l'international. Au cours des 18 mois, le groupe a initié un mouvement de conquête de nouveaux territoires.

- Un pôle industriel du groupe mis sous tension sur l'ensemble des sites de production, ouvrant la voie aux gains de productivité et permettant la conquête de marchés de sous-traitance pour le compte de tiers ;
- Une organisation juridique et fonctionnelle des activités du groupe en ligne avec les trois pôles d'activité stratégique (Marketing & Développement, Commerce, Industrie) ;
- Une sécurisation du financement du groupe.

L'activité de l'exercice 2008-2009 a confirmé la solidité du business modèle de Guy Degrenne, et la capacité du groupe à s'adapter rapidement à un environnement défavorable. Dans ces conditions, les choix stratégiques et le business plan du groupe ne sont pas remis en cause, malgré la crise économique. Cette dernière pousse au contraire l'entreprise à être encore plus innovante, encore plus efficace et courte dans ses processus de décision.

Au titre de l'exercice 2009-2010, Guy Degrenne s'est préparée à faire face à un environnement difficile. Le groupe a encore renforcé sa rigueur de gestion, notamment dans l'affectation des ressources. Celles-ci seront concentrées pour l'essentiel sur les vecteurs essentiels de la profitabilité de Guy Degrenne, les projets clés, les marchés les plus porteurs, les seules opportunités réellement stratégiques.

ORGANIGRAMME DU GROUPE



HISTORIQUE DU GROUPE

1948 – 1975 : CONSTRUCTION

- Fondation de GUY DEGRENNE (1948)
- Construction de l'usine de VIRE (1968)
- Première campagne télévisée GUY DEGRENNE

1975 : DÉVELOPPEMENT

- Acquisition de J. SIMON – QUINGEY (1981)
- Acquisition de LETANG REMY (1984)

1987 : DIVERSIFICATION

- Acquisition de DEFAYE MEDARD Limoges (1988)
- Acquisition de SEED, structure dédiée à la GMS (1990)

1990's : MONDIALISATION

- Ouverture de l'usine de Thaïlande
- Acquisition de l'usine de porcelaine en Hongrie
- Joint venture avec CHRISTOFLE pour le marché de l'hôtellerie U.S.
- Introduction de GUY DEGRENNE à la Bourse de Paris
- Première boutique GUY DEGRENNE
- Acquisition des filiales BERNDORF Tableware
- Acquisition de TABLE CENTER, structure dédiée aux magasins d'usines
- Signature d'accords commerciaux avec le groupe IITTALA

2005-2008 : REFONDATION DU GROUPE

- Une marque et des valeurs réaffirmées à travers une nouvelle image
- Une politique commerciale tournée vers la ré-appropriation de ses points de vente afin d'assurer la maîtrise de son chiffre d'affaires et vers la visibilité de la marque dans l'ensemble des réseaux commerciaux
- Un pôle industriel du groupe mis sous tension sur l'ensemble des sites de production
- Une organisation juridique, comptable et fonctionnelle des activités du groupe en ligne avec les trois pôles d'activité stratégique

2008-2009 : RENOVATION COMPLETE DE LA SUPPLY CHAIN ET RETOUR A L'EQUILIBRE DU RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE GUY DEGRENNE

UNE MARQUE ET DES VALEURS REAFFIRMÉES AUTOUR D'UNE NOUVELLE IMAGE

Positionnement

Il ressort de la dernière étude de marché réalisée en 2005 que les clients voient en Guy Degrenne une véritable alternative stratégique à ce qui existe sur le marché, en réponse au besoin d'offre sur le créneau haut de gamme convivial, avec une tendance générale pour plus de décontraction dans la manière de vivre le repas et plus de plaisir au quotidien comme dans les moments d'exception.

Un message clair, identifiable et reconnaissable

La marque s'inscrit dans un credo : « Ensemble pour de vrai » et incite les consommateurs à ne pas perdre de vue ce qu'ils ont en commun.

Parce qu'il a toujours réuni les gens autour de la table, Guy Degrenne propose les nouveaux arts de la table qui rappellent aux consommateurs ce qu'ils ont à partager. Le repas que propose Guy Degrenne devient le moment d'échange privilégié dans une société rapide, informatisée et dématérialisée.

L'identification du nouveau message passe par :

- Une nouvelle charte graphique ;
- Un nouveau concept de point de vente ;
- De nouvelles lignes créatrices pour les collections de produits.

Les développements se tournent désormais vers la marque Guy Degrenne et sa déclinaison internationale Degrenne Paris.

Marques Harmonie et Collini

Les marques historiquement spécifiques à la Grande Distribution portent respectivement sur des produits différenciants et sur les produits non différenciants (no name). L'exercice 2008-2009 a permis de commencer à développer de nouveaux marchés pour ces deux marques d'entrée de gamme, en particulier auprès de certains clients de l'hôtellerie-

restauration pour lesquels la valeur ajoutée des marques et la qualité des produits sont moins bien perçus que le prix, critère discriminant dans l'acte d'achat.

Le développement et la mise en avant des collections de produits

Le groupe développe des produits répondant aux attentes des consommateurs telles qu'elles ressortent de l'étude de la Marque a permis de définir les critères représentatifs des produits Guy Degrenne :

- Ergonomie ;
- Séduction ;
- Fonctionnalité ;
- Qualité.

Alors que les collections produits des divisions Commerce Spécialisé et Grande Distribution sont achevées, la division hôtellerie-restauration doit parfaire la refonte de son catalogue, sans que cela représente pour autant des investissements majeurs. Ont ainsi déjà été développés des compléments aux collections de porcelaine de qualité hôtelière ainsi qu'une nouvelle gamme de platerie et de cafétéria destinée aux professionnels.

Un partenariat stratégique a été conclu avec un fabricant allemand de verrerie ouvrant à Guy Degrenne :

- L'expertise d'un groupe de premier plan dans la fabrication de produits sur mesure à la marque Guy Degrenne ;
- Le savoir-faire dans le développement de références exclusives dédiées aux réseaux Commerce Spécialisé et Hôtellerie-restauration pour le monde entier.

Dans ces conditions, les dépenses de marketing produits seront considérablement réduites dans les années à venir, et seront principalement concentrées sur le renouvellement de l'offre permanente.

*Centrage des gammes de produits sur l'offre conviviale
destinée aux consommateurs*

Guy Degrenne a opéré un recentrage de ses gammes dans une politique de « Best Sellers » sur les matériaux et les univers légitimes, clés d'entrée sur les marchés français et étrangers. Tout en désacralisant l'achat de haut de gamme par une mise en scène ludique et moderne, la marque Guy Degrenne fédère par une proposition conviviale, encourageant l'achat d'impulsion au rythme d'un Plan d'Animation Commercial annuel.

Définition des assortiments dans le Commerce Spécialisé

- Assortiment « Festif ». Il est désormais géré sur la base d'une collection permanente profonde, élaborée et structurée, répondant aux tendances lourdes du marché et rythmée par un calendrier des ventes auprès des professionnels (B to B).
- L'assortiment « Convivial » répond au besoin d'animation commerciale de l'enseigne par des déclinaisons thématiques d'un modèle phare ou par des collections courtes, au temps de développement réduit, surfant sur des tendances plus légères du marché.
- L'assortiment « économique » est incontournable par les volumes et les contributions qu'il représente. Les marchés économiques doivent bénéficier d'une approche déterminée alliant maîtrise du positionnement des marques afférentes et optimisation multi-canaux d'un assortiment fabriqué ou sourcé spécifique. Au-delà de quelques modèles emblématiques, l'assortiment « Economique » doit anticiper le besoin frénétique de nouveautés des secteurs concernés par un sourcing globalisé de gammes courtes à faible durée de vie dans une logique de type « In & Out ».
- Du succès des produits dépend leur sédimentation dans l'assortiment permanent. Des produits éphémères dans les familles de produits accessoires viendront agrémenter ces véritables opérations commerciales « vendues » dans l'enseigne Guy Degrenne.

Des collections de produits en cohérence avec les valeurs de la Marque Guy Degrenne

Les collections intègrent les valeurs de la marque Guy Degrenne afin de développer des objets faciles à vivre, accessibles et manipulables sans contraintes, des objets ergonomiques, « friendly to use », avec lesquels on peut avoir un rapport ludique et décontracté.

En outre, l'esthétisme et l'harmonie des formes et des décors constituent deux axes permanents de création d'objets sobres, purs, simples, actuels mais pas « fashion ».

Des développements en cohérence avec les attentes du marché et des consommateurs

Tout nouveau modèle est testé préalablement à sa mise sur le marché par des groupes de consommateurs afin de réduire les aléas liés à sa commercialisation.

Opérations de communication Produits

Les équipes de Communication marketing accompagnent les opérations commerciales en fonction de trois objectifs prioritaires :

- Créer du trafic en magasin ;
- Communiquer de façon impactante auprès du plus grand nombre ;
- Développer des visuels et des outils qui développent le chiffre d'affaires et l'image en contrôlant les coûts.

Guy Degrenne a ainsi entrepris d'élargir et de rajeunir la cible de ses consommateurs et de ses clients en développant de nouveaux modes de communication et de captation de clients sur les sites de socialisation tels que Facebook ou Twitter. En outre, le groupe a initié sa première participation dans la sphère des blogs à l'occasion du lancement de sa nouvelle gamme de couverts XY.

LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNE ET DES RESEAUX COMMERCIAUX

Division Commerce Spécialisé

La division Commerce Spécialisé, qui regroupe, tant en France qu'en Belgique, les boutiques intégrées, la franchise, les concessions, les magasins d'usine et les stands démontrés en grands magasins, les corners, les « PAP » (détaillants ne participant qu'en partie au Plan d'Animation Commerciale), les magasins détaillants multimarques indépendants et les ventes de déstockage, a enregistré des performances contrastées sur ces différents segments de clientèle.

La décroissance structurelle du marché global des détaillants multi-marques traditionnels s'est poursuivie en 2008-2009. Elle a cependant été compensée par la croissance du chiffre d'affaires réalisé dans les points de vente contrôlés. L'environnement économique défavorable pousse les partenaires des grands magasins à généraliser le principe de la concession, offrant ainsi à Guy Degrenne des perspectives complémentaire de croissance et de maîtrise accrue de son réseau de distribution.

Le développement de l'activité de détail s'est appuyé sur le maillage du territoire suivant :

- *Les boutiques en succursales et en franchise*

Alors que le groupe entend limiter ses investissements en ouvertures de boutiques-succursales aux strictes zone de chalandise prioritaires sur lesquelles il n'a pas réussi à identifier de candidat à la franchise, la priorité est donnée au développement de la franchise sur le reste de la France.

A ce jour, Guy Degrenne compte une boutique en franchise ouverte en décembre 2007 à Chambéry. Compte tenu de la sur-performance de ce point de vente en 2008 par rapport aux attendus et de la très bonne qualité des prospects rencontrés à l'occasion du dernier salon de la franchise 2009, l'entreprise est en mesure de confirmer l'objectif de 4-5 ouvertures de manière sereine pour l'exercice 2009-2010.

Ainsi, de nouveaux points de vente à la marque devraient porter drapeau avant la fin de l'exercice à Lille, Quimper, Bry sur Marne, Annemasse, Angers ...

Guy Degrenne a aussi consolidé :

- Son partenariat avec la Fédération Française de la Franchise, en devenant membre à part entière. L'entreprise a aussi été choisie comme sponsor de la réunion annuelle de la Fédération Mondiale de la Franchise ;
- Son partenariat avec deux des principaux banquiers de la place et OSEO, afin d'offrir un cadre complet de financement des projets des franchisés.
- *Les grands magasins : la stratégie clairement affirmée des principales enseignes partenaires de Guy Degrenne*

Quelques enseignes de grands magasins ont entamé une réduction des surfaces allouées par marque et transforment

progressivement leur parc immobilier en source de revenus tirés de l'exploitation des surfaces par des concessionnaires.

L'activité réalisée par Guy Degrenne en Grands Magasins passe d'une activité où l'essentiel du chiffre d'affaires était réalisé sur un modèle « Sell-In » (ventes aux Grands Magasins) vers un modèle « Sell-Out » (ventes aux consommateurs) favorisé par la transformation de l'activité des Grands Magasins.

Il était indispensable pour Guy Degrenne d'accompagner cette évolution et de se positionner comme acteur essentiel au développement des espaces de marques arts de la table. L'ensemble des points de vente grands magasins (corners et concessions) passés au nouveau concept accentuent d'autant plus le caractère pivot incontournable de la marque dans ces espaces.

- *Les détaillants multi-marques indépendants : une situation contrastée*

Traditionnellement, Guy Degrenne commercialise ses produits via un réseau de détaillants indépendants, adhérents ou non du Plan d'Animation Commercial. Toutefois, nombre de ces derniers ne résistent pas à la concurrence des prix, sont encore très fortement positionnés sur les listes de mariage traditionnelles et ne sont pas en mesure de proposer de concept de magasin différenciant, laissant en particulier la place à la concurrence des enseignes de Grandes Surfaces Spécialisées (GSS).

Les changements ainsi intervenus dans l'espace concurrentiel des détaillants ont conduit, depuis plusieurs années, à constater la décroissance structurelle de leur chiffre d'affaires.

Guy Degrenne continue néanmoins de soutenir ses partenaires commerciaux les plus dynamiques et leur propose de bénéficier des effets positifs du nouveau concept de distribution, non seulement en adhérent au Plan d'Animation Commercial destiné à fidéliser la clientèle et à augmenter le trafic dans les magasins, mais aussi en les incitant à investir dans l'implantation de surfaces représentant les couleurs de la marque (mobiliers, merchandising, assortiment).

Synthèse du maillage national

Typologies de points de vente	Nombre de points de vente au 31/03/2009
Boutiques Succursales	26
Boutiques Franchise	2
Concessions France	37
Corners Grands Magasins	34
Corners indépendants (1)	33
PAP (2)	133
TOTAL	265

(1) Détaillants indépendants ayant adhéré à l'ensemble du Plan d'Animation Promotionnel

(2) Détaillants indépendants ayant adhéré à une partie du Plan d'Animation Promotionnel

Impact des mesures prises sur le chiffre d'affaires

Au titre des douze mois de l'exercice 2008-2009, l'activité de Détail ressort en croissance de +4.8% à 35.9 M€. Le réseau des points de vente contrôlés (boutiques en succursales et en franchise, concessions, magasins d'usine) a enregistré un chiffre d'affaires de 26.4 M€ en progression de +11.8%.

Ainsi, au 31 mars 2009, le réseau contrôlé représente 74% du chiffre d'affaires du réseau Commerce Spécialisé France, contre 20% en 2004.

Perspectives

Les trois premiers mois de l'exercice 2009-2010 enregistrent une baisse de 9.5 %, essentiellement chez les détaillants et les grands magasins, le réseau contrôlé stabilisant ses ventes.

L'activité s'inscrit dans un contexte global de marché, où le comportement hiératique des consommateurs s'est brutalement affiché avec des mois en très fort recul et d'autre en très forte progression.

Dans ces conditions, et malgré des chiffres d'affaires quotidien parfois records dans son réseau, le groupe reste très prudent dans la réalisation de ses objectifs de chiffre d'affaires pour l'exercice en cours, compte tenu de la forte sensibilité de l'activité au moral et à la situation des consommateurs français d'une part, et compte tenu des incertitudes sur la date de sortie de crise, d'autre part.

Développement de la performance des points de vente

Guy Degrenne est engagé dans un plan d'optimisation continue des performances de son réseau de points de vente, boutiques intégrées et concessions. A cet effet, chaque point de vente est défini par rapport à cinq axes de travail :

- 100% Attirant, afin d'homogénéiser l'identité visuelle du réseau ;
- 100% Marchand pour améliorer la présentation des collections ;
- 100% Commerçant pour optimiser la démarche de vente ;
- 100% Bien Géré, pour améliorer les performances commerciales ;
- 100% Bien Encadré afin de fédérer l'équipe autour du concept.

Afin d'appréhender de manière toujours plus précise ses performances, Guy Degrenne vient de déployer dans l'ensemble de son réseau des outils d'analyse des performances, tels que des logiciels d'analyse des zones de chalandise, pour l'instant testés sur quelques points de vente limités.

Ventes de déstockage

L'exercice a été marqué par le développement structuré des ventes de déstockage sur Internet auprès de sites spécialisés. Les ventes de déstockage sur Internet sont institutionnalisées par des boutiques en ligne au sein des sites les plus dynamiques.

Division CHR & International

La Division CHR & International regroupe l'activité CHR en France et à l'étranger, les Cadeaux-Incentive ainsi que l'ensemble des activités internationales, tant à l'export qu'à travers les filiales étrangères.

Afin de tirer partie des synergies entre les activités de commerce spécialisé et d'hôtellerie-restauration à l'export, la division CHR & International joue la conjonction des moyens alloués aux opérations de développement sur les territoires prioritaires.

Activité CHR France*Vocation de l'activité CHR*

L'activité CHR a pour vocation de fournir à la restauration collective et à la restauration commerciale les produits d'art

de la table fabriqués ou achetés par le groupe, à travers un réseau de distribution spécialisé.

Les clients sont tout autant des cafés, hôtels, restaurants, que des compagnies aériennes, des croisiéristes et des compagnies de chemin de fer.

Sur ce marché de la restauration, Guy Degrenne fabrique ou fait fabriquer des couverts et de la porcelaine du plus basique au plus haut de gamme, et distribuait en France une marque allemande de verrerie depuis l'exercice 2001, spécialisée dans la verrerie haut de gamme.

Considérant les décisions prises unilatéralement par ce partenaire dans le cadre de la distribution de ses produits en France auprès des professionnels de l'hôtellerie-restauration, et sans concertation avec Guy Degrenne, le groupe s'est trouvé contraint de rechercher un nouveau partenaire.

C'est dans ce cadre qu'un accord stratégique de développement et de fabrication a été conclu avec le un fabricant allemand de verrerie de tout premier plan :

- Tout d'abord, ce partenaire ouvre son activité de recherche et développement en matière de nouveaux produits à Guy Degrenne, ouvrant ainsi des perspectives de création de gammes spécifiques à notre marque, pour le monde entier ;
- Ensuite ce même partenaire consent à Guy Degrenne la fourniture exclusive mondiale sur un nombre de références clés, et à marque Guy Degrenne.

Cet accord est conclu pour une durée de 5 années.

Grâce à ce partenariat, le groupe est en mesure de proposer une offre complète, jouant sur les complémentarités de gammes et de produits, en totale synergie avec le commerce spécialisé.

Les enjeux de maîtrise du réseau de distribution

La division a poursuivi sa stratégie consistant à reprendre le contrôle de sa distribution :

- La notoriété du groupe assoit Guy Degrenne en tant que « créateur de bien vivre autour du repas » ;
- L'action commerciale est double : à la fois auprès des grossistes, partenaires directs historiques, et auprès des professionnels du secteur, auxquels Guy Degrenne s'adresse à travers une équipe de prescripteurs et un plan marketing dédiés ;

- L'offre est considérablement diversifiée, à la fois en matériaux et en marques. Guy Degrenne est ainsi en mesure de répondre au marché sur des offres d'entrée de gamme à travers ses réseaux de distribution traditionnels et s'ancre d'avantage sur des offres haut de gamme via son action de prescription.
- Les opérations de développement s'orientent essentiellement vers la restauration gastronomique, et la restauration commerciale collective (chaînes de restaurant, compagnies aériennes, croisiéristes, compagnies ferroviaires).

Activité Cadeaux-Incentive

L'activité Cadeaux-Incentive (hors ventes de déstockage sur Internet) se consacre essentiellement à la gestion d'un portefeuille de prospects. La stratégie affichée favorise le développement d'un chiffre d'affaires pérenne et maîtrisé, en cohérence avec les positionnement de la marque.

Activité Internationale

Cette division constitue l'un des piliers du développement de l'activité arts de la table. Elle joue essentiellement un rôle de prescription et permet d'asseoir le développement sur une part croissante de chiffre d'affaires pérenne.

L'avenir de Guy Degrenne sur les marchés internationaux se joue non seulement sur le CHR où la marque bénéficie d'une véritable légitimité, en particulier chez les grands donneurs d'ordre dont les compagnies aériennes, mais aussi sur le succès du développement du concept de boutique via la master franchise.

CHR International

Guy Degrenne concentre l'ensemble de ses moyens de développement sur les vecteurs de croissance forte, capitalisant sur la notoriété de sa marque et sur son offre de produits :

- Les principaux segments de marchés visés sont l'hôtellerie haut de gamme, les croisiéristes et les projets de catering ;
- Les territoires ont été priorisés en fonction de gisements de croissance qu'ils représentent ;
- Le référencement auprès des principales chaînes d'hôtels de haut de gamme s'intensifie ;
- Guy Degrenne poursuit le développement de ses réseaux d'agents / distributeurs locaux pour asseoir une représentation légitime et efficace de la marque.

Afin de renforcer sa capacité de développement à l'export, le groupe a finalisé l'embauche de deux nouveaux responsables de

zones export et d'un responsable grands comptes, et continuera dans les mois à venir à compléter ses équipes.

Retail International

L'objectif consiste à implanter le concept de point de vente en master franchise, soit par l'ouverture de boutiques et / ou de corners aux nouvelles couleurs.

Les participations successives du groupe au Salon International de la Franchise ont confirmé la légitimité internationale du concept en dehors du territoire national, dans l'ensemble de ses composantes, indépendamment de la marque, souvent méconnue ou encore inconnue. Une partie de la presse quotidienne étrangère, notamment en Europe Centrale, perçoit et présente le concept et la marque Guy Degrenne comme l'alternative aux marques allemandes déjà très implantées sur la région et renvoyant essentiellement à une offre technique et très haut de gamme.

Dans ce cadre, Guy Degrenne concentre ses forces de développement sur les territoires ayant manifesté leur intérêt le plus vif dans le développement d'un grand nombre de points de vente (Moyen Orient, Asie du Sud Est, Afrique du Nord).

Le rythme soutenu du développement de la Master Franchise, consolidé avec l'embauche d'un Directeur Développement Master Franchise, s'est traduit, à date, par la signature de sept contrats couvrant le Moyen Orient, les Caraïbes, l'Asie du Sud Est, le Maroc, l'Algérie, la Libye et la Bulgarie, permettant ainsi à terme l'ouverture de 75 points de vente à l'international.

Aux côtés de son réseaux de master franchise, Guy Degrenne développe des partenariats de distribution sélective, à l'instar de l'accord conclu au mois de mars 2009 avec le groupe Bluebell basé à Hong-Kong, visant l'ouverture de 15 corners à la marque en Corée. Deux points de vente sont déjà ouverts au 30 juin 2009.

Au total, à fin mars 2009, le groupe comptait 19 points de vente à l'international, auxquels se sont d'ores et déjà ajoutés 6 points de vente depuis le début de l'exercice.

Poursuite des partenariats stratégiques

Le groupe Guy Degrenne a développé en 2001 un partenariat stratégique avec la société finlandaise iittala (anciennement dénommée Designor), filiale du groupe Hackman, autour du développement et de la distribution réciproques de produits. Depuis le 30 juin 2004, la société iittala a fait l'objet d'un LMBO sortant ainsi du périmètre du groupe Hackman et est, depuis le premier semestre 2007, filiale à 100% du Groupe Fiskars.

Evolution de périmètre

S'agissant des filiales espagnole et italienne du groupe, le Directoire a pris la décision, au cours du premier trimestre de l'année 2008, de faire cesser l'activité des ces deux entités, sans toutefois remettre en cause la poursuite de leur développement sur leurs territoires respectifs, par ailleurs très fortement touchés par la crise économique et financières, n'offrant que très peu d'opportunités d'affaires à court et moyen terme.

Evolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé

Au titre de l'exercice 2008-2009, l'ensemble de l'activité de la division ressort en décroissance de 22.4% à 23.9 M€ par rapport à l'année précédente, à périmètre constant. Le très fort attentisme des principaux acteurs grossistes-distributeurs du secteur à compter du mois d'octobre, a entraîné une décroissance brutale du volume d'activité, représentant l'essentiel de la baisse du chiffre d'affaires de la division.

Perspectives

Les trois premiers mois de l'exercice 2009-2010 font apparaître une reprise très timide de l'activité CHR avec les grossistes et distributeurs, en France et à l'étranger, sans toutefois revenir aux niveaux de chiffre d'affaires antérieurs au mois d'octobre 2008.

La crise économique devrait entraîner un retard sur le plan pris sur le rythme contractuel des ouvertures prévues aux contrats de master franchise, sans toutefois remettre en cause les objectifs annuels d'ouverture qui tiennent compte de cet aléa.

Division GMS

La GMS regroupe l'ensemble des ventes aux enseignes de la Grande Distribution sous les marques Harmonie et Collini ou sous marque de distributeur (MDD).

Evolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé

Au titre de l'exercice 2008-2009, l'activité GMS enregistre une croissance de 6.4% à 6 M€, conséquence de l'ensemble des mesures mises en œuvre durant l'exercice :

- Tout d'abord le démarrage de la gestion des commandes en alloti avec deux de ses principaux clients ; les succès rencontrés dans la gestion de cette activité permettent aujourd'hui à Guy Degrenne de proposer à d'autres de ses principaux clients dans les divisions Commerce Spécialisé France et Hôtellerie-Restaurant, l'approvisionnement en alloti

- Enfin, l'intégration de nouveaux matériaux dans les collections de produits ouvrant de nouvelles perspectives de développement (mélamine, ardoise, plastique).

Perspectives

Les trois premiers mois de l'exercice 2009-2010 démontrent un fort tassement des ventes (-14.9% à 1.0 M€ contre 1.2 M€ un an plus tôt), encore fortement imputées par les opérations de déstockage initiées par les principales enseignes entre janvier et mars 2009. Cependant, la division commerciale reste très prudente sur la réalisation de ses objectifs de chiffre d'affaires, suite aux annonces répétées de volumes d'affaires inférieurs aux attentes, communiquées par les principales enseignes du secteur. En outre, les opérations de restructuration en cours au sein de certains opérateurs ajoutent à l'incertitude de réalisation des objectifs.

L'ADAPTATION ET LA MISE SOUS TENSION DE L'OUTIL INDUSTRIEL

La stratégie industrielle du groupe passe par l'adaptation et la mise sous tension des autres sites de production autour de trois thématiques :

- L'intégration des usines entre elles ;
- Le développement de l'activité de sous-traitance ;
- La baisse des coûts.

S'agissant en particulier du développement de l'activité de sous-traitance, le Groupe maintient ses efforts de développement :

- En s'appuyant sur le savoir-faire du Bureau d'Études ;
- En utilisant son expertise dans la fabrication de pièces à façon obtenues par emboutissage profond ;
- En développant des technologies complémentaires (soudure laser...).

Dans ces conditions, l'activité a enregistré une nouvelle croissance de 4.8% de son chiffre d'affaires de sous-traitance à 24.8 M€ en 2008-2009 contre 23.7 M€ au cours de l'exercice précédent (hors produits accessoires).

Compte tenu de l'impact de la crise économique sur les activités commerciales du groupe, Guy Degrenne a mis en œuvre une série de mesures destinées à ajuster sa structure aux besoins du marché (chômage partiel, licenciements économiques, réduction du nombre d'heures travaillées).

Activité de production pour le Groupe Guy Degrenne

Pôle production Acier

Le pôle de production acier du groupe Guy Degrenne se compose en deux sites actifs (Vire en France et Bangpoo en Thaïlande).

Leur intégration se traduit tout particulièrement par :

- La spécialisation du site de Vire sur les produits à forte valeur ajoutée (couverts orfèvres ou platerie) et les petites séries afin de bénéficier tant du savoir-faire de l'usine que de sa forte réactivité permettant d'atteindre des délais de livraisons extrêmement courts dans le cadre d'opérations de dépannage ;
- Le positionnement du site thaïlandais sur les couverts de moyen/haut de gamme et les couverts à manches plastiques ;
- La définition d'une fonction de relais de production pour le site de Vire. Celui-ci doit en effet permettre d'assurer à tout instant un relais du site de Thaïlande lorsque le plan de charge de celle-ci le justifie, ou d'assurer la continuité de la production en cas de défaillance d'un sous-traitant ;
- Le packaging est intégré sur chacun des deux sites de fabrication.

Pôle production Porcelaine

Le pôle de production porcelaine du groupe Guy Degrenne se compose de deux sites, l'un à Limoges et l'autre à Hodmezovazarthely en Hongrie. Le premier est engagé dans la production de pièces en porcelaine de type festif, bénéficiant du label « Limoges ». Le second fabrique des pièces de porcelaine conviviale et hôtelière. Il possède également un atelier de conception et d'impression des décors (chromos).

Stratégie d'intégration des usines de Limoges et d'Alföld

- Le site de Limoges fabrique de la porcelaine blanche, sous le label « Limoges », décorée dans les ateliers d'Alföld ;
- Le site d'Alföld monte en gamme avec la production de nouvelles gammes positionnées sur le segment de marché « convivial-festif », destinées aux consommateurs qui n'attachent pas d'importance au label « Limoges » ;

- Le site d'Alföld possède en outre un atelier de production de chromos destinés tant à sa propre production qu'à la décoration de la porcelaine fabriquée à Limoges. De plus, l'usine fabrique et pose des décors sur de la porcelaine achetée en Asie, destinée à être commercialisée en Grande Distribution ;
- La production des produits d'entrée de gamme est confiée aux sous-traitants asiatiques afin de bénéficier des prix compétitifs en particulier chinois sur ce segment de marché ;
- Le packaging est intégré sur chacun des deux sites de fabrication.

Activité de production pour le compte de tiers

Les différentes usines disposent de savoir-faire, parfois uniques en Europe, sur lesquels le groupe capitalise en accroissant la production pour compte de tiers, sur le modèle de la réussite de cette activité à Vire.

Cette activité permet :

- De développer un fonds de commerce stable, les contrats pour compte de tiers courant généralement pour des périodes de 2 à 10 ans ;
- D'utiliser des capacités de production disponibles et d'absorber de manière efficace les coûts fixes
- De participer au coût de la mise à niveau permanente tant du bureau d'étude que des technologies utilisées, dont bénéficie directement l'activité Arts de la table ;
- De reconvertir l'usine de Vire et d'initier la reconversion partielle de l'usine de Limoges ;
- De générer une contribution au résultat.

Pôle production Acier

Le site de Vire (France) intervient en matière de sous-traitance à la fois pour le compte d'industriels et de distributeurs clés des arts de la table (en France et à l'étranger), et pour le compte de grands noms de l'industrie hors arts de la table.

La concurrence asiatique sur les produits sous-traités en inox impose de mettre en œuvre des mesures d'ingénierie commerciale propres au développement de l'usine de Vire

L'activité est soumise à la concurrence asiatique sur les pièces à faible valeur ajoutée. Le positionnement de l'usine normande du groupe s'effectue ainsi de plus en plus sur des activités de sous-traitance de produits complexes à forte valeur ajoutée.

Les capacités de production et les savoir-faire sont mis en avant et commercialisés par une force commerciale dédiée au développement de l'activité de sous-traitance de Vire.

Ce développement passe par :

- L'accroissement du nombre de prospects, lié à l'élargissement de la cible de clients potentiels afin de réduire la dépendance vis-à-vis des clients clés actuels, d'une part, et afin d'assurer le maintien du développement continu du chiffre d'affaires de l'activité vers des niches à forte valeur ajoutée, d'autre part ;
- La présence lors des 4 salons professionnels majeurs européens.

L'activité s'appuie sur des savoir-faire et des techniques uniques en Europe

- Techniques de fabrication des produits : formage de pièces en inox ou aluminium, emboutissage complexe (avec recuit sous vide), pièces à tolérance serrée, pièces à aspect de surface, découpe et emboutissage de pièces en inox de forte épaisseur, soudure laser ;
- Techniques de test des produits : traction, compression, dureté, fluorescence X, micrographie, contrôle soudure par rayon X, vieillissement, etc....

L'activité de sous-traitance se veut une activité de premier rang, c'est-à-dire de plus en plus tournée vers la délivrance d'un produit fini au donneur d'ordre avec un niveau d'intégration le plus élevé possible. Pour cela, les équipes de Vire accompagnent les clients dès la conception et le prototypage des produits.

La co-conception des produits permet de réduire le coût des pièces dès le stade de l'offre ainsi que la réduction des coûts d'outillage par le développement d'une offre d'outillages dits de « pré-série ».

Les opérations de soudures laser, d'assemblage, de travail d'aspect et de caractérisation des produits, demeurent les activités à plus forte valeur ajoutée.

Les opérations de sous-traitance de série se font quant à elles dans le cadre d'un accompagnement continu du client, et avec la définition régulière de plans de progrès.

Pôle production Porcelaine

La transformation de l'usine de Limoges en atelier spécialisé dans la fabrication de blanc permet au site d'offrir désormais ses services auprès d'acteurs d'arts de la table pour l'essentiel, et entend se positionner comme acteur de sous-traitance hors arts de la table.

L'usine d'Alföld sous-traite depuis de nombreuses années pour diverses industries, notamment pharmaceutique (matériel médical), mais aussi pour d'autres acteurs des arts de la table. En particulier, les accords conclus avec iittala ont été complétés au cours de l'exercice 2005 par la signature d'un accord de sous-traitance de porcelaine sur le site d'Alföld (Hongrie), d'une durée de trois ans reconductible par périodes de 2 années.

Activité de recherche & développement

Le maintien d'un rythme d'innovation et de recherche élevé est un facteur essentiel de la compétitivité du groupe et un gage de pérennité pour ses structures industrielles, notamment dans leurs missions de sous-traitance pour le compte de tiers.

Dans le cadre du Plan de Relance global, le groupe a procédé à la réorganisation du processus de recherche et de développement, afin d'en assurer sa valorisation.

Activité de Recherche

L'objectif en la matière réside pour l'essentiel dans l'amélioration de la position concurrentielle, de sa performance et de son savoir-faire.

Les travaux sont concentrés :

- Sur le développement de nouveaux matériaux qui seront les futurs composants des produits issus des gammes commercialisées par le groupe ;
- Sur la mise au point de nouvelles technologies. C'est ainsi qu'à été installé à Vire un atelier de soudure laser sur inox, technologie sur laquelle le groupe détient une avance européenne incontestée. Par ailleurs, le groupe développe, avec le laboratoire d'une université française, l'industrialisation de techniques de reconnaissance visuelle de défauts sur surfaces en acier.

Activité de Développement

Le groupe a réorganisé l'ensemble du processus de développement de nouveaux produits, intégrant toutes les

parties présentes (commerciales, marketing, design, bureau d'étude, industrie) afin d'optimiser le rythme et le coût des lancements des nouveaux produits.

Au cœur de ce processus, le bureau d'étude a en charge le développement des nouveaux produits ainsi que le développement des machines et outils nécessaires à leur fabrication.

En outre, il intervient comme conseil ou comme maître d'œuvre dans la conception des nouveaux produits développés pour les clients des activités de production pour compte de tiers

Ainsi, le bureau d'étude arts de la table de Vire a étendu son savoir-faire sur tous les matériaux et toutes les familles de produits, et propose ses services à l'ensemble des structures du groupe. Il s'appuie sur la dernière version du logiciel CATIA.

ADAPTATION DES STRUCTURES DE SUPPLY CHAIN DU GROUPE

Premiers résultats du Plan de Progrès défini aux cours de l'exercice 2008-2009

La solution logistique mise en œuvre en 2007 a d'ores et déjà permis de remplacer un système obsolète et de traiter en temps réel les demandes des clients du groupe avec un système multi-vague journalier. Ainsi, par exemple, pour les fêtes de fin d'année, le groupe peut répondre à des commandes en H+3.

Sur ces fondamentaux désormais consolidés, Guy Degrenne a défini un Plan de Progrès dont les objectifs principaux sont les suivants :

- Amélioration de la rotation des stocks et réduction du niveau des stocks ;
- Gains de productivité dans la gestion physique des flux ;
- Optimisation du conditionnement à la source.

Réduction des stocks

Guy Degrenne a considérablement renforcé son programme de réduction des stocks dès le mois d'octobre 2008, consistant à la fois à calibrer les flux de production et d'approvisionnement de manière optimale par rapport aux besoins des clients, et de trouver toutes mesures ad hoc d'écoulement des sur-stocks et des stocks de produits dont la commercialisation est arrêtée.

Dans cet objectif, le groupe a procédé à la mise en œuvre de :

- La réduction et à la rationalisation progressives du nombre de références commercialisées, passé de près de 17 000 fin 2006 à près de 5 232 au 31 mars 2009 ;
- La maîtrise de la gestion des stocks d'articles en fin de vie.

En outre, le groupe a réalisé des opérations de réduction des stocks :

- Par des opérations ciblées dans les réseaux de commercialisation du groupe ;

- Par des ventes de liquidation, soit à l'usine de Vire, soit sur des circuits ou territoires situés en dehors des réseaux traditionnels du groupe.

En outre, la commission interne de la « hache » réunie au mois de juin 2009 a supprimé 20% de références complémentaires, portant ainsi pour la fin de l'année civile 2009 le nombre de références actives à 4 211, sans porter atteinte à la pertinence de l'offre.

Alors que les stocks culminaient à 36.8 M€ 31 août 2008, en augmentation de 3.3 M€ par rapport au 31 août 2007, la profondeur de la refonte de l'ensemble des fonctions et des flux achats, approvisionnement et vente depuis cette date, a permis de ramener le niveau des stocks 29.8 M€ au 31 mars 2009, en baisse de 3.2 M€ par rapport au 31 mars 2008.

REDUCTION DES COÛTS ET SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Evolution de l'effectif du Groupe

Le groupe analyse en permanence l'ensemble de ses dépenses avec un souci de simplification et de réactivité des structures.

L'objectif est de restaurer les résultats tout en dégageant les marges de manœuvres commerciales et de communication sur la marque.

Le groupe a ajusté ponctuellement son effectif chaque fois que cela était pertinent. L'effectif du groupe est ainsi passé de 1 686 au 31 décembre 2003 (1 760 en tenant compte de Hackman Kft Hongrie, société non consolidée, liquidée en 2005) à 1 180 à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2009.

	31-mars-09	31-mars-08	31-déc-07
Effectif inscrit (équivalent ETP)	1180	1400	1411
<i>France</i>	719	767	771
<i>Europe</i>	276	433	442
<i>Hors Europe</i>	185	201	198

Mesures d'ajustement de l'effectif prises au cours de l'exercice

Afin de faire face aux baisses d'activités du groupe engendrées par la crise économique, Guy Degrenne a mis en œuvre les actions suivantes au cours de l'exercice 2008-2009 :

- Licenciement économique de 163 personnes dans l'usine d'Alföld (Hongrie) ;
- Réduction de deux heures quotidiennes le nombre d'heures travaillées dans l'usine d'Alföld (Hongrie) par les collaborateurs attachés au flux de production ;
- Modulation basse de 6 jours chez Distribution Guy Degrenne au cours des mois de janvier et février 2009, et de 1 journée chez Guy Degrenne Industrie au cours du mois de janvier 2009.
- Journées non travaillées au nombre de 7 chez Distribution Guy Degrenne au cours des mois de février et mars 2009, et au nombre de 8 jours chez Guy Degrenne Industrie au cours des mois de février et mars 2009.
- Chômage partiel à l'usine de Vire (France) au cours des mois de mars et d'avril 2009, au sein des sociétés Guy Degrenne Industrie et Distribution Guy Degrenne.

Impacts financiers des mesures d'ajustement d'effectif

La provision pour restructuration constatée au titre de la filiale italienne à hauteur de 104 k€ au 31 mars 2008, dans le cadre de la fermeture de cette filiale, a été intégralement reprise.

Une provision pour restructuration a été constatée sur Alföld (Hongrie) 443k€, au titre des opérations de licenciements économiques.

Le coût de la réduction constante de l'effectif pèse pour 1.3 M€ sur le résultat de l'exercice 2008-2009.

EXAMEN DES COMPTES ET DU RESULTAT

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009, et le comparatif au 31 mars 2008, sont publiés en normes IFRS.

Les actionnaires de Guy Degrenne S.A., réunis en assemblée le 29 juin 2007, ont approuvé le changement de date de clôture des exercices comptables pour la porter au 31 mars de chaque année. Dès lors, l'ensemble des sociétés du groupe a acté du changement de date de clôture. Ainsi, l'exercice consolidé ouvert le 1er janvier 2007 fût d'une durée exceptionnelle de 15 mois, pour se clore le 31 mars 2008.

Afin d'assurer la comparabilité des comptes avec ceux clos le 31 mars 2009, la société a établi les comptes consolidés pro forma (sur une période de douze mois) au 31 mars 2008 ci-après présentés.

L'exercice exceptionnel de 15 mois clos au 31 mars 2008 a ainsi fait l'objet de deux consolidations distinctes, la première au 31 mars 2007 couvrant 3 mois d'activité et la deuxième au 31 mars 2008 couvrant 12 mois d'activité.

Compte de résultat consolidé

Analyse du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2008-2009 ressort à 93.5 M€, en recul limité à -3.9% à périmètre constant.

La dynamique commerciale enregistrée depuis le début de l'exercice jusqu'à la fin du mois de septembre 2008 dans l'ensemble des réseaux du groupe, a été perturbée au-delà de cette date par les difficultés rencontrées par la division Hôtellerie-Restauration, en France et à l'étranger.

Ainsi, malgré un deuxième semestre fortement impacté par l'attentisme des principaux intervenants du marché CHR,, l'exercice 2008-2009 confirme l'importance de chacune des divisions commerciales en tant que relais de croissance pour les années à venir.

Au titre de l'activité Commerce Spécialisé France, l'environnement économique défavorable a encore renforcé le positionnement marketing stratégique des points de vente contrôlés (boutiques en succursales et en franchise, concessions, magasins d'usine), dont la progression de + 11.8% (26.4M€) s'explique en grande partie par l'engouement des consommateurs pour des marques refuge alors que les valeur « famille », « amis » et « foyer » sont revenues au centre des préoccupations des clients de la marque. La croissance des points de vente contrôlés a ainsi largement compensé la décroissance structurelle du volume d'affaires réalisé avec les détaillants indépendants. L'ensemble de la division ressort ainsi en croissance de + 4.8% par rapport à l'exercice 2007-2008 à 35.9 M€.

La division GMS France a su tirer partie de ce même engouement mais aussi des avantages offerts par la mise en œuvre dès le mois de juin 2008, de la gestion en alloti des commandes de deux des principaux clients de la division, portant ainsi le volume d'affaires de l'exercice à 6 M€, en croissance de + 6.4% par rapport à l'exercice précédent.

S'agissant de l'activité en Hôtellerie-Restauration, l'impact brutal de la crise économique et financière au mois d'octobre 2008, s'est traduit par la suspension voire l'arrêt de l'ensemble des projets de développement du secteur, en France et à l'étranger. Cet arrêt brutal de l'activité se traduit par une décroissance de 17.8% pour cette activité au titre de l'ensemble de l'exercice.

Le développement de points de vente en master franchise s'est poursuivi au cours de l'exercice au titre des contrats antérieurement signés (Moyen Orient, Asie du Sud Est, Caraïbes), ainsi que la signature de nouveaux contrats (Maroc, Algérie, Libye, Bulgarie, Corée). Cependant, les développements réalisés n'ont pas permis au titre de l'exercice de compenser la décroissance structurelle de l'activité des détaillants multi-marques, compte tenu du démarrage encore récent de ce nouveau mode de distribution, et du poids historique des détaillants.

Enfin, l'activité de sous-traitance industrielle a poursuivi sa croissance ainsi que la consolidation de ses principaux contrats sur l'ensemble des sites industriels du groupe, affichant une progression de + 2.6% en 2008-2009.

Analyse du Résultat

Analyse du Résultat Opérationnel Courant

Malgré le fort recul du chiffre d'affaires enregistré au sein de la division CHR & International au cours du deuxième semestre de l'exercice 2008-2009, le groupe enregistre les améliorateurs suivants :

- Tout d'abord, une croissance du taux de marge dans l'ensemble des activités du groupe permettant d'augmenter la marge brute de 0.5 M€ par rapport à l'année précédente, malgré la baisse du chiffre d'affaires ;
- Ensuite, la mise en œuvre, dès le deuxième semestre 2008-2009, d'un plan de réduction du point mort du groupe, se traduisant notamment par l'ajustement de la taille de l'effectif de l'ensemble des structures du groupe.

Ainsi, le résultat opérationnel courant avant impact des tests de valeur, ressort en progression de 2.1 M€ sur l'ensemble de l'exercice (à -0.2 M€ contre -2.3 M€ un an plus tôt). Alors que le premier semestre 2008-2009, en

croissance de chiffre d'affaires de + 3.7%, affichait une amélioration du résultat opérationnel de 1.1 M€ (-2.1 M€ contre -3.2 M€ au titre de l'exercice antérieur), les efforts mis en œuvre pour abaisser de manière significative le point mort du groupe ont permis d'améliorer de 1 M€ complémentaire le résultat opérationnel courant au deuxième semestre, alors que l'impact de la crise économique et financière était au plus fort sur le niveau d'affaires du groupe.

Impact des tests de valeur

Conformément à la norme IAS 36, le groupe a procédé à des tests de valorisation de ses actifs immobilisés au 31 mars 2009, afin d'en déterminer leur valeur recouvrable.

Le plan pluriannuel utilisé pour les tests de dépréciation tient compte de :

- L'environnement défavorable conjoncturel qu'entraîne la crise économique sur le niveau d'activité prévu pour l'exercice 2009-2010, mais aussi de la confirmation du moteur de croissance que constituent la franchise, la master franchise et le l'hôtellerie-restauration, tant en France qu'à l'export, et enfin le développement de l'activité sous-traitance industrielle ;
- De l'abaissement significatif du point mort du groupe ;
- De la réduction structurelle des stocks.

Hors coûts de restructuration constatés en 2008-2009, le cash-flow libre (dans la définition retenue pour les tests de valeur) constatée en 2008-2009 est proche de celui prévu un an plus tôt, malgré la baisse d'activité enregistrée en CHR & International au cours des six derniers mois de l'exercice 2008-2009.

Les principaux taux utilisés sont les suivants :

- *Taux d'actualisation.* Les flux futurs de trésorerie ont été actualisés au taux de 11.5% (contre 11% au titre de l'exercice 2008), applicable à l'ensemble des UGT.

Pour les tests de valeur 2008-2009, la hausse d'un demi point du taux d'actualisation a un impact négatif de 4 771k€ sur la valeur des actifs, compensé intégralement par les conséquences de l'abaissement du point mort et de l'abaissement structurel des stocks une variation de plus ou moins 10% du montant du résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions, sur l'ensemble de la période couverte par le plan, a un impact de plus ou moins 11.8 M€ sur la valeur d'entreprise ;

- *Taux de croissance à l'infini.* La valeur terminale a été calculée en utilisant un taux de croissance à l'infinie de 1.5% (qui reflète l'évolution mondiale du marché de l'art de la table) inchangé par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, le taux de croissance affiché par le groupe Guy Degrenne au cours de l'exercice dans son réseau contrôlé est supérieur à la moyenne des taux de croissance affichés par les principaux concurrents du secteur dans le même réseau, et les performances réalisées dans l'hôtellerie-restauration sont relativement semblables.

Sur la base des hypothèses retenues, les tests de valeur font ressortir une augmentation de valeur de 96k€ pour le groupe (-38 k€ sur l'UGT Commerciale, +56k€ sur l'UGT Porcelaine, +77 k€ sur l'UGT Acier). Compte tenu de la sensibilité du modèle, de la faiblesse des dotations/reprises potentielles ainsi constatées, et de l'impact de l'environnement économique et financier à la date d'arrêt des comptes sur la rationalisation des prévisions, le Directoire a décidé de ne pas donner de traduction comptable à ces variations.

Le groupe étant en situation de retournement, la valeur terminale retenue représente 75.7% de la valeur d'entreprise, et 4.4 fois le résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions de la dernière année du plan.

En conséquence, le Résultat Opérationnel Courant ressort en perte de 0.2 M€ contre une perte de 2.1 M€ un an plus tôt.

Analyse du Résultat Net

Le groupe enregistre d'autres produits et charges opérationnels présentant une charge nette de - 1.4 M€ intégrant, pour l'essentiel, des charges au titre de la réduction de l'effectif du groupe.

Après prise en compte des autres produits et charges opérationnels, le résultat opérationnel du Groupe s'établit en perte à - 1.6 M€, contre - 3.3M€ au titre de l'exercice 2007-2008 (12 mois).

Le coût net de l'endettement ressort à - 2.8 M€ intégrant la rémunération des comptes courants d'actionnaires. La progression sensible de cette charge est liée en particulier à l'augmentation significative des stocks tout au long du premier semestre de l'exercice, à l'évolution des taux d'intérêt ainsi qu'à l'accroissement des spreads pratiqués par l'ensemble des établissements bancaires partenaires du groupe.

Les autres produits et charges financière font ressortir une charge nette de -0.6 M€, dont -0.5 M€ au titre d'un écart de change constaté lors de la conversion de la dette en euros souscrite par la filiale hongroise auprès d'un établissement financier en Hongrie. En effet, conformément à la norme IAS 21, cette dette est convertie par la filiale hongroise en Forints, par référence au taux de clôture. L'écart de change résultant de cette réévaluation est inscrit au poste « Autres charges financières », compte tenu d'un taux de change exceptionnellement défavorable (1 € = 308,18 HUF) au 31 mars 2009.

Après prise en compte d'un produit d'impôt différé, le résultat net part du groupe ressort en perte de - 4.0 M€, contre - 3.3 M€ au titre de l'exercice 2007-2008 (12 mois).

Endettement du Groupe

La marge brute d'autofinancement de l'exercice 2008-2009 ressort positive de 1.9 M€ alors qu'elle était négative de - 0.5 M€ au titre de l'exercice antérieur, traduisant l'amélioration sensible de l'activité, malgré un environnement très défavorable sur l'activité CHR & International au deuxième semestre.

La variation du Besoin en Fonds de Roulement dégage une ressource nette de 2.6 M€, intégrant en particulier l'avance en compte courant de 3 M€ accordée par les principaux actionnaires en avril 2008. La baisse drastique du niveau des stocks réalisée depuis le mois d'octobre 2008, a cependant entraîné, de manière conjointe, un abaissement temporaire du financement fournisseur du groupe. Le poste fournisseur ayant désormais retrouvé un niveau stable, la poursuite de la réduction des stocks centraux et au sein des usines, devrait permettre de restaurer un niveau de financement fournisseur complémentaire sur l'exercice 2009-2010.

Les investissements de l'exercice clos le 31 mars 2009 s'élèvent à 3.4 M€ (contre 4.5 M€ en 2007-2008), décomposés, principalement, en :

- 0.8 M€ au titre de la poursuite du plan de passage au nouveau concept du réseau de points de vente contrôlés ;
- 0.4 M€ au titre du développement de nouveaux produits ;
- 2.2 M€ au titre des investissements industriels et de services supports, dont 0.6 M€ au titre de la finalisation du sprinklage du site de Vire.

Ainsi, à la clôture de l'exercice la dette financière nette ressort à 30.9 M€. Les capitaux propres s'établissent, pour

la part du groupe, à de 42.0 M€, soit 10.9 € par action, avant dilution.

Distribution de dividende

Aucune distribution de dividende n'a été opérée au titre des trois derniers exercices.

CAPITAL SOCIAL

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL AU 30.06.2009

Nombre d'actions souscrites	3 853 032
Valeur nominale actions	4,00 €
Nombre autres instruments financiers souscrits	0
Valeur nominale autres instruments financiers souscrits	0
Capital souscrit	15 412 128 €
Capital souscrit libéré	15 412 128 €
Actions non encore libérées	0
Autres instruments financiers non encore libérés	0
Capital souscrit restant à libérer	0

Il n'existe pas de capital autorisé non émis ni d'engagement d'augmentation de capital.

CAPITAL POTENTIEL AU 30.06.2009

Options de souscription d'actions

A la date de clôture des comptes au 31 mars 2009, il existe des options de souscription d'actions accordées au management :

Date de l'AGE	02-mai-05
Date du Conseil / Directoire	14 juin 05
Nombre total Options	196 000
Nombre SCP au profit des membres du conseil de surveillance	0
Nombre de dirigeants concernés	3
Point de départ d'exercice des SCP	14 juin 05
Prix de souscription	7,65 € Le prix d'exercice est fixé à 95% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution
Décote	
Modalités d'exercice des SCP	Exercibles dès le 14/06/05 jusqu'au 12 juin 2009
Nombre de SCP attribuées	98 000 au 31 mars 2009
Nombre de SCP rachetées	84 600
Nombre de SCP exercées entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 30 juin 2007	6 000
Nombre de SCP exercées antérieurement au 1 ^{er} janvier 2007	
Décal Fiscal	14 juin 05
Date échéance du plan	12 juin 09

A la date d'arrêté des comptes, soit au 30 juin 2009, le Directoire a constaté la caducité du plan d'options de souscription d'actions.

Bons de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2006 a autorisé un programme d'attribution de 350 000 bons de souscription d'actions destiné à fidéliser et motiver le management.

Ces bons de souscriptions d'actions sont exerçables :

- Dans le cours normal de l'entreprise, sous les conditions cumulatives suivantes :
 - capitaux propres à la date d'exercice au moins égaux à ceux du 31 décembre 2005 (après neutralisation des augmentations de capital et versement d'éventuels dividendes),
 - chiffre d'affaires des 12 mois précédant la date d'exercice supérieur de 20 % à celui de deux ans plus tôt (exercice partiel entre 15 et 20 %),
 - cash-flow de l'activité des 24 derniers mois supérieur à 18 M€ (exercice partiel entre 15 et 18 M€),
- En cas d'offre publique sur le capital de Guy Degrenne, approuvée par le Conseil de Surveillance.

Au 31 mars 2009, il restait 166 000 bons de souscriptions attribués.

Il est précisé que la date d'attribution de ces bons de souscription d'actions sont liées à la date de réunion du Directoire attribuant individuellement les options aux salariés du groupe, ou à un mandataire de la maison mère

du groupe, dès lors que pour ces dernières attribution, l'autorisation du comité des rémunérations ait été donnée préalablement.

A date, les conditions d'exercice ne sont pas remplies, ne permettant pas aux bénéficiaires d'exercer leurs bons de souscription d'actions.

Autres éléments de capital potentiel

Il n'existe pas d'obligations convertibles, échangeables, remboursables en instruments financiers donnant accès au capital, à warrant ou autres.

Variation du capital social

Année	Capital Social	Variation	Nombre Actions
2006	15.376.792 €	1.163.936 €	3.844.198
2007	15 412 128 €	35 336 €	3 853 032
2008	15 412 128 €	0 €	3 853 032
2009	15 412 128 €	0 €	3 853 032

EMISSION D'UNE ORA (OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS)

L'émission de l'ORA définie ci-après répond aux objectifs ci-après :

- Conforter l'ensemble des partenaires du groupe (clients, banquiers, fournisseurs, assureurs crédit, etc...);
- Reconstituer les fonds propres du groupe, dégradés des pertes constatées sur les trois derniers exercices ;
- Participer au financement des investissements prévus au Business Plan (par exemple : ERP, nouveau four à cuisson rapide en Hongrie) et financer le BFR nécessité par les croissances d'activités attendues sur les années à venir ;
- Faciliter la consolidation des concours bancaires ;
- Permettre la conversion des comptes courants des actionnaires qui le souhaitent.

Montant de l'opération : 10 M€

Contraintes techniques

- Valeur nominale : la valeur nominale de l'action étant fixée à 4 euros, aucune émission ne pouvait être réalisée en dessous de cette valeur. Or le cours de bourse était à 2.20 € le 30 juin 2009.
- Pour que l'opération soit techniquement validée, 75% de l'émission doit être garantie.

Solution retenue

- Emission d'une ORA (Obligations remboursables en actions) avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Montant de l'émission de l'ORA : 10 M€ ;
- Création à terme de 3 750 000 actions, soit une augmentation de capital à terme de 15M€ ;
- Remboursement et paiement des intérêts par versement d'actions.

Déclarations d'intentions des principaux actionnaires

- Position des principaux actionnaires à ce jour :
 - Comir : conversion de compte courant
 - Moussefork b.v. : conversion de compte courant
 - Compagnie du Bois Sauvage : conversion de compte courant
- Garantie de bonne fin apportée par SOPARCIF portant sur 50% du montant de l'émission, sous les conditions suivantes :
 - Conversion de leurs comptes courants par Comir, Moussefork et Compagnie du Bois Sauvage ;
 - Accord sur la consolidation de 10 M€ de dette avec les principaux banquiers du groupe, dans le cadre d'un contrat de pool (cf. § 4.14.1 ci-après) ;
 - Obtention du visa de l'AMF.

En conséquence, sur la base des informations à ce jour, la souscription se réaliserait comme prévu pour moitié par conversion des comptes courants, et pour moitié en new cash.

Délégations de pouvoir en vigueur au 30 juin 2009

Délégation issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2006

Dixième résolution

Cette délégation vise l'émission de maximum 350 000 bons de souscription d'actions conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des actions de la société.

Cette délégation a été mise en œuvre dans les délais prévus par la résolution, et les bons de souscription correspondant, émis au 30 juin 2009 sont de 166 000, et seront caduques le 30 septembre 2010, en cas de non exercice.

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et prenant acte de l'avis rendu par le Comité des Rémunérations, décide :

- De déléguer au Directoire la compétence de décider, selon les dispositions des articles L. 228-91 et suivants du Code de Commerce, l'émission, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il déterminera, de 350 000 bons de souscription autonomes, conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des actions de la société ; un bon de souscription permettra de souscrire en numéraire une action de 4€ de valeur nominale ;
- De supprimer le droit préférentiel des actionnaires à la souscription des bons de souscription visés ci-dessus ;
- De déléguer au Directoire, selon les dispositions de l'article L. 225-138 du Code de Commerce, le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires au sein de ces catégories, la cadence d'attribution des bons et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance s'agissant des mandataires sociaux et de l'information préalable du Comité des Rémunérations s'agissant des autres bénéficiaires ;
- De renoncer expressément au profit des titulaires de ces bons, au droit préférentiel des actionnaires à la souscription des actions qui seront émises lors de l'exercice des droits de souscription attachés.

La présente délégation est donnée pour une durée de 24 mois, à compter de la présente assemblée, et les droits de souscription des actions devront être exercés au plus tard le 30 septembre 2010.

En outre, l'Assemblée Générale décide que :

- Le prix d'émission des bons sera égal à 0.10 euros ;

Les droits résultant des B.S.A sont incessibles jusqu'à ce qu'ils aient été exercés ;

Le prix d'émission des actions sera égal à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'émission des bons ;

Les bénéficiaires pourront exercer tout ou partie des bons de souscription qui auront été émis à tout moment à compter de leur date d'attribution et au plus tard jusqu'au 30 septembre 2010.

En cas de décès ou de cessation de fonction, l'exercice des bons sera soumis aux conditions et limites telles que définies dans le rapport du Directoire.

L'exercice des bons de souscription sera subordonné à la réalisation des conditions telles que définies dans le rapport du Directoire ;

Les bons de souscription non encore exercés au 30 septembre 2010, seront automatiquement caducs ;

Les actions nouvelles émises à titre d'augmentation de capital par suite d'exercice des bons de souscription devront être intégralement libérées en numéraire. Les actions nouvelles seront créées avec jouissance du premier jour de l'exercice en cours lors de l'exercice des bons de souscription. Elles seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits, seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales ;

Les bénéficiaires des bons les ayant exercés, s'engagent à présenter leurs titres à la société en priorité avant toute cession sur le marché ;

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directoire sur la base des indications contenues dans son rapport à l'effet :

D'augmenter en une ou plusieurs fois et à quelque époque qu'il déterminera, le capital social d'un montant nominal maximum de 1 400 000 €, pour permettre aux titulaires de bons d'exercer leur droit de souscription ;

D'arrêter les autres modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation ;

Constater dans les conditions légales le montant de la ou des augmentations de capital et porter aux statuts les modifications corrélatives ;

Et généralement faire dans le cadre des lois et règlements en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente délégation rendra nécessaire. »

Délégations issues de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2008

Dixième résolution

Cette délégation vise l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou encore de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, dans la limite maximum de 15M€, en valeur nominale.

La durée de validité de cette délégation est de 26 mois à compter du 26 septembre 2008. Elle deviendra donc caduque le 26 novembre 2010.

Le Directoire, faisant usage de cette délégation, a initié l'émission d'une ORA (Obligations Remboursables en Actions) dans les conditions définies à la page 23.

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L. 225-129-2 et L. 228-92 :

1/ délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, après autorisation préalable du Conseil de surveillance conformément aux statuts de la société, l'émission d'actions (à l'exclusion des actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes) ou encore de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ;

2/ décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à quinze (15) millions d'euros ;

- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3/ fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

4/ en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation :

- décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux ;

- décide que le Directoire aura la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;

- décide que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme ;

- décide que conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée ;

répartir librement tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, lesdites valeurs mobilières dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites ;

offrir au public tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, desdites valeurs mobilières non souscrites, sur le marché français ;

- décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées, le cas échéant, par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes, étant précisé que le Directoire aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ;

5/ décide que le Directoire aura tous pouvoirs, après autorisation préalable du Conseil de surveillance, pour mettre en oeuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

- décider l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre ;

- décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;

- déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé) et prévoir, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la société) ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la société d'émettre des titres de créance (assimilables ou non) en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la société ;

- déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme ;

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société) attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;

- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;

- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

- à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;

- procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

- d'une manière générale, prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne fin des émissions décidées en application des présentes, notamment conclure toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres qui seront émis ainsi qu'à l'exercice des droits qui y seront attachés ;

6/ la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation de compétence relative à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, couvrant les valeurs mobilières et opérations visées à la présente résolution ;

7/ dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la présente délégation, le Directoire en rendra compte à l'Assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation applicables. »

Onzième résolution

Cette délégation vise l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou encore de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, dans la limite maximum de 10M€, en valeur nominale.

La durée de validité de cette délégation est de 26 mois à compter du 26 septembre 2008. Elle deviendra donc caduque le 26 novembre 2010.

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-148 et L. 228-92 :

1/ délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve des dispositions de l'article L. 233-32 du Code de commerce, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, après autorisation préalable du Conseil de surveillance conformément aux statuts de la société, l'émission d'actions (à l'exclusion des actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes) ou encore de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en numéraire, soit par

compensation de créances, soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ;

2/ décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à dix (10) millions d'euros ;

- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3/ fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation de compétence ;

4/ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Directoire en application de l'article L. 225-135, 2ème alinéa, la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon des modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complété par une souscription à titre réductible, étant précisé que les titres non souscrits ainsi feront l'objet d'un placement public ;

5/ décide que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée ;

6/ décide que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation expresse, par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit ;

7/ décide que, conformément à l'article L. 225-136 1° 1er alinéa du Code de commerce :

- le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission ;

- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au

moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent ;

- la conversion, le remboursement ou généralement la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital, se fera, compte tenu de la valeur nominale de l'obligation ou de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la société, pour chaque action, soit au moins égale au prix de souscription minimum défini au premier alinéa du présent paragraphe ;

8/ décide que le Directoire aura tous pouvoirs, après autorisation préalable du Conseil de surveillance, pour mettre en oeuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

- décider l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre ;

- décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;

- déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé) et prévoir, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la société) ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la société d'émettre des titres de créance (assimilables ou non) en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la société ;

- déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme ;

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société) attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;

- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre

immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;

- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

- en cas d'émission de valeurs mobilières à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange (OPE), arrêter la liste des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer les conditions de l'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en numéraire à verser et déterminer les modalités de l'émission dans le cadre soit d'une OPE ou de toute autre forme d'offre publique conformément à la loi et à la réglementation applicables;

- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;

- procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

- d'une manière générale, prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne fin des émissions décidées en application des présentes, notamment conclure toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres qui seront émis ainsi qu'à l'exercice des droits qui y seront attachés ;

9/ la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation de compétence relative à l'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, couvrant les valeurs mobilières et opérations visées à la présente résolution ;

10/ dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la présente délégation, le Directoire en rendra compte à l'Assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation applicables. »

Douzième résolution

Cette délégation vise l'émission, avec suppression du droit préférentiel d'actions, dans la limite maximum de 2% du capital social. Cette émission serait réservée aux salariés.

La durée de validité de cette délégation est de 26 mois à compter du 26 septembre 2008. Elle deviendra donc caduque le 26 novembre 2010.

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial du commissaire aux comptes, statuant en application des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail et constatant la libération intégrale du capital, confère tous pouvoirs au directoire en vue d'augmenter le capital de la Société en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires destinées à être souscrites exclusivement par les salariés de la Société et/ou de celles qui lui sont liées et adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail.

A cet effet, l'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre et de réserver la souscription desdites actions nouvelles aux salariés visés à l'article L. 443-5 du Code du travail.

Le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 2% du capital de la Société, cette limite étant appréciée au jour de l'émission.

La présente délégation est conférée pour une durée de maximum 26 mois à compter de ce jour.

Tous pouvoirs sont conférés au directoire pour :

- utiliser en une ou plusieurs fois la délégation susvisée, selon les modalités et dans les conditions prévues ci-dessus ;*
- déterminer le prix de souscription des actions à émettre, le prix de souscription ne pouvant être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 al. 2 du Code du travail ;*
- déterminer si les souscriptions devront être réalisées par l'intermédiaire d'organismes collectifs ou directement ;*
- décider de la durée de la période de souscription, de la date à laquelle les actions nouvelles porteront jouissance et, plus généralement, de l'ensemble des modalités de l'émission ;*

- prévoir, le cas échéant, la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- prévoir, le cas échéant, l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital ;
- recueillir les souscriptions, recevoir les versements de libération, inscrire en compte les actions émises sur délivrance du certificat du dépositaire des fonds ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital selon le nombre d'actions effectivement souscrites ;
- modifier corrélativement les statuts ;
- plus généralement, prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour exécuter les présentes décisions et parvenir à la réalisation définitive de la présente augmentation de capital. »

CONDITIONS D'ACQUISITION DE DROITS DE VOTE DOUBLES

Les conditions d'acquisition de droits de vote multiples ont été définies par l'article 11.4 des statuts. Il s'agit des conditions suivantes :

« 1 - Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

4 - Les actions nominatives et entièrement libérées inscrites, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, confèrent un droit de vote double. En cas d'augmentation de capital par incorporation de

réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

DECLARATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL STATUTAIRE

Il existe enfin des seuils statutaires devant être déclarés à l'émetteur, conformément à l'article 32 des statuts.

« Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital de la société et/ou des droits de vote, devra se conformer aux dispositions visées par les articles L 233-7 et 233-14 du Code de commerce et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, détenant plus de 2% au moins du capital social de la société et/ou des droits de vote est également tenu d'informer immédiatement la société par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions de l'article du L 233-14 Code de commerce, en particulier la privation du droit de vote, s'appliqueront à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2% du capital de la société et au plus un 20ème du capital de la société, cette demande devant être consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale. »

REPARTITION ACTUELLE DES DROITS DE VOTE

Nombre total de droits de vote : 5 886 580
(dernière mise à jour le 30 juin 2009)

ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE

	Total Actions		Total DDV	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Bemdorf AG	198 269	5,15%	198 269	3,37%
Compagnie du Bois Sauvage	365 609	9,49%	365 609	6,21%
Comir	1 499 788	38,92%	2 465 173	41,88%
ISFE b.v.	375 761	9,75%	751 522	12,77%
Moussefork b.v.	674 249	17,50%	1 295 073	22,00%
Autres	739 356	19,19%	810 934	13,78%
TOTAL	3 853 032	100,00%	5 886 580	100,00%

**POURCENTAGES DE CAPITAL ET DE
DROITS DE VOTE DETENUS PAR
L'ENSEMBLE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DE GUY
DEGRENNE**

(Dernière mise à jour le 30 juin 2009) :

	Total Actions		Total DDV	
Bemdorf AG	198 269	5,15%	198 269	3,37%
Compagnie du Bois Sauvage	365 609	9,49%	365 609	6,21%
Comir	1 499 788	38,92%	2 465 173	41,88%
ISFE b.v.	375 761	9,75%	751 522	12,77%
Moussefork b.v.	674 249	17,50%	1 295 073	22,00%
Christian HAAS	82 414	2,14%	93 081	1,58%
Philippe JOFFARD	100	0,003%	100	0,002%
Philippe CHOPIN de JANVRY	400	0,01%	400	0,01%
Bruno MONTEMERLE	100	0,003%	100	0,002%
TOTAL	3 853 032	100,00%	5 886 580	100,00%

Il est indiqué qu'il n'existe aucune personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, isolément ou conjointement, ou de concert, exerce ou peut exercer un contrôle sur Guy Degrenne.

Il est indiqué que l'émetteur ne fait pas partie d'un groupe d'entreprises.

**POURCENTAGES DE CAPITAL ET DE
DROITS DE VOTE INSCRITS AU
NOMINATIF DETENUS PAR LE
PERSONNEL DIRECTEMENT OU PAR
L'INTERMEDIAIRE D'ORGANISMES DE
PLACEMENT COLLECTIF SPECIALISES**

Nombre total de droits de vote : 15 514

Pourcentage de droits de vote : 0,4 %

Nombre d'actionnaires salariés : 102

**MARCHE DES INSTRUMENTS
FINANCIERS DE GUY DEGRENNE**

Les actions de l'émetteur étaient admises aux négociations sur le Second Marché, depuis le 31 janvier 1997 (visa COB d'admission à la cote du Second Marché n° 97-008 du 7 janvier 1997).

Depuis le mois du février 2005, les actions sont cotées au compartiment C de l'Eurolist.

Code ISIN FR0004035061
Mnemo GUYD

**PROGRAMME DE
RACHAT D' ACTIONS**

31.03.2008 31.03.2009

Oddo Midcap

Régularisation de cours

Contrat AFEI	2 216	5 039
Programme de Rachat	8 830	8 830

Oddo Midcap

Actions acquises dans le

cadre de programmes	1 500	1 500
d'octroi de stock options *		

TOTAL GENERAL 12 546 15 369

* Ces actions étaient historiquement destinées à couvrir les plans de stock options octroyés en 2000. Lesdits plans étant caduques, ces actions sont désormais destinées à être cédées sur le marché par l'intermédiaire du prestataire AFEI de Guy Degrenne. Au 31 mars 2008, Guy Degrenne ne détient plus que 1 500 actions, après avoir cédé sur le marché 65 651 actions depuis le 1^{er} janvier 2007.

L'autorisation donnée au Directoire d'opérer en bourse sur les actions de la société, a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale du 2 mai 2005.

L'objectif principal visé par le programme de rachat d'actions de Guy Degrenne est l'animation de cours de bourse, dont la mise en œuvre est réalisée conformément aux dispositions issues du contrat de liquidité conclu entre Guy Degrenne S.A. et Oddo MidCap, garant du respect de la Charte AFEI, d'une part, et conformément aux article 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi qu'au règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, d'autre part.

Statistiques relatives à la mise en œuvre du Programme AFEI au cours de l'exercice 2008-2009 :

Nombre de titres détenus en portefeuille : 15 369
Valeur de marché du portefeuille au 31 mars 2009 (sur la base du cours du bourse au 31 mars 2009) : 27 357 euros
Nombre de titres achetés : 7 360
Nombre de titres vendus : 4 537
Pourcentage détenu à la date du 31 mars 2009 : 0,30%
Prix d'achat maximum unitaire autorisé : 17 euros
Prix de vente minimum unitaire autorisé : 5 euros

Programme de rachat AFEI au titre de l'exercice 2009-2010

La présente note a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} septembre 2009, ainsi que ses incidences estimées sur la situation de ses actionnaires.

Un contrat de liquidité a été conclu entre Guy Degrenne S.A. et Oddo MidCap (anciennement Crédit Lyonnais Small Caps) en conformité avec la Charte AFEI et le Règlement AMF.

Synthèse des principales caractéristiques du programme de rachat d'actions

Emetteur : Guy Degrenne S.A.

Titres concernés : actions

Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10%

Pourcentage déjà détenu à la date du : 31 mars 2009 : 0,30%

Pourcentage de rachat maximum envisagé : 9,70%

Prix d'achat maximum unitaire autorisé : 17 euros

Objectifs par ordre de priorité décroissante :

- Le rachat dans le cadre d'un contrat de liquidité liant Guy Degrenne à OddoMidcap, prestataire de services

d'investissement, agissant dans le respect de la Charte Déontologique AFEI ;

- Le rachat pour des opérations de croissance externe ;
- Le rachat pour des opérations de couverture de plans d'options ou de titres de créances convertibles en actions ;
- La réduction éventuelle du capital social par annulation de tout ou partie des actions ainsi acquises, afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, en vertu de la résolution n° 8 de l'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} septembre 2009.

Objectifs du programme de rachat AFEI 2009-2010 et utilisation des actions achetées

La société Guy Degrenne S.A. a l'intention de mettre en oeuvre un programme d'achat de ses propres actions dont les objectifs seraient par ordre de priorité décroissante :

- Le rachat dans le cadre d'un contrat de liquidité liant Guy Degrenne à OddoMidcap, prestataire de services d'investissement, agissant dans le respect de la Charte déontologique AFEI,
- Le rachat pour des opérations de croissance externe,
- Le rachat pour des opérations de couverture de plans d'options ou de titres de créances convertibles en actions,
- La réduction éventuelle du capital social par annulation de tout ou partie des actions ainsi acquises, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution extraordinaire par l'Assemblée du 1^{er} septembre 2009.
- Aucune opération de croissance externe n'étant envisagée à ce jour et aucun plan d'options ou de titres de créances convertibles ne nécessitant, à la date d'établissement de la présente note, l'objectif essentiel du présent programme de rachat se traduira par la mise en oeuvre du contrat de liquidité.

Cadre juridique

La mise en oeuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, devra être autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Guy Degrenne du 1^{er} septembre 2009.

Modalités

Part maximale de capital à acquérir et montant maximal payable par Guy Degrenne S.A.

La part maximale du capital susceptible d'être rachetée est fixée à 10% du capital social à la date du rachat, soit actuellement 385 303 actions, représentant un montant maximal théorique de 6 550 151 Euros.

Au 31 mars 2009, la Société détenait 15 369 actions Guy Degrenne, soit 0,30% du capital. Compte tenu de l'auto détention de 0,30% du capital, et sauf à les avoir annulées ou cédées au préalable, la Société a décidé de limiter la part maximale du capital que la société est susceptible d'acquérir dans le cadre de ce programme à 9,70% du capital (soit 377 982 actions), ce qui représenterait, à titre indicatif, un investissement maximum de 6 425 694 euros sur la base du prix maximum d'achat de 17 euros.

La société s'engage en tout état de cause à ne pas dépasser, à tout moment, directement ou indirectement, la limite autorisée de 10% du capital et veillera à ne pas affecter la liquidité du titre et s'assurera de maintenir un flottant suffisant en respectant les seuils définis par Euronext Paris S.A.

Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées par intervention sur le marché ou autrement, notamment par achat de blocs. La part du programme réalisé par voie d'utilisation des blocs de titres pourrait atteindre l'intégralité du programme de rachat d'actions.

Durée et calendrier du programme de rachat

Le présent programme ne pourra être réalisé que jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale annuelle d'approbation des comptes au 31 mars 2010, dans la limite légale de dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale du 1^{er} septembre 2009.

PARTIES LIEES

Rémunérations des dirigeants

Le Conseil de Surveillance de Guy Degrenne, qui s'est réuni le 3 décembre 2008, a approuvé les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre dernier sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Les membres du Directoire en fonction au cours de l'exercice 2008-2009 ont perçu les rémunérations suivantes :

En k€	Patrick ROURE Président du Directoire (en fonction jusqu'au 12 novembre 2008)	Stéphane ZANCHET Membre du Directoire
Salaire Fixe	237	159,7
Salaire Variable	-	38,2
Avantage en nature	-	2,6
Charges sociales patronales	101,4	104,2
Dont Retraite supplémentaire	0	8,4
Prime de mobilité	15,1	10,5
TOTAL	353,5	315,2

Afin d'épauler le Président du Directoire concentré sur les problématiques commerciales et marketing, la société COMIR a autorisé l'utilisation des compétences financières de son directeur financier, Thierry VILLOTTE, directement opérationnel dans la mesure où il suivait l'activité du groupe dans le cadre de sa fonction. Dans l'intérêt de l'entreprise, ce dernier a été mis à la disposition du groupe en 2003 à titre gratuit dans le cadre d'un mandat au sein du Directoire de Guy Degrenne S.A jusqu'à la fin de l'exercice 2004. Depuis le 1er janvier 2005, la mise à disposition de Thierry VILLOTTE est facturée sur la base du produit du temps passé par le coût horaire chargé de Thierry VILLOTTE.

Thierry VILLOTTE, COMIR ainsi que Guy Degrenne ont acté de suspension du contrat de travail de Thierry VILLOTTE au sein de la société COMIR. Dès que les modalités pratiques seront arrêtées, Thierry VILLOTTE sera directement rémunéré par Guy Degrenne au titre de son mandat. En conséquence, le contrat de mise à disposition visé ci-dessus sera rendu caduque.

Les membres du Directoire en fonction à la clôture de l'exercice disposent des intérêts suivants dans le capital de l'émetteur :

	Actions	BSA
Stéphane ZANCHET	10 860	50 000
Thierry VILLOTTE	30 150	50 000

Le Conseil de Surveillance de Guy Degrenne s'est réuni le 12 novembre 2008. Après avoir constaté la profondeur de la refondation du groupe réalisée entre 2004 et 2007, grâce notamment à la maîtrise de ses réseaux de distribution et la part croissante du CA récurrent apporté par la sous-traitance à valeur ajoutée, le Conseil de Surveillance a souligné que Guy Degrenne doit désormais se concentrer sur sa croissance et son retour à la rentabilité. Le Conseil a relevé que Patrick ROURE n'était pas à même d'accompagner et de diriger le groupe dans la réalisation de ces objectifs. Pour y répondre, le Conseil de Surveillance a souhaité que le Directoire soit recomposé.

Il a donc renouvelé sa confiance à MM. Thierry VILLOTTE promu à la Présidence du Directoire, et Stéphane ZANCHET. Il a également lancé le recrutement d'un nouveau membre du Directoire qui sera chargé des activités commerciales et marketing, en particulier.

Remaniements au sein du Directoire

Dans le cadre de la cessation des fonctions de Patrick ROURE, ce dernier a assigné la société Guy Degrenne S.A., au tribunal de commerce pour révocation abusive et au conseil de prud'hommes pour licenciement sans cause réel et sérieuse. Le montant de ses demandes se monte à 2.6M€ au total, en totale contradiction avec les principes de la place, et en particulier les principes édictés par le MEDEF et l'AFEP en matière de rémunération des dirigeants, alors que la société s'est engagée à les respecter strictement. Par conséquent, compte tenu des éléments composant le dossier en défense de la société, Guy Degrenne n'a constaté aucune provision (hors frais d'avocats) au titre de ce contentieux estimant les demandes de Patrick ROURE totalement infondées.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance ont perçu collectivement une rémunération de 45 k€ au cours de l'exercice 2008-2009, au titre de leurs jetons de présence.

Opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice

Thierry VILLOTTE :

Janvier 2009 – 15 305 titres au prix moyen pondéré de 1.5 €.

Février 2009 – 2 854 titres au prix moyen pondéré de 1.7 €.

Christian HAAS :

Février 2009 – 40 000 titres au prix moyen de 1.5 €.

Mars 2009 – 2 000 titres au prix moyen pondéré de 1.785 €.

RISQUES

De par leur nature, le Groupe est exposé aux risques de marché suivants :

- Risques financiers (change, taux) ;
- Risques matières premières ;
- Risque de liquidité ;
- Risques commerciaux

Les analyses sur la sensibilité présentées ci-dessous reflètent la sensibilité comptable générée par ces risques. Cette information n'est donc pas représentative de la sensibilité économique de l'ensemble du groupe Guy Degrenne.

Guy Degrenne ne réalise aucune opération de couverture de risque de marché à titre spéculatif. Toutes les opérations de couverture mises en œuvre, sont validées préalablement par le conseil externe de la société, acteur spécialisé de premier plan sur la place de Paris.

L'ensemble des risques de marché sont suivis et centralisés par la Direction Administrative et Financière du groupe.

Risques de liquidité

Au 31 mars 2009, la liquidité du groupe Guy Degrenne peut être approchée par les agrégats suivants :

En M€	Au 31 mars 2009			
	Total	Dont MT à un an au plus	Dont MT à plus d'un an	Découvert bancaire
Dettes Financières	31,0	2,1	4,8	24,1
- Trésorerie	1,1			
= Dettes Nettes	30,0			
Provisions	2,2			
MBA	1,9			
Flux Trésorerie Exploitation	4,5			

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'établissement de la situation au 31 mars 2009, et que la continuité du groupe n'est pas compromise, compte tenu des éléments suivants :

- *Evolution de l'activité du groupe*

Après cinq années de baisse continue du chiffre d'affaires, le groupe a retrouvé le chemin de la croissance à partir de l'année 2006. Cette tendance s'est confirmée jusqu'en novembre 2008, dans l'ensemble des réseaux commerciaux. Toutefois, l'activité d'hôtellerie-restauration a été brutalement touchée par la crise économique à compter du mois d'octobre 2008.

Dans ce contexte, à la clôture de l'exercice au 31 mars 2009, le groupe affiche les performances suivantes :

- L'activité de commerce spécialisé en France poursuit sa croissance globale avec une performance de +4,9%,

particulièrement tirée par le volume d'affaires du réseau contrôlé (+11,6%) ;

- L'activité GMS a su tirer partie des nouveaux accords signés en 2008 et de la mise en place auprès de deux enseignes majeures, du système de gestion en alloti ;
 - L'activité CHR & International a enregistré des performances fortement pénalisées par la crise économique, à compter du mois d'octobre 2008, après avoir affiché une performance de +5,5% au titre des 6 premiers mois de l'exercice 2008-2009 ;
 - L'activité sous-traitance industrielle a poursuivi le développement et la consolidation de son portefeuille de clients industriels, et enregistre une croissance de +2,6% par rapport à l'exercice antérieur.
- *Financement du groupe*

Au 31 mars 2009, 22.2 % (contre 26.2% au 31 mars 2008) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 77.8 % (contre 73.4% au 31 mars 2008) de dettes à court terme.

Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garanties par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce.

Ces lignes court terme ont fait l'objet d'un renouvellement semestriel ou annuel après examen par les comités de crédit de chaque banque. Toutefois conformément à l'article 60 de la loi bancaire, ces crédits peuvent être dénoncés par les banquiers sous réserve d'un préavis de 60 jours. Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garanties par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce.

Afin de faire face au besoins saisonniers de financement du groupe, et afin de conforter le groupe dans l'achèvement de son plan de relance, les principaux actionnaires ont réalisé des avances en compte courant en avril 2008, pour un montant de 3 M€ (après un apport en compte courant de 2 M€ au cours du mois d'octobre 2007, suite à la crise logistique). En outre, deux des principaux banquiers du groupe avaient octroyé au cours de l'été 2008 des crédits de campagne respectivement de 1.6M€ et de 2.5M€, sans date de remboursement ferme. Cependant, l'un des banquiers concernés a demandé le remboursement de la ligne de 2.5M€ pour le 30 juin

2009 au plus tard, plaçant ainsi Guy Degrenne dans une situation de trésorerie extrêmement tendue, acceptant néanmoins d'apporter cette ligne de crédit court terme à la négociation de la consolidation de la dette bancaire du groupe comme indiqué ci-après.

Afin de consolider sa dette bancaire court terme en dette bancaire moyen terme, la société a initié, à la date de clôture des comptes, une négociation avec ses trois principaux banquiers, destinées à consolider 10M€ de dette bancaires. Une partie de cette dette consolidée ferait l'objet d'une garantie partielle apportée par OSEO dans le cadre des nouveaux dispositifs légaux dédiés aux Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). L'opération de consolidation serait formalisée dans le cadre d'un contrat de crédit syndiqué.

La concrétisation de cette consolidation de dette est conditionnée à la réalisation de l'opération d'augmentation des capitaux permanents, décrite au paragraphe 4.3.4.2 ci-avant, et réciproquement.

Dans ces conditions, à la date d'arrêté des comptes, aucune ligne bancaire n'est dénoncée.

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'établissement des comptes clos le 31 mars 2009, et que la continuité du groupe n'est pas compromise.

Risques de change

L'activité du groupe est exposée au risque de change dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales. A ce titre, le groupe est pour l'essentiel acheteur en USD, HUF, THB.

Guy Degrenne a généralement pour politique de couvrir ses flux d'exploitation ainsi que les flux de financement en devises de ses filiales étrangères, lorsque cela est possible. Aucun investissement en fonds propres au sein des filiales étrangères du groupe n'a été effectué en devises étrangères au cours de l'exercice 2008-2009.

En matière de couverture de flux d'exploitation, Guy Degrenne, outre des achats spots ou des options à terme mis en œuvre, a prévu des mécanismes dits « stoploss » sur ses principales expositions devises (USD, HUF), à l'exception du Baht thaïlandais.

Le rétablissement du contrôle des changes en Thaïlande au début de l'année 2007, conjoint avec la co-existence d'un

cours du baht en Europe et d'un cours en Thaïlande, ont nécessité la mise en œuvre d'opérations de couverture spécifiques

En matière de couverture de flux de financement, la filiale hongroise du groupe dispose de lignes de crédit court terme utilisables en euros ou en forints. Afin de contourner les problèmes de liquidité du Forint, Alföld utilise ses lignes en grande partie en euros.

Risques matières premières

Au titre de l'année 2008-2009, le groupe était essentiellement exposé au risque de matières premières concernant ses achats d'inox et de gaz.

Le groupe fabrique des produits à base de matériaux dont la demande mondiale a considérablement cru ou décliné au cours des deux derniers exercices. Afin de se couvrir partiellement sur les risques de hausse importante du cours de l'acier, le groupe a négocié, dans le cadre de ses partenariats avec les principaux fournisseurs mondiaux, une hausse progressive jalonnée de périodes de gel de hausse des prix d'approvisionnements pouvant aller jusqu'à 1 an.

Pendant l'exercice 2008-2009, le groupe a répercuté dans ses prix de vente tout ou partie des hausses ou des baisses des matières premières. Ces augmentations/diminutions ont été automatiques lorsque les contrats le prévoient, ou ont été ajustées en fonction des opportunités concurrentielles.

Risques commerciaux

Risques liés à la Concurrence

La France, place forte historique des activités du groupe Guy Degrenne, constitue le marché des arts de la table le plus bataillé au sein de l'Union Européenne. Toutefois, Guy Degrenne y dispose d'une notoriété inégalée. En outre, le développement du réseau contrôlé du groupe (boutiques, franchises, concessions, magasins d'usine) et le maintien d'un fort niveau d'adhésion des détaillants à la marque et aux produits, permettent de développer et de consolider la part du marché du groupe dans les activités de commerce spécialisé. L'activité d'hôtellerie-restauration, historiquement morcelée entre un grand nombre d'acteurs, n'expose pas Guy Degrenne à des risques élevés de parts de marché. La mise en œuvre de la stratégie de maîtrise des réseaux de distribution dans le CHR constitue ainsi un atout fort pour le groupe, destiné à renforcer sa part de marché dans cet environnement hautement concurrentiel.

Les territoires export, et en particuliers les zones émergentes, constituent des zones de croissance et de conquête de parts de marché majeures pour le groupe, malgré une concurrence accrue, due en particulier à la présence antérieure, sur ces mêmes zones, des marques allemandes du secteur.

Risques de contrepartie

L'environnement économique et financier est particulièrement défavorable aux détaillants multi marque qui rencontrent, depuis le mois de mai 2009 des difficultés de paiements, auxquelles le groupe n'était pas exposé jusqu'à présent. Ceci reste cependant sans impact au titre de la clôture de l'exercice 2008-2009.

En outre, le déréférencement de plusieurs clients, en France et à l'étranger, par la SFAC et la COFACE, a mécaniquement transféré le risque de contrepartie sur Guy Degrenne, qui remplit désormais un rôle de propre assureur sur une quote-part non significative de son portefeuille de clientèle, sans impact sur la présentation des comptes à la clôture de l'exercice.

Risques environnementaux

Aucun événement environnemental exceptionnel n'est à rapporter au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009. A ce titre, il est précisé que la société n'a versé aucune indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement. Elle n'a pas non plus versé d'amendes dans le cadre d'aucune sanction administrative au cours de la même période.

Le site de l'usine de Vire est situé en bordure d'un site classé SEVESO 2 Bas. L'usine du Calvados est ainsi exposée à un risque de sinistre co-latéral par rapport aux risques principaux auxquels est exposé le site voisin. Afin de préserver ses intérêts, d'une part, et de réduire les risques visés plus haut, d'autre part, la société a engagé un programme de réduction et de prévention des risques industriels rattachés à l'usine de Vire.

En outre, Guy Degrenne et l'entreprise propriétaire du site Seveso voisin, ont conclu une convention d'alerte réciproque, renforcée lors des périodes d'ouverture du site Guy Degrenne au public.



PRÉAL
THORAL
BESNIER
GENUYT
ASSOCIÉS

KPMG Audit
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville Saint Clair Cedex
France

Préal - Thoral - Besnier - Genuyt & Associés
Campus Effiscience
1, rue du Bocage
14460 Colombelles
France

Guy Degrenne S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2009
Guy Degrenne S.A.
Route d'Aunay - 14500 Vire
Ce rapport contient 51 pages



KPMG Audit
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouvillle Saint Clair Cedex
France



PRÉAL
THOREL
BESNIER
GENUYT
& ASSOCIÉS

Préal - Thorel - Besnier - Genuyt & Associés
Campus Efficience
1, rue du Bocage
14460 Colombelles
France

Guy Degrenne S.A.

Siège social : Route d'Aunay – 14500 Vire
Capital social : € 15 412 128

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Guy Degrenne S.A.. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

La note annexe 1.1 aux états financiers précise que c'est à titre dérogatoire que les comptes au 31 mars 2009 contenant des chiffres comparatifs historiques pro forma sur 12 mois sont présentés avant les comptes au 31 mars 2009 contenant les comparatifs historiques sur 15 mois tels qu'ils doivent être présentés conformément à la norme IAS 1.

2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 mars 2009, tel que décrit dans la note annexe 4.13.1 aux états financiers sur les risques de liquidité et la note annexe 4.3.4.2.5 relative aux déclarations d'intentions des principaux actionnaires et de la société SOPARCIF dans le cadre des émissions d'instruments donnant accès au capital envisagées. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Estimations comptables

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des actifs immobilisés, selon les modalités décrites dans les notes 3.3 et 4.2.1 aux états financiers.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées. A ce titre, nous avons également procédé à la comparaison des estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes ainsi qu'à l'examen des procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Hérouville Saint Clair, le 24 juillet 2009

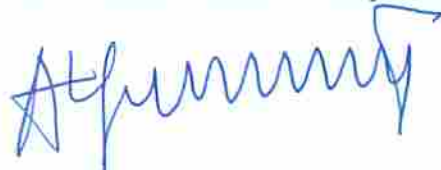
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



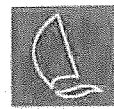
Simon Lubais
Associé

Colombelles, le 24 juillet 2009

Préel – Thorel – Besnier – Genuyt & Associés



Antoine Genuyt
Associé



PRÉAL
THOREL
BESNIER
GENUYT
& ASSOCIÉS

KPMG Audit
5, avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville Saint Clair Cedex
France

Préal - Thorel - Besnier - Genuyt & Associés
Campus Efficience
1, rue du Bûchage
14460 Colombelles
France

Guy Degrenne S.A.

**Rapport des commissaires aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 mars 2009
Guy Degrenne S.A.
Route d'Aunay - 14500 Vire
Ce rapport contient 30 pages



KPMG Audit
5, avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville-Saint Clair Cedex
France



Préal - Thorel - Besnier - Genuyt & Associés
Campus Efficience
1, rue du Bocage
14460 Colombelles
France

Guy Degrenne S.A.

Siège social : Route d'Aunay - 14500 Vire
Capital social : € 15 412 128

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Guy Degrenne S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'introduction au chapitre règles et méthodes comptables de l'annexe qui expose le fait que l'exercice comparatif clos le 31 mars 2008 est d'une durée exceptionnelle de 15 mois.



2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 mars 2009, tel que décrit dans les notes 20 et 8 de l'annexe relatives, respectivement, au financement du groupe et aux déclarations d'intentions des principaux actionnaires et de la société SOPARCIF dans le cadre des émissions envisagées d'instruments donnant accès au capital. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Estimations comptables

La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des actifs immobilisés, selon les modalités décrites dans les notes 3.1.3 et 3.1.4 aux états financiers.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées. A ce titre, nous avons également procédé à la comparaison des estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes ainsi qu'à l'examen des procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Hérouville Saint Clair, le 24 juillet 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Simon Lubais
Associé

Colombelles, le 24 juillet 2009

Préel – Thorel – Besnier – Genuyt & Associés



Antoine Genuyt
Associé

GUY DEGRENNE S.A.

Société anonyme à Directoire
et Conseil de surveillance
au capital de € 15.412.128

Siège social : Rue Guy Degrenne - 14500 VIRE cedex
SIREN 342 100 120 RCS CAEN

Comptes Sociaux au 31 Mars 2009

Sommaire

1	BILAN SOCIAL	4
1.1	Bilan social : Actif.....	4
1.2	Bilan social : Passif.....	5
1.3	Compte de résultat.....	6
1.4	Variations de Trésorerie.....	7
2	FAITS CARACTERISTIQUES	8
3	REGLES & METHODES COMPTABLES	8
3.1	Immobilisations	8
3.1.1	Immobilisations incorporelles.....	8
3.1.2	Immobilisations corporelles.....	8
3.1.3	Amortissements et Provisions.....	9
3.1.4	Immobilisations financières.....	9
3.2	Créances (Clients et autres créances).....	10
3.3	Valeurs mobilières.....	10
3.4	Opérations en devises.....	10
3.5	Provisions pour Risques et Charges.....	10
3.6	Emprunt obligataire	10
3.7	Indemnités de départ en retraite.....	10
3.8	Médailles du travail	11
3.9	Couverture des risques de change.....	12
3.10	Intégration fiscale	12
3.11	Droit individuel à la formation	12
3.12	Chiffres d'affaires.....	12
4	NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES	13
NOTE 1.	Immobilisations brutes	13
NOTE 2.	Amortissements	14
NOTE 3.	Provisions sur actif immobilisé	14
NOTE 4.	Synthèse de l'actif immobilisé	14
NOTE 5.	Provisions pour dépréciations sur l'actif circulant.....	15
NOTE 6.	Provisions réglementées et Provisions pour risques et charges	15
NOTE 7.	Etat des échéances et dettes (hors financier).....	16
NOTE 8.	Capitaux propres.....	17
NOTE 9.	Emprunts et dettes financières.....	20
NOTE 10.	Valeurs mobilières de placement.....	21

NOTE 11.	Entreprises liées	21
NOTE 12.	Engagements financiers	21
NOTE 13.	Impôts sur les bénéfices	22
NOTE 14.	Ventilation de l'effectif	22
NOTE 15.	Impôts différés.....	22
NOTE 16.	Résultat Financier.....	23
NOTE 17.	Résultat exceptionnel	24
NOTE 18.	Rémunération des dirigeants sociaux	24
NOTE 19.	Tableau des filiales et participation.....	25
NOTE 20.	Continuité d'exploitation.....	26

1 BILAN SOCIAL

1.1 BILAN SOCIAL : ACTIF

en euros	Note	31/03/2009		31/03/2008	
		Brut	Amortissement et Dépréciation	Net	Net
Immobilisations incorporelles	Notes 1, 2, 3	33 813 089	7 609 500	26 203 589	26 341 213
Immobilisations corporelles		1 610 522	1 339 515	271 008	373 725
Immobilisations financières :					
Titres de participation	Notes 1, 2, 3	49 601 145	8 324 295	41 276 850	31 699 345
Autres immobilisations financières	Notes 1, 2, 3	54 000		54 000	48 174
Actif immobilisé		85 078 756	17 273 310	67 805 447	58 462 457
Actif circulant					
Stock	Note 5				
Avances et acomptes versés sur commandes	Note 5	4 180		4 180	2 313
Créances Clients et Comptes rattachés	Note 5	1 285 601		1 285 601	1 388 630
Autres créances	Note 5	5 158 465	416 996	4 741 468	13 357 012
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	Note 9	410 846	354 339	56 507	98 559
Disponibilités		28 110		28 110	13 332
Charges constatées d'avance		473 695		473 695	538 452
Actif circulant		7 360 898	771 336	6 589 562	15 398 298
Frais d'émission d'emprunt à etaler		290 225		290 225	
Ecart de conversion Actif		269		269	864
Total général		92 730 148	18 044 645	74 685 502	73 861 619

1.2 BILAN SOCIAL : PASSIF

en euros	Note	31/03/2009	31/03/2008
Capital social		15 412 128	15 412 128
Primes d'émission, de fusion, d'apport		30 413 675	30 413 675
Réserve et report à nouveau		5 458 938	8 660 823
Résultat de l'exercice		-4 227 789	-3 201 885
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		39 343	37 818
Capitaux propres	Note 7	47 096 296	51 322 559
Autres fonds propres			
Provisions risques et charges	Note 6	591 590	561 713
Autres emprunts obligataires			66 260
Emprunts dettes auprès d'établissements de crédit	Note 8	11 270 583	10 029 088
Emprunts et dettes financières diverses		16 162	32 575
Emprunts et dettes financières		11 286 745	10 127 924
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		1 369 981	1 750 208
Dettes fiscales et sociales		1 091 753	1 294 679
Dettes diverses		13 248 424	8 802 418
Produits constatés d'avance			2 100
Dettes et régularisations		15 710 159	11 849 405
Ecarts de conversion Passif		713	18
Total général		74 685 502	73 861 619

1.3 COMPTE DE RESULTAT

en Euros	Note	31/03/2009	31/03/2008
Ventes de produits			
Autres ventes		4 149 109	4 781 486
Chiffre d'affaires net		4 149 109	4 781 486
	dont export		105 271
Autres Produits d'exploitations		3 321 569	4 631 624
Produits d'exploitation		7 470 679	9 413 110
Achats de matières premières et autres approvisionnement		106 534	120 676
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes		3 649 797	4 765 471
Impôts, taxes et versements assimilés		370 135	493 496
Salaires et Charges sociales		4 018 053	5 531 567
Dotations aux amortissements et aux provisions		796 327	820 008
Autres charges		139 185	187 761
Charges d'exploitation		9 080 032	11 918 980
Résultat d'exploitation		-1 609 353	-2 505 870
Résultat financier		-2 442 415	-872 471
Résultat courant		-4 051 767	-3 378 342
Résultat exceptionnel		-371 434	-76 163
Participation des salariés aux résultats			-1 198
Impôts sur les bénéfices (a)		-195 412	-251 422
Résultat net		-4 227 789	-3 201 885

Par convention, un produit d'impôt est négatif.

1.4 VARIATIONS DE TRESORERIE

Libellés	EXERCICE 2009	EXERCICE 2007/2008
I. OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat Net	-4 227 789	-3 201 885
Dotations aux amortissements	905 349	878 258
Dotations et Reprises des provisions (hors actif circulant)	3 343 265	1 049 870
Plus ou moins values de cession	225	157 928
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	A 21 049	-1 115 829
Variation des stocks et en-cours		
Variation des créances clients et comptes rattachés	-103 029	-1 702 159
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	380 227	-150 526
Variation des autres créances et dettes	-12 672 532	1 569 374
Variation du besoin en fonds de roulement liés à l'activité	B -12 395 334	-283 311
Variation nette du besoin en fonds de roulement liés à l'activité (B1 + B2)	B -12 395 334	-283 311
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A - B)	C 12 416 383	-832 517
II. OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Variation du Capital non appelé		206 320
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-697 675	-1 211 743
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-31 746	-80 361
Acquisitions de titres immobilisés / prêts	-12 910 558	-1 277 943
Subvention		
Prix de cession sur actifs immobilisés	79 551	1 702 626
Remboursements des autres immobilisations financières		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	D -13 560 428	-661 101
III. OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations de capital en numéraire		74 240
Dividendes versés dans l'exercice		
Avances conditionnées		
Souscriptions d'emprunts et dettes financières	1 569 170	2 019 776
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-410 348	-894 619
Variations diverses sur le financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	E 1 158 822	1 199 397
Flux de trésorerie (C+D+E)	14 778	-294 222
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	13 332	307 554
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28 110	13 332
	14 778	-294 222

2 FAITS CARACTERISTIQUES

Le Conseil de Surveillance de Guy Degrenne s'est réuni le 12 novembre 2008. Après avoir constaté la profondeur de la refondation du groupe réalisée entre 2004 et 2007, grâce notamment à la maîtrise de ses réseaux de distribution et la part croissante du CA récurrent apporté par la sous-traitance à valeur ajoutée, le Conseil de Surveillance a souligné que Guy Degrenne doit désormais se concentrer sur sa croissance et son retour à la rentabilité. Le Conseil a relevé que Patrick ROURE n'était pas à même d'accompagner et de diriger le groupe dans la réalisation de ces objectifs. Pour y répondre, le Conseil de Surveillance a souhaité que le Directoire soit recomposé.

Il a donc renouvelé sa confiance à MM. Thierry VILLOTTE promu à la Présidence du Directoire, et Stéphane ZANCHET. Il a également lancé le recrutement d'un nouveau membre du Directoire qui sera chargé des activités commerciales et marketing, en particulier.

Dans le cadre de la cessation des fonctions de Patrick ROURE, ce dernier a assigné la société Guy Degrenne S.A., au tribunal de commerce pour révocation abusive et au conseil de prud'hommes pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. Le montant de ses demandes se monte à 2.6M€ au total, en totale contradiction avec les principes de la place, et en particulier les principes édictés par le MEDEF et l'AFEP en matière de rémunération des dirigeants, alors que la société s'est engagée à les respecter strictement. Cependant, compte tenu des éléments composant le dossier en défense de la société, Guy Degrenne n'a constaté aucune provision (hors frais d'avocats) au titre de ce contentieux estimant les demandes de Patrick ROURE totalement infondées.

3 REGLES & METHODES COMPTABLES

Les états de synthèse de la société arrêtés au 31/03/2009 ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général 1999 (homologué par l'arrêté du 22 juin 1999). Les règles et méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les actionnaires réunis en assemblée Générale le 29 Juin 2007 ont approuvé le changement de date de clôture des exercices comptables pour la porter au 31 mars de chaque année. Ainsi l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007 et clos le 31 mars 2008 était d'une durée exceptionnelle de 15 mois contre 12 mois pour l'exercice en cours rendant difficile la comparabilité des comptes.

3.1 IMMOBILISATIONS

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les principaux éléments des actifs incorporels sont constitués par la marque et les fonds de commerce de la société. La marque constitue une immobilisation à durée indéfinie.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits sont comptabilisés en immobilisations incorporelles

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif puis amortis en fonction de leur durée d'utilité. Les frais de recherche appliquée sont comptabilisés en charge. En cas de difficulté à distinguer la phase de recherche de la phase de développement, les dépenses sont constatées en charges. Tous les frais de recherche, d'étude ou de développement qui ne satisfont pas aux critères d'activation conformément au règlement 2004-06 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses immobilisées englobent les coûts du personnel affectés aux projets, le coût des prototypes, ainsi que les frais de prestataires externes facturés au titre du projet. Depuis le 1er juillet 2007, l'ensemble des temps est suivi de manière individuelle et précise par projet.

Les frais de développement sont amortis sur une durée de 3 ans.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou de production.

3.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou d'apport, sans incorporation de frais financiers, ou à leur coût de production pour les travaux effectués par l'entreprise pour elle-même.

3.1.3 Amortissements et Provisions.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif (dérogatoire) selon les dispositions fiscales et en fonction de la durée de vie prévue :

* Constructions à usage industriel, commercial / composants :	6 à 10 ans
* Matériel de production, transport, bureau, outillage :	3 à 7 ans
* Installations, mobilier de bureau :	3 à 10 ans

Des que des indicateurs de perte de valeur le justifient, le groupe procède à la réalisation d'un test de dépréciation. Dans le cas où la valeur recouvrable ainsi déterminée serait inférieure à la valeur nette comptable des actifs immobilisés, le groupe comptabilise une dépréciation exceptionnelle des immobilisations, conformément au règlement 2002-10 du CRC.

Un test a été fait sur la base des comptes au 31/03/2009 dont les paramètres sont les suivants :

- Durée du plan 5 ans
- Taux d'actualisation 11.5 % (11 % au titre de l'exercice clos le 31/03/2008)
- Taux de Croissance 1.5 % (idem au titre de l'exercice clos le 31/03/2008)

Le plan pluriannuel du Groupe, utilisé pour les tests de dépréciation de l'exercice clos le 31 mars 2009, tient compte de :

- L'environnement défavorable conjoncturel qu'entraîne la crise économique sur le niveau d'activité prévu pour l'exercice 2009-2010, mais aussi de la confirmation du moteur de croissance que constituent la franchise, la master franchise et l'hôtellerie-restauration, tant en France qu'à l'export, et enfin le développement de l'activité sous-traitance industrielle ;
- De l'abaissement significatif du point mort du groupe ;
- De la réduction structurelle des stocks.

Il en ressort des impacts jugés non significatifs sur l'ensemble des unités génératrices de Trésorerie ne nécessitant pas de dépréciations complémentaires.

3.1.4 Immobilisations financières

Le portefeuille titres est inscrit au bilan à son coût d'acquisition ou d'apport. D'une façon générale, une provision pour dépréciation est constatée pour les titres dont la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité s'appréciant au regard de différents critères : situation nette, rentabilité, perspectives d'avenir, valeur probable de réalisation.

Ainsi, sur l'exercice, des dotations aux provisions ont été réalisées sur les titres suivants :

- Guy Degrenne Industrie : 1 100 k€
- Porcelaine Guy Degrenne : 200 k€
- Alföld : 827 k€
- Boutiques Guy Degrenne : 1 200 k€

Les autres immobilisations financières sont également inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport. Une provision a été constituée pour celles dont la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Pour les besoins de l'application des tests de valeur dans les comptes consolidés, le groupe a été segmenté en 3 Unités Génératrice de Trésorerie. Ces Unités Génératrices de Trésorerie sont la meilleure appréciation que l'on peut avoir de groupes d'actifs les plus indépendants possibles les uns des autres. En tout état de cause, ce découpage correspond au reporting opérationnel qui existe dans le groupe.

Dans la mesure où il existe un marché actif pour les productions de nos usines, les deux pôles industriels ont été considérés comme étant des Unités Génératrices de Trésorerie, bien que leur production soit très largement utilisée par le pôle commercial du groupe. Compte tenu de ce lien de dépendance, des prix de cession internes ont été mis en place pour refléter au mieux des prix de marché.

Néanmoins, le groupe constitue un ensemble homogène et cohérent ce qui se traduit par les éléments majeurs suivants :

le pôle commercial s'approvisionne à près de 60% de ses besoins auprès des pôles industriels. A l'inverse, la production des usines de Limoges, de Hongrie et de Thaïlande est cédée dans une énorme majorité au pôle commercial ;

Le pôle commercial est très dépendant dans son développement du pôle industriel. Par exemple, le développement marketing s'appuie très fortement sur le savoir-faire du bureau d'étude de l'Industrie. Celui-ci acquiert auprès de ses clients propres des savoir-faire qui sont par la suite mis à disposition du pôle commercial, permettant au commerce de profiter de recherches sur des sujets comme le contrôle vision, la découpe laser ou les chromos sur inox ;

La logistique du pôle commercial et l'usine de Vire, situées sur le même site, optimisent en permanence les ressources humaines en fonction de leurs charges de travail ;

Dans sa constitution actuelle la cession du groupe par appartement ne nous semble pas envisageable. En particulier, d'une part, les usines (hors celle de Vire) sont trop fortement dépendantes du pôle commercial pour pouvoir faire l'objet d'une cession. De même, la notoriété et la reconnaissance de la marque s'appuient largement sur le fait que le groupe est fabricant, et pas exclusivement négociant, ce que la communication commerciale met en avant régulièrement, comme par exemple à travers les catalogues.

Au-delà des provisions constatées sur l'exercice, la Transposition des tests de valeur sur la valorisation des titres des différentes filiales aurait conduit à la constatation de provisions complémentaires sur les titres des filiales commerciales, pour un montant similaire à la plus value latente sur les titres des filiales industrielles acier. Toutefois, et sans remettre en cause les tests de valeur dans la mesure où le groupe constitue un ensemble homogène et cohérent, il a été procédé à une globalisation des valorisations de titres. Ainsi, au-delà des provisions constatées, aucune autre provision n'est nécessaire.

3.2 CREANCES (CLIENTS ET AUTRES CREANCES)

Les créances sont retenues en comptabilité pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

3.3 VALEURS MOBILIERES

Les titres acquis sont comptabilisés à leur cours d'achat. A la fin de chaque d'exercice, ils sont évalués au cours moyen de Bourse du dernier mois. Si le cours moyen est inférieur au cours d'achat, cette différence fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les actions auto détenues par Guy Degrenne SA sont affectées aux programmes de rachat successifs, autorisés par les différentes Assemblées Générales et visés par l'Autorité des Marchés Financiers. Les objectifs de ces programmes de rachat sont principalement :

- l'achat et la vente d'actions Guy Degrenne en vue de la régularisation du cours de l'action Guy Degrenne, par l'intervention d'un prestataire dans le cadre du contrat de liquidité établi conformément à la Charte AFEI,
- l'attribution potentielle d'options d'achat d'actions aux salariés du groupe.

Les produits et charges de cession des actions d'autocontrôle sont imputés en résultat financier.

3.4 OPERATIONS EN DEVICES

Les créances et dettes en devises hors zone Euro figurent au bilan pour leur contre-valeur en Euros calculée d'après les cours officiels du 31 Mars entre l'Euro et ces devises.

Les différences résultant de l'actualisation des créances et dettes en devises sont portées au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

3.5 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En fonction des informations disponibles à la date de clôture des comptes, la société estime et traduit dans ses comptes annuels les risques potentiels identifiés, notamment par le biais des provisions pour risques et charges (en application du règlement CRC n° 2000-06).

3.6 EMPRUNT OBLIGATAIRE

Guy Degrenne SA avait émis des emprunts obligataires, placés exclusivement auprès des Fonds Communs de Placement du plan d'épargne entreprise du groupe, destinés à recevoir l'épargne volontaire des salariés du groupe et éventuellement l'abondement volontaire versé par les entreprises du groupe. A la date de clôture de l'exercice, l'intégralité de ces emprunts a été remboursée.

3.7 INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les engagements en matière de retraite pour les salariés des sociétés françaises sont provisionnés en fonction du nombre d'années de présence dans l'entreprise à la date d'arrêté. Ces engagements sont calculés individuellement pour l'ensemble des salariés et sont évalués en tenant compte des critères suivants :

- Les conventions collectives applicables aux différentes sociétés ;
- Taux d'actualisation selon la courbe de taux fournis par l'Institut des Actuaire à la date des calculs, majoré d'un spread de 1.60 ;
- Taux de rotation :

	1	2	3	4	5	7	8	12	21	22	23	24
30 ans et moins	16,5%	16,5%	16,5%	8,0%	23,5%	16,5%	8,0%	8,0%	4,0%	4,0%	15,0%	15,0%
de 31 à 40	12,0%	12,0%	12,0%	8,0%	23,5%	12,0%	8,0%	8,0%	4,0%	4,0%	10,0%	10,0%
de 41 à 50	8,0%	8,0%	8,0%	6,4%	23,5%	8,0%	6,0%	6,0%	4,0%	4,0%	8,0%	8,0%
51 ans et plus	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	23,5%	5,0%	3,0%	3,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%

- Taux d'augmentation des salaires :

	1	2	3	4	5	7	8	12	21	22	23	24
30 ans et moins	4,0%	4,0%	4,0%	2,9%	2,9%	4,0%	2,9%	2,9%	2,9%	2,9%	2,9%	2,9%
de 31 à 40	3,0%	3,0%	3,0%	2,6%	2,6%	3,0%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%
de 41 à 50	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,4%	2,4%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%
51 ans et plus	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%

- Age de départ en retraite :

61 ans pour les non-cadres d'usine
 63 ans pour les cadres d'usine
 65 ans pour les non-cadres du bureau hors usine
 65 ans pour les cadres hors usines

- Catégories socio- professionnelles

Corresp / Cat	Fonction
1	Métal cadres
2	Métal Vente
3	Métal cadre assim
4	Métal ETAM
5	Métal démo
7	Métal VRP
8	Métal Ouvrier
12	apprentis
21	Céram Cadre
22	Céram NC
23	Comm C
24	Comm NC

- Probabilité de survie selon les statistiques INSEE Homme et Femme.

Le groupe Guy Degrenne a défini et met en œuvre un ensemble de mesures visant à encourager le départ retardé de certaines populations de personnels, et en particulier les seniors. La politique de Gestion des Ressources Humaines consiste, dans ce contexte, en 4 axes :

- Traitement du transfert des savoir-faire et compétences des seniors du groupe pour différents métiers clés du groupe : industriels, supply chain, informatique, R&D (Knowledge Management) ;
- Revalorisation des parcours professionnels des seniors du groupe dans le cadre de la politique de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) : évolution vers des fonctions d'encadrement, création de pôles de formation-experts, l'ensemble de ces mesures étant destinées à conserver les collaborateurs dans le groupe le plus longtemps possible pour un accès aux compétences et aux expertises le plus immédiat possible ;
- Ex-centrage géographique des sites industriels du groupe justifiant la pérennisation et la sécurisation long terme de l'effectif de chaque site ;
- Favoriser le retour au ou l'évolution vers le travail à temps partiel (dans les limites prévues par la législation) pour les collaborateurs partis en retraite totale ou partielle facilitant ainsi les départs volontaires vs les mises à la retraite.

Par ailleurs, les effets de cette option pour départs retardés sont accentués par le nouveau dispositif de départ à la retraite défini par la Loi Fillion, et par les conclusions du rapport du Conseil d'Orientation sur les retraites, qui ont augmenté le nombre de trimestres travaillés ouvrant droit au départ à la retraite.

Compte tenu de l'environnement financier et économique incertain, le spread risque du taux d'actualisation a été augmenté au titre de l'exercice clos au 31 mars 2009, tandis que le taux d'actualisation a fortement diminué dans ce contexte, résultant au global en un taux d'actualisation quasi stable. Dans ces conditions, le montant de l'engagement à la clôture est semblable au montant de l'engagement au titre de l'exercice antérieur.

en k€	31/03/2009	31/03/2008	Variation
Provision pour médaille de travail	9	9	0
Provision pour indemnités de départ en retraite	87	103	-16
	96	112	-16

3.8 MEDAILLES DU TRAVAIL

Les gratifications allouées à l'occasion de l'octroi de la médaille du travail sont provisionnées conformément à la recommandation comptable du CNC (Avis n°2004-05).

La provision est calculée en retenant les mêmes critères énoncés ci-dessus au paragraphe § 3.6 Indemnités de départ en retraite.

3.9 COUVERTURE DES RISQUES DE CHANGE

Les pertes et profits de change sont comptabilisés en résultat financier.

Le risque de change résultant des transactions commerciales est apprécié et couvert dans le respect des règles de prudence et en fonction des anticipations de marché. La société utilise principalement des achats/ventes de devises à terme.

Les gains ou pertes non réalisés résultant des contrats de change à terme sont compensés par les gains ou pertes non réalisés sur des actifs ou passifs couverts.

3.10 INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'article 68 de la loi n°87-1060 du 30 Décembre 1987 concernant les groupes de sociétés, notre Société a opté pour le régime d'intégration fiscale de ses résultats imposables pour une période de cinq exercices fiscaux à compter du 1^{er} janvier 1993. Cette option a été reconduite pour cinq exercices fiscaux à compter du 1^{er} janvier 2003 puis à compter du 1^{er} Avril 2008.

Les filiales françaises détenues à plus de 95 % sont intégrées fiscalement avec la société mère GUY DEGRENNE SA. Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, que ces charges résultent de l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, au taux réduit (plus-values à long terme). En contrepartie de ces charges, un produit d'impôt est comptabilisé dans la société tête de groupe.

Le déficit reportable serait de 26 339 262 euros en l'absence d'intégration

3.11 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

La société n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le décaissement futur, compte tenu de l'application récente de cette disposition et de l'absence d'historique.

Une provision éventuelle serait non significative, pour les raisons principales suivantes :

- la formation est imputée sur le droit à RTT
- le coût pédagogique est largement pris en charge par les subventions

En conséquence, aucune provision n'a été constatée au 31 mars 2009.

Le stock d'heures de droit individuel à la formation au 31 mars s'élève à 4 064 heures

3.12 CHIFFRES D'AFFAIRES

Le Chiffres d'affaires de GUY DEGRENNE SA est essentiellement constitué de facturation de management fees aux autres sociétés du Groupe.

4 NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES

NOTE 1. IMMOBILISATIONS BRUTES

<i>en k€</i>	Valeur	Acquisitions	Diminutions		Valeur
Nature des immobilisations	Brute au 01/04/2008	ou créations	Virement de poste à poste	Cession tiers ou mise hors service	Brute au 31/03/2009
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Total I	33 253	698		137	33 813
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains	57				57
Constructions	238				238
Installations des constructions	30				30
Matériel, outillages industriels	384			51	333
Autres Immobilisations corporelles	981	32		60	953
Immobilisations corporelles en cours	0				0
Avances et acomptes	0				0
Total II	1 690	32	0	111	1 611
<i>Immobilisations financières</i>					
Autres participations	36 697	12 906			49 602
Prêts, autres immobilisations financières	48	6		0	53
Total III	36 744	12 912	0	0	49 656
Total Général I+II+III	71 687	13 641	0	249	85 079

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles concernent principalement les postes suivants :

- Logiciels (Finances, Base de Donnée, Divers) 23 k€
- Frais de développement de nouveaux modèles 675 k€

L'augmentation des Titres de participations concerne des augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice sous la forme :

- de distribution de dividendes en Actions pour Guy Degrenne Industrie 1 077 k€
- d'augmentation de capital par incorporation de compte courant Boutique GD 11 000 k€
- d'augmentation de capital par incorporation de compte courant Alföld Porcelan 827 k€

NOTE 2. AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au 01/04/2008	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions	Montant des amortissements au 31/03/2009
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Total I	1 701	816	118	2 399
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Constructions	197	15		212
Installations des constructions	29	0		30
Matériel, outillages industriels	372	2	51	324
Autres Immobilisations corporelles	618	72		690
Total II	1 217	89	51	1 255
Total Général I+II	2 918	905	169	3 655

Résultat d'exploitation	796
Résultat exceptionnel	109
	<u>905</u>

NOTE 3. PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISE

En milliers d'euros	Montant au 01/04/2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant au 31/03/2009
Dépréciations immobilisations incorporelles	5 210				5 210
Dépréciations immobilisations corporelles	99		15		84
Dépréciations titres de participation	4 997	3 327			8 324
	10 307	3 327	15	0	13 619

Résultat d'exploitation			
Résultat Financier	3 327		
Résultat Exceptionnel		15	
	<u>3 327</u>	<u>15</u>	<u>0</u>

Détail des dépréciations sur titres de participation cf note 3.1.4 page 9

NOTE 4. SYNTHÈSE DE L'ACTIF IMMOBILISE

31 mars 2009				
	Valeur brute	Amort.	Dépr.	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	33 813	2 399	5 210	26 204
Immobilisations corporelles	1 611	1 255	84	271
Immobilisations financières	49 656		8 324	41 332
	<u>85 079</u>	<u>3 655</u>	<u>13 619</u>	<u>67 806</u>
<i>Cumul dépréciation et amortissement =</i>		<i>17 273</i>		

NOTE 5. PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS SUR L'ACTIF CIRCULANT

<i>En milliers d'euros</i>	Montant au 01/04/2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant au 31/03/2009
Dépréciation stocks et encours					
Dépréciation comptes clients					
Dépréciation autres créances		417			417
Provisions pour dépréciation titres GD	303	51			354
	303	468			771

Résultat d'exploitation
 Résultat Financier
 Résultat Exceptionnel

468

468

Au 31 mars 2009, une provision sur les titres auto-détenus a été comptabilisée pour 51 k€ ce qui porte le montant de la provision à 354 k€ ramenant ainsi la valeur unitaire des titres à 1.71 € soit le cours moyen de l'action au mois de mars 2009 (au 07 Juillet 2009 le dernier cours coté était de 2.08€).

Une provision pour dépréciation du compte courant de la filiale Italienne GD Italie a également été constitué à hauteur de 417 k€ (100 %) cette filiale étant en cours de dissolution.

NOTE 6. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En milliers d'euros</i>	Montant au 01/04/2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant au 31/03/2009
<i>Provisions réglementées</i>					
Provisions pour hausse de prix					
Provisions pour investissements	26		2		24
Amortissements dérogatoires	12	5	2		16
Total I	38	5	4		39
<i>Provisions pour risques et charges</i>					
Provisions pour pertes de change	1	0	1		0
Provisions pour litiges	86	70	48		108
Provisions pour plan sauvegarde emploi					
Provisions pour pension et oblig.	112			17	96
Provisions risques filiales	362	25			388
Provisions pour impôts / fusion					
Autres provisions pour risques et charges					
Total II	562	96	49	17	592
TOTAL	600	101	53	17	631

Résultat d'exploitation
 Résultat Financier
 Résultat Exceptionnel

17

26

1

75

52

101

53

17

Provisions pour risques et charges :

Les principales dotations de l'exercice concernent :

- des risques de litiges tant avec des tiers externes (contrefaçon ou autres) qu'avec des salariés pour 70 k€,
- la couverture de la situation nette négative de la filiale italienne non couverte par la provision pour dépréciation des titres de Guy Degrenne Italia à hauteur de 25 k€.

Les principales reprises de l'exercice concernent :

- des risques de litiges avec des anciens salariés pour un montant total de 33k€
- des risques de litiges des tiers externes pour un montant de 15 k€

NOTE 7. ETAT DES ECHEANCES ET DETTES (HORS FINANCIER)

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Avances, acomptes versés sur commandes	4	4	
Client douteux et litigieux			
Autres créances clients	1 286	1 286	
Personnel et comptes rattachés	52	52	
Sécurité sociales et organismes sociaux			
Etat impôt sur les sociétés	687	687	
Etat Taxe sur la valeur ajoutée	164	164	
Etat autres impôts et taxes	49	49	
Groupe et associés	3 748	3 748	
Autres créances	42	42	
Charges constatés d'avance	474	474	
Total	6 505	6 505	-

Etat des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Avance et Acomptes reçus sur commandes			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 370	1 370	
Personnel et comptes rattachés	542	542	
Sécurité sociales et organismes sociaux	399	399	
Etat impôt sur les sociétés			
Etat Taxe sur la valeur ajoutée	44	44	
Etat autres impôts et taxes	106	106	
Dettes sur Immobilisations	31		
Groupe et associés	13 154	13 154	
Autres dettes	64	64	
Pruits constatés d'avance	-	-	
Total	15 710	15 680	-

Les charges constatées d'avance sont constituées de charges annuelles comptabilisées sur les premiers mois de l'année civiles, il s'agit notamment des dépenses d'assurances, de maintenances et des actions de publicités qui ne seront réalisées que sur les trimestres suivants.

En octobre 2007, le groupe a bénéficié d'un apport en compte courant de 2 M€ de la part de ses principaux actionnaires. Pour faire face à des besoins saisonniers de trésorerie, les mêmes actionnaires ont procédé à second apport en compte courant de 3 M€ au mois d'avril 2008. Les comptes courants sont indiqués en autre dettes.

NOTE 8. CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres

	Au 01/04/2008	Affectat. Résultat 2008	Mouvements exercice	Au 31/03/2009
Capital social	15 412			15 412
Prime d'émission	30 414			30 414
Prime de fusion				-
Prime d'apport				-
Prime de conversion				-
Réserve légale	1 692			1 692
<i>Réserves réglementées</i>				-
Réserves Indisponibles	64			64
Réserves diverses	1 430			1 430
Report à nouveau	5 475	-3 202		2 273
Résultat exercice 2007 / 2008	-3 202	3 202		-
Résultat exercice 2008 / 2009			-4 228	-4 228
<i>Provisions réglementées</i>				-
Provision pour hausse prix				-
Provision pour investissements	26		-2	24
Provision amort. Dérogat.	12		4	16
Subventions brutes				-
Subventions rapportées				-
Total	51 323		-4 226	47 096

Composition du capital social

Le capital social est fixé à 15 412 128 €, divisé en 3 853 032 actions d'une valeur de 4€ chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément à l'article 11.4 des statuts, les actions inscrites depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, bénéficient d'un droit de vote double.

Evolution du capital social

	En €	en nombre d'actions	Valeur nominale
Situation au 31 décembre 2001	43 346 064	2 646 629	16
Paiement de dividende sous forme d'actions	292 512	18 282	16
Situation au 31 décembre 2002	42 638 576	2 664 911	16
Situation au 31 décembre 2003	42 638 576	2 664 911	16
Réduction Capital	-31 978 932		
Augmentation Capital	3 553 212	888 303	4
Situation au 31 décembre 2004	14 212 856	3 553 214	4
Exercice de bons de souscription	80	20	4
Situation au 31 décembre 2005	14 212 936	3 553 234	4
Exercice de bons de souscription	1 163 856	290 964	4
Situation au 31 décembre 2006	15 376 792	3 844 198	4
Exercice de bons de souscription	35 336	8 834	4
Situation au 31 Mars 2008	15 412 128	3 853 032	4
Exercice de bons de souscription	0	0	4
Situation au 31 Mars 2009	15 412 128	3 853 032	4

Opération sur capital

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, et dans le cadre du plan de refondation et de relance du groupe, initié dès l'issue de l'exercice 2004, la société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et de maintenir une structure de capital destinée à en optimiser le coût. Pour atteindre cet objectif, la société a notamment mis en œuvre plusieurs moyens : augmentation du capital, cession d'actifs non stratégiques.

C'est dans ce même esprit de gestion des capitaux propres que le groupe a annoncé au marché la réalisation au cours du premier semestre 2009-2010, d'une augmentation des capitaux propres du groupe, par émission d'une ORA, dans les conditions définies ci-dessous.

Opérations sur capital envisagées :

- Montant de l'opération : 10 M€

Objectifs de l'opération :

- Conforter l'ensemble des partenaires du groupe (clients, banquiers, fournisseurs, assureurs crédit, etc...);
- Reconstituer les fonds propres du groupe, dégradés des pertes constatées sur les trois derniers exercices ;
- Participer au financement des investissements prévus au Business Plan et financer le BFR nécessité par les croissances d'activités attendues sur les années à venir ;
- Faciliter la consolidation des concours bancaires ;
- Permettre la conversion des comptes courants des actionnaires qui le souhaitent.

Contraintes techniques :

- Valeur nominale : la valeur nominale de l'action étant fixée à 4 euros, aucune émission ne pouvait être réalisée en dessous de cette valeur. Or le cours de bourse était à 2.20 € le 30 juin 2009.

Pour que l'opération soit techniquement validée, 75% de l'émission doit être garantie.

Solution retenue :

- Emission d'une ORA (Obligations remboursables en actions) avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Montant de l'émission de l'ORA : 10 M€ ;
- Création à terme de 3 750 000 actions, soit une augmentation de capital à terme de 15M€ ;
- Remboursement et paiement des intérêts par versement d'actions.

Déclarations d'intentions des principaux actionnaires

Position des principaux actionnaires à ce jour :

Comir	Conversion comptes courants
Moussefork b.v.	Conversion comptes courants
Compagnie du Bois Sauvage	Conversion comptes courants

Garantie de bonne fin apportée par SOPARCIF portant sur 50% du montant de l'émission, sous les conditions suivantes :

- Conversion de leurs comptes courants par Comir, Moussefork et Compagnie du Bois Sauvage ;
- Accord sur la consolidation de 10 M€ de dette avec les principaux banquiers du groupe, dans le cadre d'un contrat de pool
- Obtention du visa de l'AMF sur la note relative à l'opération envisagée.

En conséquence, sur la base des informations à ce jour, la souscription se réaliserait comme prévu pour moitié par conversion des comptes courants, et pour moitié en « new cash ».

Options d'achats consenties aux salariés

Le plan d'attribution des options de souscription d'actions approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 2 mai 2005 revêtait les caractéristiques suivantes :

Date de l'AGE	02-mai-05
Date du Conseil / Directoire	14-juin-05
Nombre total Options	196 000
Nombre SOP au profit des membres du conseil de surveillance	0
Nombre de dirigeants concernés	3
Point de départ d'exercice des SOP	14-juin-05
Prix de souscription	7,65 € Le prix d'exercice est fixé à 95% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution
Décote	
Modalités d'exercice des SOP	Exerçables dès le 14/06/05 jusqu'au 12 juin 2009
Nombre de SOP attribuées	98 000
Nombre de SOP radiées	84 600
Nombre de SOP exercées entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 30 juin 2007	6 000
Nombre de SOP exercées antérieurement au 1 ^{er} janvier 2007	
Délai Fiscal	14-juin-05
Date échéance du plan	12-juin-09

L'évolution du nombre de ces options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2008/2009 est la suivante :

en nombre d'options de souscription

Total au 31 décembre 2007	164 600
Options attribuées	0
Options levées	0
Options radiées	0
Total au 31 mars 2008	164 600
Options attribuées	0
Options levées	0
Options radiées	66 600
Total au 31 mars 2009	98 000
Options caduques	
Total au 30 juin 2009	0

Il est précisé que la date d'attribution de ces bons de souscription d'actions est liée à la date de réunion du Directoire attribuant individuellement les options aux salariés du groupe, ou à un mandataire de la maison mère du groupe, dès lors que pour ces dernières attributions, l'autorisation du comité des rémunérations ait été donnée préalablement.

Aucune option d'achat d'action n'a été consentie, ni aux salariés ni aux dirigeants du groupe Guy Degrenne au cours de l'exercice. Il n'existe aucun autre plan d'attribution d'achat, ni de souscription d'actions autres que le plan présenté ci dessus.

A la date d'arrêté des comptes, soit le 30 juin 2009, le directoire a constaté la caducité du plan d'option de souscription d'actions et dans ces conditions l'absence d'options de souscriptions d'actions.

Capital potentiel :

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2006 a autorisé un programme d'attribution de 350 000 bons de souscription d'actions destiné à fidéliser et motiver le management.

Ces bons de souscriptions d'actions sont exerçables :

- avant le 30/09/2010
- en échange d'une action par bon au prix d'exercice de 7.45 euros
- dans le cours normal de l'entreprise, sous les conditions cumulatives suivantes :
- capitaux propres à la date d'exercice au moins égaux à ceux du 31 décembre 2005 (après neutralisation des augmentations de capital et versement d'éventuels dividendes),
- chiffre d'affaires des 12 mois précédant la date d'exercice supérieur de 20 % à celui de deux ans plus tôt (exercice partiel entre 15 et 20 %),
- cash-flow de l'activité des 24 derniers mois supérieur à 18 M€ (exercice partiel entre 15 et 18 M€),
- en cas d'offre publique sur le capital de Guy Degrenne, approuvée par le Conseil de Surveillance.

A fin mars 2009, 166 000 bons de souscriptions ont été attribués.

Il est précisé que la date d'attribution de ces bons de souscription d'actions est liée à la date de réunion du Directoire attribuant individuellement les options aux salariés du groupe, ou à un mandataire de la maison mère du groupe, dès lors que pour ces dernières attributions, l'autorisation du comité des rémunérations ait été donnée préalablement.

NOTE 9. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

A. Echancier

	Au 31/03/2009	Au 31/03/2008	Variation
A moins d'un an	11 276	9 938	1 338
De un à cinq ans	11	190	-180
A plus de cinq ans			0
Total	11 287	10 128	1 159

B. Nature

	Au 31/03/2009	Au 31/03/2008	Variation
Autres Emprunts obligataires			
- Emprunts obligataires	0	63	-63
- Intérêts courus	0	3	-3
Total	0	66	-66
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :			
- Emprunts	171	581	-410
- Concours bancaires courants	11 057	9 406	1 650
- Intérêts courus	43	42	1
Total	11 271	10 029	1 241
Emprunts et dettes financières divers			
- Participation	16	33	-16
- Autres	0	0	0
- Intérêts courus	0	0	0
Total	16	33	-16

Les frais d'émissions d'emprunts à étaler à l'actif du bilan correspondent aux frais engagés pour réaliser l'opération décrite dans la Note 8.

NOTE 10. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31 Mars 2009, la Société détient 15.369 de ses propres actions soit environ 0.30 % du capital. Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 7.360 actions et les ventes à 4 537 actions.

Ces actions ont été acquises dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée générale du 30 juin 2006.

Les actions propres sont affectées à la régularisation du cours de bourse par intervention systématique en contre tendance ou être cédées sur le marché boursier. Il s'agit des actions acquises antérieurement, dans le cadre de l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés du groupe et dont le plan est échu au 31 décembre 2006.

Au 31 Mars 2009, une dépréciation de 51 k€ a été constitué en résultat financier. Le montant total de la provision s'élève à 354 k€ (voir note 5) ramenant ainsi la valeur unitaire des titres à 1.71 € (cours moyen de l'action au mois de Mars ; au 7 Juillet 2008 le dernier cours coté était de 7.08 €).

NOTE 11. ENTREPRISES LIEES

Postes inscrits au bilan & compte de résultat	Montant
Participations	49 601
Créances clients et comptes rattachés	1 283
Autres créances	4 165
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161
Autres dettes	7 827
Charges financières	223
Produits financiers	2 424

NOTE 12. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

Garanties accordés par Guy Degrenne SA

Au profit de la filiale	Tiers	Montant
Boutique Guy Degrenne	LCL	100 K €
Siam Tableware	BOA	1 074 K €
Siam Tableware	UOB	62 K €
Alföld Porcelan	CIB	* 250 K €
Alföld Porcelan	Unicredit Bank	1 817 K €
Alföld Porcelan	Raiffensen	1 648 K €

Guy Degrenne a octroyé, lors de la cession de la filiale autrichienne Berndorf Besteck Tafelgärete GmbH (BBTG) en juin 2007, une garantie de passif usuelle portant sur toutes réclamations liées à l'utilisation des droits de propriété intellectuelle de certains articles, liées à des ventes intervenues antérieurement à la date de cession.

Dans le cadre des lignes de découvert et crédit spot consenties par Fortis France, Guy Degrenne a octroyé à cette dernière le bénéfice de la cession du crédit de garantie (900 k€) constitué au titre du contrat d'affacturage mise en œuvre avec Fortis Commercial Finance.

* Alföld Porcelan a procédé à un remaniement de ses partenariats bancaires dès après la clôture des comptes au 31 mars 2009, conduisant à résilier les accords en cours avec CIB, et à les reconduire sur ses deux autres partenaires bancaires Unicredit et Raiffeisen, dans des conditions formalisées au cours du premier semestre 2009-2010, et qui entraîneront de la même manière une nouvelle répartition entre Raiffeisen et Unicredit des engagements hors bilan attribués au titre des lignes de crédit ouvertes au bénéfice de Alföld Porcelan.

NOTE 13. IMPOTS SUR LES BENEFICES

Ventilation de l'impôt (en K d'euros)

	Résultat avant Impôt	Impôt	Résultat Net
Résultat courant	-4 052		-4 052
Résultat exceptionnel	-371		-371
Participation des salariés			0
Profit d'impôt (1)		195	195
Total	-4 423	195	-4 228

(1) le Profit d'impôt correspond aux crédits d'impôts obtenus sur l'exercice à savoir :

- ✓ Crédit d'impôt métier d'art : 150 k€
- ✓ Crédit d'impôt apprentissage : 2 k€
- ✓ Crédit d'impôt Recherche : 43 k€

NOTE 14. VENTILATION DE L'EFFECTIF

Cadres	32
Agents de maîtrise & techniciens	5
Employés et ouvriers	29
	<hr/>
	66

NOTE 15. IMPOTS DIFFERES

A. Accroissements de la charge fiscale future (en K€)

Situation et mouvements	Situation 01/04/08	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Situation au 31/03/2009
Provision pour hausse des prix	-			-
Amortissements dérogatoires	12	5	2	16
Total	12	5	2	16
Charge fiscale future	16 X 33% = 4			

B. Allégements de la charge fiscale future (en K€)

Nature des éléments	Base
Provision pour participation	-
Provision pour taxe solidarité et entraide	10
Provision pour dépréciation des immobilisations	84
Provision pour risques et charges	483
Total	577
Allègement fiscal futur	577 X 33,33% = 192

Les déficits reportables s'élèvent au 31/03/2009 à 26.3 M€

NOTE 16. RESULTAT FINANCIER

en Euros	31/03/2009	31/03/2008
Produits financiers de participations	2 424	1 789
Produits des autres valeurs mobilières	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	12	1
Reprises sur provisions et transferts de charges	1	1 724
Différences positives de change	13	2
Produits nets/cessions valeurs mobil.	0	2
Produits financiers	2 450	3 517
Dotations aux amortissements et provisions	3 821	1 858
Intérêts et charges assimilées	1 054	970
Différences négatives de change	3	2
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	14	1 561
Charges financières	4 893	4 390
Résultat financier	-2 442	-872

NOTE 17. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Produits exceptionnels	Total	Opérations de gestion	Reprises de prov.	Opérations sur capital
Cession d'éléments d'actifs	80			80
Reprise de provision sur actifs immobilisés	15		15	
Provisions réglementées	2		2	
<i>Sous total - actif immobilisé</i>	<i>96</i>		<i>17</i>	<i>80</i>
Produits sur remboursement litiges contrefaçons	103	88	15	
Produits sur remboursement litiges, dépôts, avoirs reçus,				
<i>Sous total - divers</i>	<i>103</i>	<i>88</i>	<i>15</i>	
Autres licenciements	33		33	
Provision pour investissement	2		2	
<i>Sous total - Produits d'ordre social</i>	<i>35</i>		<i>35</i>	
Total	235	88	67	80

Charges exceptionnelles	Total	Opérations de gestion	Dotations aux prov.	Opérations sur capital
Cession d'éléments d'actifs	80			80
Amortissement dérogatoires	5		5	
Dépréciation des immobilisations	109		109	
<i>Sous total - actif immobilisé</i>	<i>194</i>		<i>114</i>	<i>80</i>
Litiges, avoirs, etc. à caractère commercial				
Pénalités				
Divers	88	88		
<i>Sous total Divers</i>	<i>88</i>	<i>88</i>		
Autres licenciements	325	255	70	
Provision pour investissement (participation)				
<i>Sous total charges d'ordre social</i>	<i>325</i>	<i>255</i>	<i>70</i>	
Total	606	342	184	80

NOTE 18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX

Les membres du Directoire n'ont perçu aucune rémunération au titre de leur mandat social.

Les membres du Directoire en fonction au cours de l'exercice 2008-2009 ont perçu les rémunérations suivantes :

	Patrick ROURE Président du Directoire (en fonction jusqu'au 12 novembre 2008)	Stéphane ZANCHET Membre du Directoire
En k€		
Salaire Fixe	237	159,7
Salaire Variable	-	38,2
Avantage en nature	-	2,6
Charges sociales patronales	101,4	104,2
Dont Retraite supplémentaire	0	8,4
Prime de mobilité	15,1	10,5
TOTAL	353,5	315,2

Afin d'épauler le Président du Directoire concentré sur les problématiques commerciales et marketing, la société COMIR a autorisé l'utilisation des compétences financières de son directeur financier, Thierry VILLOTTE, directement opérationnel dans la mesure où il suivait l'activité du groupe dans le cadre de sa fonction. Dans l'intérêt de l'entreprise, ce dernier a été mis à la disposition du groupe en 2003 à titre gratuit dans le cadre d'un mandat au sein du Directoire de Guy Degrenne S.A jusqu'à la fin de l'exercice 2004. Depuis le 1^{er} janvier 2005, la mise à disposition de Thierry VILLOTTE est facturée sur la base du produit du temps passé par le coût horaire chargé de Thierry VILLOTTE.

Les membres du Directoire en fonction à la clôture de l'exercice disposent des intérêts suivants dans le capital de l'émetteur :

	Actions	BSA
Stéphane ZANCHET	10 860	50 000
Thierry VILLOTTE	30 150	50 000

NOTE 19. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATION

Dénomination - Siège Social			Capital Autres Capitaux Propres en devises	Quote-part Dividendes	Val.brute Titres	Prêts,avances	Chiffre d'affaires
					Val.nette Titres	Cautions	Résultat en devises
Filiales							
Porcelaine Guy Degrenne			1 872 000 -1 504 020	100,00%	2 642 093 268 833	217 805	2 010 874 -204 342
Guy Degrenne Industrie			5 233 660 2 688 187	100,00% 2 390 095	8 123 698 7 023 698		27 590 291 357 394
Distribution Guy Degrenne			5 027 984 4 082 685	100,00%	12 089 294 12 089 294		57 566 134 438 195
Boutiques GD			12 497 025 -3 449 648	100,00%	17 402 702 16 202 702	3 529 817 100 000	15 133 385 -1 847 483
Usines J.Simon			168 675 78 017	100,00%	260 691 238 786		9 805
Guy Degrenne Italia			50 000 -443 445	100,00%	663 386 0		30 302 5 818
Guy Degrenne Espana			70 000 -7 773	100,00%	70 000 62 227		0 -6 204
TDF North America compte arrêté au 31/12/2008	(a)	USD	250 000 1 038 881	50,00%	115 671 115 671		4 661 722 203 907
Siam Tableware	(b)	THB	81 500 000 275 160 168	100,00%	4 390 609 4 390 609	1 136 000	339 583 816 825 521
Alföld Porcelan	(c)	HUF	505 600 000 236 361 464	100,00%	3 843 002 885 031	3 715 000	2 831 880 682 -286 203 697

Taux de conversion au 31 Mars 2009

(a) USD = 0.751427, (b) THB = 0.0214703, (c) HUF = 0.0032449

NOTE 20. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'arrêt des comptes au 31 mars 2009, et que la continuité du groupe n'est pas compromise, compte tenu des éléments suivants :

Evolution de l'activité du groupe

Après cinq années de baisse continue du chiffre d'affaires, le groupe a retrouvé le chemin de la croissance à partir de l'année 2006. Cette tendance s'est confirmée jusqu'en novembre 2008, dans l'ensemble des réseaux commerciaux. Toutefois, l'activité d'hôtellerie-restauration a été brutalement touchée par la crise économique à compter du mois d'octobre 2008.

Dans ce contexte, à la clôture de l'exercice au 31 mars 2009, le groupe affiche les performances suivantes :

L'activité de commerce spécialisé en France poursuit sa croissance globale avec une performance de +4,9%, particulièrement tirée par le volume d'affaires du réseau contrôlé (+11,6%) ;

L'activité GMS a su tirer partie des nouveaux accords signés en 2008 et de la mise en place auprès de deux enseignes majeures, du système de gestion en alloti ;

L'activité CHR & International a enregistré des performances fortement pénalisées par la crise économique, à compter du mois d'octobre 2008, après avoir affiché une performance de +5,5% au titre des 6 premiers mois de l'exercice 2008-2009 ;

L'activité sous-traitance industrielle a poursuivi le développement et la consolidation de son portefeuille de clients industriels, et enregistre une croissance de +2,6% par rapport à l'exercice antérieur.

Financement du groupe

Au 31 mars 2009, 22.2 % (contre 26.2% au 31 mars 2008) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 77,8 % (contre 73.4% au 31 mars 2008) de dettes à court terme.

Ces lignes court terme ont fait l'objet d'un renouvellement semestriel ou annuel après examen par les comités de crédit de chaque banque. Toutefois conformément à l'article 60 de la loi bancaire, ces crédits peuvent être dénoncés par les banquiers sous réserve d'un préavis de 60 jours. Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garanties par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce.

Afin de faire face aux besoins saisonniers de financement du groupe, et afin de conforter le groupe dans l'achèvement de son plan de relance, les principaux actionnaires ont réalisé des avances en compte courant en avril 2008, pour un montant de 3 M€ (après un apport en compte courant de 2M€ au cours du mois d'octobre 2007, suite à la crise logistique). En outre, deux des principaux banquiers du groupe avaient octroyé au cours de l'été 2008 des crédits de campagne respectivement de 1.6M€ et de 2.5M€, sans date de remboursement ferme. Cependant, l'un des banquiers concernés a demandé le remboursement de la ligne de 2.5M€ pour le 30 juin 2009 au plus tard, plaçant ainsi Guy Degrenne dans une situation de trésorerie extrêmement tendue, acceptant néanmoins d'apporter cette ligne de crédit court terme à la négociation de la consolidation de la dette bancaire du groupe comme indiqué ci-après.

Afin de consolider sa dette bancaire court terme en dette bancaire moyen terme, la société a initié, à la date de clôture des comptes, une négociation avec ses trois principaux banquiers, destinée à consolider 10M€ de dette bancaires. Une partie de cette dette consolidée ferait l'objet d'une garantie partielle apportée par OSEO dans le cadre des nouveaux dispositifs légaux dédiés aux Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). L'opération de consolidation serait formalisée dans le cadre d'un contrat de crédit syndiqué.

La concrétisation de cette consolidation de dette est conditionnée à la réalisation de l'opération d'augmentation des capitaux permanents décrite dans la note 8 paragraphe D et réciproquement.

Dans ces conditions, à la date d'arrêt des comptes, aucune ligne bancaire n'est dénoncée.

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'établissement des comptes clos le 31 mars 2009, et que la continuité du groupe n'est pas compromise.